ABONNEMENTS PAR LA POSTE
QUOTIDIEN $3.00
HEBDOMADAIRE 1.00

Le Canada

TELEPHONES
SERVICE DE NUIT
REDACTION. . . MAIN 3844
INFORMATION. . MAIN 3863
SPORT. . . . . MAIN 1535
CIRCULATION . . MAIN 7697
LE JOUR. . . . . MAIN 3058

VOL. XVI — No 18 | Beau et froid | MONTREAL, MERCREDI 24 AVRIL 1918 | Température : Min., 26; Max., 60; | PRIX : DEUX SOUS.

ON ADOPTE, HIER, LE BILL DES $500,000,000

C'est l'item le plus important de la séance de la Chambre qui fut excessivement terne. — Le cautionnement à " Ti-Noir " Desjardins fera l'objet d'un débat bientôt

L'HON. M. CROTHERS N'A PU DORMIER A LA SEANCE D'HIER

Il lui a fallu, pendant une heure, faire l'étude d'un bill concernant l'aide à donner aux bureaux d'emploi. — Une question embarrassante de M. Devlin

L'HON. M. LEMIEUX ET LES PREPARATIFS D'APRES-GUERRE

Tribune de la presse)

Ottawa, 23.—Depuis le commencement de session il n'y a pas encore eu de séance si peu intéressante que celle d'aujourd'hui. Pas de questions importantes à l'affiche, pas d'entrain dans la discussion, pas d'incidents digne de mention. Il faut avouer que le gouvernement a une fois de plus accaparé "Le plancher"; on nous pardonnera sans doute cette traduction littéraire et pendant plusieurs heures, c'est le ministre du travail qui a conduit l'étude d'un bill concernant "l'aide à donner aux bureaux d'emploi"

Ce n'est probablement pas une médisance de dire que le ministre du Travail n'est pas un phénix, qu'il n'est pas une lumière, si c'est une lumière, elle a de fortes envies de s'éteindre. Le ministre du Travail a un faible pour le sommeil, et tous les correspondants sont là, témoins de la vérité que j'avance, sa parole vous endort.

L'opposition s'est chargée de temps à autre de le rappeler au sens de la réalité, de lui infuser un peu de vie.

Tout au commencement de la séance, M. Ed. Proulx, de Prescott, a demandé au ministre de la Milice s'il jouissait encore des pouvoirs à lui accordés par l'arrêté ministériel de décembre, lui permettant d'exempter les jeunes gens de la classe dite agricole. Le général Mewburn dit que ses pouvoirs étaient limités par l'arrêté ministériel de la semaine dernière.

Mais, reprit M. Proulx, tant que le premier arrêté ministériel n'a pas été rappelé, il est encore en vigueur. Sans doute, reprit le ministre de la Milice, en autant qu'il se rapporte aux classes dont les exemptions n'ont pas été rescindées.

Le premier ministre a ensuite conduit la discussion du bill des $500,000,000. M. Pierre Casgrain tenta de greffer, sur l'étude du bill, l'affaire "Ti-Noir" Desjardins. Le premier ministre s'opposa immédiatement à cette procédure et dit qu'on ne devrait rien faire pour empêcher l'expédition de ce bill.

Tenace, le député de Charlevoix-Montmorency revint à la charge et dit qu'il s'opposait à l'adoption de ce bill avant d'avoir reçu les explications concernant la provenance d'un chèque de $10,000 fourni par le gouvernement comme caution du fameux dynamitard et marqué "War." Le premier ministre dit que cette affaire relevait du ministère de la Justice et qu'il y aurait lieu de la discuter plus tard Voulez-vous me promettre de nous donner un jour pour discuter cette question, demanda M. Casgrain. Sur réponse affirmative, M. Casgrain se déclara satisfait.

Le fameux agent provocateur aura donc le redoutable honneur de faire parler de lui aux Communes. Il y a tout lieu de croire que sa réputation n'ait rien à y gagner.

Mais revenons au bill des $500,000,000. En moins de cinq minutes, il était adopté. La Chambre en comité a immédiatement étudié un bill présenté dans le but de pourvoir au salaire du ministre de l'Enregistrement National et du président du "Comité de reconstruction et du développement."

Vint ensuite l'étude du bill présenté par M. Crothers. L'opposition et plusieurs membres du gouvernement ont cruellement privé le ministre du Travail de son sommeil pendant plus d'une heure.

M. Nicholson, d'Algoma, a demandé au gouvernement s'il avait l'intention de mettre de la coordination dans le fonctionnement de l'outillage immense du travail au Canada. Le ministre a simplement répondu que plusieurs provinces du Dominion ont déjà une législation ouvrière et qu'il est de l'intention de créer un bureau à Ottawa où il sera possible de régler à l'amiable tous les différends. Le député de Wright a posé au ministre une question embarrassante. Il faudra un personnel complet pour faire fonctionner le bureau central dont parle le ministre. Or, dit M. Devlin, mon honorable ami utilisera-t-il le personnel créé par le commissaire enquêteur sur le coût de la vie. Il parait entendu que M. O'Connor ne s'occupera plus de cette question, que cette fonction n'est pas nécessaire, puisqu'il n'a pas été remplacé. Alors le personnel de son bureau devrait servir à quelque chose. C'était trop d'ironie. C'était tourner et retourner le fer dans la plaie. M. Crothers s'est contenté de répondre que la position occupée par M. O'Connor était très importante et qu'il annoncerait bientôt le choix de son successeur.

A ce moment M. R. Lemieux prit la parole et dit que les bureaux proposés sont une excellente chose, mais ajouta aussitôt que le gouvernement n'allait pas assez loin, qu'il devrait préparer une organisation en vue de la déclaration de la paix et de la période d'après-guerre. A ce moment, il va se produire une désorganisation complète des industries canadiennes actuelles. Il faut prévoir et dès maintenant prendre les mesures nécessaires pour éviter une perturbation trop grande à ce moment de rajustement économique.

Les soldats nous reviendront alors; beaucoup d'entre eux seront sortis des rangs de l'armée industrielle et ils se trouveront sans travail si on ne prévoit pas immédiatement, si on ne donne à nos ouvriers une bonne éducation technique. Si nous voulons tenir les devants dans l'industrie après la guerre, nous devons nous y préparer.

Le gouvernement aide très peu nos ouvriers, si on s'en tient aux limites imposées par le bill. Ce bill nous parait une législation de pygmées.

M. Du Tremblay prit aussi part à la discussion et demanda au nom des ouvriers qu'il représente la formation d'une commission qui étudierait cette importante question d'emploi après la guerre.

Le ministre du Travail a défendu son bill et a déclaré que le congrès des Etats-Unis avait adopté une législation semblable à celle-ci. L'argument est concluant. Si les Etats-Unis ont adopté une législation de ce genre, il nous est inutile de discuter.

On a discuté quelque temps sur les dépenses probables d'une telle organisation et Sir Wilfrid Laurier a demandé au ministre du Travail s'il avait préparé un estimé des dépenses. M. Crothers a dit qu'il était pratiquement impossible de donner des chiffres.

Sir Wilfrid demanda de nouveau s'il ne serait pas possible de définir dans le bill les sommes qui seront données à telle ou telle province, que toutes ces mesures lui paraissaient vagues.

L'étude de ce bill en comité est finie. Il sera lu en troisième lecture à la première occasion.

Le gouvernement a donné plusieurs heures d'études à une mesure de guerre. Il propose avec le consentement des sauvages d'employer les terres de leurs réserves aux fins agricoles. Ainsi ces réserves pourront être cultivées pour la période de la guerre mais sans aucun droit de propriété et elles restent la chose des sauvages. Toute cette question des sauvages et de leurs terres est revenue devant la Chambre.

Pour finir la soirée, la Chambre a voté les subsides au ministre des Douanes.

Tel est en résumé une des séances où personne ne s'est fait de mauvais sang, où il a été très peu question de Québec et par conséquent où il y a eu très peu d'éloquence.

La fin de la séance menace, dit-on, de pas être plus intéressante et le discours sur le budget s'éloigne toujours. S'il faut en croire les gens bien renseignés, il ne viendra pas avant mardi prochain et qui sait si à cette date il ne sera pas retardé encore d'une semaine et même plus.

Le "Journal" dit que l'opposition se propose de créer des ennuis au gouvernement lors de la discussion sur le budget. Il dit que l'opposition se propose de présenter un amendement sur le tarif pour allécher les libéraux unionistes qui commencent à en avoir "tout plein" des protectionnistes d'Ontario.

Nous pouvons nous attendre à tout.

L'étude de la loi considérable qui réunit et amalgame les lois des chemins de fer a été enfin terminée en comité général au Sénat et est prête à subir sa troisième lecture, après quoi elle retournera à la Chambre.

La mesure a été étudiée par le Sénat depuis quinze jours. Quelques modifications y ont été introduites mais sa teneur général est celle que lui avait donnée le gouvernement.

Demain mercredi, le Sénat étudiera le projet de loi accordant le droit de vote aux femmes.

NOS IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS

On parle de les interdire en grande partie, si Washington ne veut pas financer nos achats aux Etats-Unis, comme il le fait pour les pays alliés

(Dépêche spéciale)

Ottawa, 23 — La commission du Commerce de guerre a, dit-on, fait des recommandations que le ministère étudiera vers la fin de la semaine. Il saura alors s'il y a lieu d'espérer quelque résultat des négociations financières entamées à Washington par Sir Robert Borden avant la session et continuées actuellement par Sir Thomas White.

De ce résultat pourrait dépendre la politique de restriction des importations que l'on nous a fait pressentir il y a quelque temps.

Si le gouvernement de Washington veut bien aider au Canada comme aux pays alliés, en lui faisant des avances suffisantes pour compenser la balance adverse du commerce contre nous, cette prohibition d'importer ne serait probablement que pour les objets de luxe. Mais s'il refuse, il est probable que le gouvernement impose des prohibitions d'importation qui pourraient considérablement gêner notre industrie.

L'exposé budgétaire que l'on promettait pour jeudi a été remis à mardi de la semaine prochaine. Et il est probable que le ministre des Finances intérimaire, M. MacLean, aille auparavant à Washington consulter Sir Thomas White.

LES SUCCES ALLEMANDS DANS LA GRANDE OFFENSIVE

LE MINISTRE VON STEIN PRETEND QUE LE CHIFFRE DES PRISONNIERS ANGLAIS EST DE CENT MILLE ET QUE LES TROUPES ALLEMANDES AURAIENT PRIS 1500 CANONS.

Amsterdam, 23. — Des nouvelles reçues de Berlin annoncent qu'à une assemblée du comité principal du Reichstag, pour discuter la situation de l'armée, le ministre de la guerre von Stein a fait un rapport de l'offensive sur le front ouest. Il a payé un large tribut à l'armée allemande et il a dit qu'elle s'était conduite d'une manière splendide.

Nos succès dans l'ouest doivent général von Stein, ont prouvé une fois de plus leur fidélité jusqu'à la mort".

Le ministre de la guerre a avoué que certains détachements avaient perdu les deux-tiers de leurs chefs de compagnies.

"Nos pertes sont normales, et dans quelques cas, elles sont remarquablement légères, continue le lieutenant général von Stein. Elles sont dues surtout à l'infanterie et aux mitrailleuses. Un grand nombre de blessés sont déjà retournés sur le front.

Nos succès adns l'ouest doivent être considérés comme une grande victoire. Du sud-ouest d'Arras à La Fère, nous avons enfoncés les positions anglaises sur une profondeur de 60 kilomètres. Nous avons fait 100,000 prisonniers et pris 1500 canons.

" Nous avons enlevé de fortes positions aux Français, au delà du canal Oise-Aisne, et nous avons battu de nouveau les Anglais à Armentières, leur capturant 20,000 hommes et 250 acnons."

Après avoir fait allusion au bombardement de Paris, le ministre a décrit les difficultés qu'il y a de poursuivre rapidement une armée.

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 23. — Le Sénat, après un débat assez animé, au sujet de déclarations de guerre à être faite à la Turquie et à la Bulgarie, a passé deux résolutions préliminaires à ces déclarations, mais rien de définitif ne sera fait avant demain.

LES ANGLAIS BLOQUENT LE CANAL DE ZEEBRUGGE

Un plan élaboré avec soin aboutit à ce beau résultat. — Un destroyer ennemi est torpillé.

LES PERTES ANGLAISES

(Dépêche de la Presse Associée)

Londres, 23 — Au dire de Sir Eric, nos navires ont soutenu le feu avec honneur et succès, et ont maintenu leurs positions le long du port.

Sir Eric ajoute, que l'ennemi a subi de lourdes pertes.

Nos forces avaient pour objectifs une importante base de ravitaillement pour les aéroplanes, ainsi que les sous-marins, des troupes qui en défendaient l'accès.

Une fois que les troupes de terre engagées dans cette bataille furent montées à bord, les vaisseaux se retirèrent.

L'attaque avait principalement pour but d'occuper les troupes de la garnison, et grâce à cette diversion, permettre le passage dans le port des vaisseaux qui devaient en bloquer l'entrée.

Le premier lord de l'Amirauté, a fait la lecture du rapport du raid effectué sur Zeeburge et Ostende, et en donnant à la Chambre des Communes, les nouvelles relatives à cet audacieux raid, a prononcé le discours qui suit :

"Je prierais la Chambre de prendre en considération le fait que les nouvelles que nous avons, nous les tenons des officiers qui ont pris part au combat, et que plusieurs d'entre ceux-ci n'ont pas encore reparu. Les forces navales étaient sous le haut commandement du vice-amiral Roger Keyes, commandant en chef de Dover. Des destroyers français ont prêté main-forte aux navires anglais. Six vieux croiseurs de 20 à 30 années d'existence, ont pris part à l'attaque. Ce sont : Le "Sirius", "l'Iphiginia", "l'Intrépide", le "Thétis" et le "Vindicatif".

Les cinq premiers devaient être chargés de béton et coulés dans le chenal à l'entrée des deux ports, si possibilité il y avait.

Le "Vindicatif", manoeuvrant de concert avec deux bateaux passeurs, avait à son bord les troupes destinées à faire l'assaut de la jetée qui s'étend de Zeeburge au-delà. Le "Vindicatif" avait tout l'appareil nécessaire pour le débarquement des troupes, en outre des mortiers et autres joujous du genre.

Ces vaisseaux étaient manoeuvrés par des "gilets bleus" et des matelots recrutés parmi les volontaires de la Grande flotte.

La plus grande émulation existait entre ces hommes, et nous dûmes refuser un nombre considérables de volontaires.

Des forces légères appartenant aux postes de Dover et de Harwich couvrèrent les opérations dans le nord avec comme commandant l'amiral Tyrwhitt.

Une escadrille de moniteurs et nombre de petits bateaux prirent aussi part à ce mouvement rendu difficile par l'obscurité de la nuit et par l'ignorance des lieux, sans oublier les champs de mines.

Qu'il me soit ici permis de dire que le commandant chargé d'exécuter le plan a trouvé la mort au cours de l'opération.

L'atmosphère était brumeuse et c'est ce qui contribua le plus au succès de l'entreprise.

Le plan consistait dans le bombardement de Zeeburge par les moniteurs, après quoi le "Vindicatif" et ses navires auxiliaires devaient longer la jetée et la couvrir d'un feu roulant.

En second lieu venait le débarquement des troupes. Pendant ce temps-là les trois vaisseaux chargés de béton, devaient être dirigés vers l'entrée du canal pour y être coulés.

Deux vieilles carènes sans valeur et chargées d'explosifs devaient faire sauter la muraille reliant la jetée à la rive.

Le plan à exécuter près d'Ostende était beaucoup plus simple ; cependant il fut difficile à exécuter par suite de la pluie et du brouillard contre lesquels nos aviateurs ne pouvaient rien.

Ce qu'on sait des résultats, c'est que deux cales ont été coulées à Ostende. Il est encore trop tôt pour dire si oui ou non leur objet a été atteint. A Zeeburge, deux vaisseaux ont été coulés à l'entrée du canal et conséquemment atteignirent leur but. Le troisième a touché le fond en entrant. Nous avons subi certains dommages par suite de la canonnade ennemie mais il est impossible de les évaluer au juste.

"On dit qu'un destroyer ennemi a été atteint par nos côtiers alors qu'il gagnait la mer."

"Les troupes à bord devaient effectuer leur débarquement, puis s'attaquer aux fortifications. Leurs coups devaient porter sur les batteries qui défendaient l'accès ainsi que sur une base d'aéroplanes protégée par un destroyer et des sous-marins.

Après avoir rembarqué leurs troupes les trois vaisseaux mentionnés plus haut, se retirèrent.

Comme on devait s'y attendre, nos pertes en hommes furent considérables, c'était à prévoir attendu que l'opération était des plus audacieuses.

Les pertes matérielles connues sont celles d'un destroyer coulé par les boulets ennemis, et de quatre autres navires dont 2 côtiers et 2 chalutiers. Nous avons suffisamment de renseignements pour prouver que l'entrée du canal de Bruges a été bloquée et que des dommages matériels ont été subis par l'ennemi, ce dont nous devons rendre grâce à tous les braves qui ont pris part à cette entreprise."

LES PARTIES EN CAUSE NE PEUVENT S'ENTENDRE

LE JUGE EN CHEF HARRIS NE PEUT S'ENTENDRE AVEC M. P. BUTLER AU SUJET DE LA MEILLEURE METHODE POUR CALCULER LA DEPRECIATION DU CANADIEN-NORD.

(Dépêche de la Presse Associée)

Toronto, 23 — Pendant que M. W. N. Tilley, C.R., avocat du gouvernement continue de chercher à trouver en faux le bilan de l'actif dressé par le Nord Canadien, la question de savoir quelle est la meilleure méthode pour évaluer le stock d'une compagnie de chemins de fer et en évaluer la dépréciation à une date spécifiée, fournit matière à attaque à l'avocat de la défense.

Ce dernier point a été vigoureusement controversé par le juge en chef Harris, membre neutre du bureau des arbitres pour l'affaire du Nord Canadien et le M. Pierce Butler, avocat en chef du Nord Canadien et de MM. MacKenzie et Mann.

Le juge en chef Harris prétendait que si l'on suivait la méthode la plus simple qui est de calculer la dépréciation année par année, ou si l'on crée un fonds d'amortissement le fait n'en reste pas moins que la compagnie fournissait l'argent la même chose.

M. Butler répondit que dresser un bilan de l'actif serait la meilleure méthode de préciser toute la dépréciation. Le débat s'échauffant, sans espoir que le juge tombe d'accord avec M. Butler, Sir William Meredith, président de la Commission, suggéra que la chose pourrait se régler facilement lorsque les avocats des deux parties en cause auraient été entendus.

LES SOLDATS DU PREMIER CONTINGENT

(Dépêche de la Presse Associée)

Toronto, 23 — Les membres du régiment dit "Original firsts", de retour du front et en congé pour trois mois ont reçu hier une nouvelle peu agréable sous la forme d'un ordre leur enjoignant de s'embarquer pour Halifax et de la en Europe.

Bien que n'escomptant pas la réalisation de leur espoir de ne pas retourner au front, personne ne s'attendait de partir avant au moins une quinzaine de jours. S'embarquer pour Halifax le 1er mai signifie leur départ de Toronto dimanche prochain. Malheureusement pour eux, ils ne pourront assister à la fête grandiose que l'autorité civile avait organisée en leur honneur et qui devait avoir lieu le 4 mai, à moins qu'on en hâte la date.

L'ELECTION DU YUKON

(Dépêche de la Presse Associée)

Ottawa, 23. — M. Fred. T. Congdon, candidat libéral au Yukon, aura jusqu'au 2 mai pour se rendre à Vancouver et y contester l'élection du Dr Alfred Thompson, le candidat unioniste. C'est là le délai qui lui est accordé par le comité dit des "Privilèges et Elections". La contestation est basée sur le fait que la votation des soldats eut lieu avant la mise en nomination des candidats. Au cas où M. Congdon n'irait pas à Vancouver dans le délai voulu, le comité tranchera la question lui-même.

UN COMPLICE DE KALEDINES EST ARRETE

(Câble de la Presse Associée)

Moscou, 17 — M. Vladimir Bury, un citoyen américain, a été appréhendé dimanche et gardé en prison sous l'accusation d'avoir fomenté une contre-révolution à Moscou.

Au sujet du mouvement des cosaques à Rostov, sur le Don, M. Bury a été appréhendé, à la suite de l'arrestation d'un officier russe, lequel a fait des déclarations incriminant le dit Bury.

Cet américain selon l'officier russe, aurait été complice de Kaledine.

LE COMITE INTER-ALLIE

(Câble de la Presse Associée)

Paris, 23 — Le comité économique interallié s'est réuni aujourd'hui sous la présidence conjointe de MM. Clementel et Bouisson, pour discuter l'importante question de la répartition des cales entre les puissances de l'Entente.

LES HONGROIS EN BELGIQUE

Washington, 23. — D'après des dépêches diplomatiques venues de Berne, des troupes hongroises sont débarquées sur le territoire belge. Plusieurs trains chargés de troupes ont passé par Liége. On rapporte également la présence d'un grand nombre d'Autrichiens à Anvers et à Ghent.

LES VOLONTAIRES DE QUEBEC SONT LONGUEMENT OVATIONNES

Leur départ pour Ottawa, est l'objet d'une très enthousiaste manifestation

(Dépêche spéciale)

Québec, 23.—La population de la vielle capitale a fait une chaleureuse ovation aux jeunes volontaires de l'Université Laval qui s'en vont à Ottawa, sous le commandement du lieutenant Paul Gouin, fils du premier ministre, joindre le "Royal Tank Corps". Un très grand nombre de jeunes gens étaient dans la foule et, n'en déplaise aux fanatiques de la province d'Ontario et aux autres, cette démonstration marque bien le sentiment des conscrits à l'heure actuelle, un sentiment d'obéissance à la loi qui a toujours caractérisé la race française de ce pays.

Tous les étudiants du Laval étaient là pour dire "au revoir" aux carabins, et ils chantèrent le "O Canada" au moment où le train se mit en marche vers Montréal. Les parents et amis s'étaient rendus aussi, et chaque recrue qui arrivait à la gare était l'objet d'une chaleureuse ovation.

Parmi ceux qui sont partis hier soir, on remarquait Henri Garneau, fils de sir George Garneau, qui a déjà deux fils au front, Arthur de Saint-Victor, fils de l'agent consulaire français, à Québec, dont le frère est officier dans le fameux 22e bataillon; Robert Dorion, fils du juge Dorion. Langevin Cimon, fils de feu le juge Cimon, et petits-fils de sir Hector Langevin, l'un des Pères de la Confédération; Perreault, Casgrain, etc.

La seule ombre à la démonstration fut la nouvelle que l'on transmit à M. Raymond Paquin, de la mort de son frère.

Les étudiants paradèrent jusqu'à l'Hôtel de Ville en chantant la "Marseillaise" et le "O Canada", et criant "Vive la France ! Vive les Alliés !"

En face de l'Hôtel de Ville, l'un des étudiants fit un discours plein de patriotisme et de courage.

Le défilé se poursuivit.

TOUT EST PRET POUR L'ENREGISTREMENT NATIONAL

DES INSTRUCTIONS DETAILLEES EXPLIQUERONT A TOUS CE QU'ILS DOIVENT FAIRE. — LES DECLARATIONS SE FERONT DE 7 H. A.M. A 10 H. P.M.

(Dépêche de la Presse Associée)

Ottawa, 23 — Le dénombrement de la main-d'oeuvre masculine et féminine, en Canada, aura lieu avant la fin de juin et à une date déterminée. Des instructions détaillées indiqueront les lieux d'enrégistrement, lesquels seront ouverts de 7 heures le matin à 10 heures, le soir. Vu le grand nombre de questions auxquelles chacun aura à répondre, on procèdera beaucoup plus lentement que lors des élections. De plus, comme le nombre de ceux qui iront s'inscrire dépassera de beaucoup celui des voteurs, il y aura suffisamment de députés-régistraires et de clercs qui verront à ce que l'enrégistrement soit complété en un jour. Cependant, comme cela a déjà été expliqué, on fera un second dénombrement pour ceux qui par maladie ou autres raisons, n'auraient pu le faire à la date fixée.

Ces gens n'auront qu'à demander des cartes aux maîtres de poste, et ils les retourneront au régistraire central, à Ottawa.

Le dénombrement dans le Yukon n'aura pas cependant, lieu à la même époque que le reste du Canada, mais à une date subséquente fixée par le gouvernement.

ATTAQUE ALLEMANDE EN PERSPECTIVE

Le calme plat du moment semble en être le présage Les Alliés se font forts de repousser l'ennemi où que portent ses coups

Londres, 23. — Les Anglais ont fait des gains appréciables à l'est de Robecq, dit une nouvelle du feld-maréchal Haig, de ce soir. Ils ont amélioré leurs positions et fait plusieurs prisonniers.

Nos aéroplanes ont été d'une grande activité, lundi, dit une déclaration officielle. La suite se lit :

" Nos aéronautes ont lancé 19 tonnes de bombes sur plusieurs endroits comprenant la gare et Tohuront, les dépôts de munitions d'Engel et Worneton, d'Armentières et Roulers. Au cours d'un combat aérien, sept machines ont été descendues. Deux ballons ennemis ont téé détruits. Nous n'avons pas de nouvelles de trois de nos machines.

L'ardeur des Anglais ne rallentit pas sur le front Ouest. Les forces navales de concert avec les troupes de terre ont exécuté un plan, qui, si il a réussi comme tout nous porte à le croire, constituera un des événements les plus marqués de la présente guerre.

L'objet de cette opération était ni plus ni moins que d'embouteiller la base des sous-marins allemands à Seebrugge et Ostende. A cet effet, les Anglais ont coulé de vieux vaisseaux à l'entrée de ces ports, qu'il sera ipmossible de renflouer, chargés comme ils sont de béton.

Bien que aucun rapport détaillé nous soit encore parvenu, les nouvelles reçues prouvent que deux vieilles cales ont été coulées à Seebrugge et qu'une autre a été au fond en passant dans le canal.

A Ostende, deux autres navires de guerre ont été échoués et détruits par des bombes, mais il serait osé de dire qu'ils ont atteint leur objet.

Par ailleurs les canons de nos navires de guerre ont causé des dommages considérables aux travaux de la rive aux deux endroits. Sur le front en général, le calme persiste, à part quelques attaques opérées par l'artillerie.

Les Allemands ont accordé une attention particulière aux secteurs autour d'Ypres, Kemmel et Nieppe Forest, où les obus tombèrent drus. Les Anglais ont fait de nombreux ennemis captifs près de Robecq et Wytschaete, et en firent autant au cours d'une attaque locale portée au nord d'Albert.

Plusieurs raids allemands tentés sur les tranchées françaises, entre Lessigny et Noyon, ont avorté.

En dépit du calme plat qui règne dans le moment, on croit généralement que les Allemands feront sous peu des efforts désespérés pour briser nos lignes. Toutes les précautions imaginables ont été prises en prévision de cette attaque prochaine. **Anglais et Français sont sûrs d'eux-mêmes** et loin de redouter l'ennemi, ils l'attendent de pied ferme.

Il est rumeur que les relations sont tendues entre la Hollande et l'Allemagne. Il est question d'un ultimatum lancé par l'Allemagne à la Hollande, par lequel elle demande le privilège de faire passer sur son territoire les transports de toute sorte y compris ceux portant le matériel de guerre. La presse hollandaise prétend que la Hollande ne peut céder sans se départir de sa neutralité. Il appert que les journaux de Berlin se mettent en frais de surpasser l'o mettent en frais de préparer l'opinion publique qu'en vue d'une prochaine déclaration de guerre à être faite à l'Argentine de même qu'à l'Uruguay.

RETRAITE QUI A COUTE CHER

(Dépêche de la Presse Associée)

Londres, 23. — Le corps qui a le plus souffert au cours de la retraite effectuée sur le front ouest, c'est certainement le Y. M. C. A. anglais.

En effet, ce régiment a dû détruire 80 de ses baraques avec tout ce qu'elles contenaient de fournitures et de provisions. Heureusement, tous les hommes ont eu la vie sauve.

Des arrangements ont été faits pour cantonner ces troupes sur le terrain occupé par les armées britanniques. On compte reconstruire, sous peu les baraques détruites.

L'AUTRICHE MANQUE DE CHARBON

(Câble de la Presse Associée)

Zurich, 23 — Le ministre des Chemins de fer autrichien annonce la suspension complète du service de trains de voyageurs sur les chemins de fer du nord, déclarent les dépêches de Vienne. Cette mesure a été prise par suite du manque de charbon, causé par la grève des mineurs.

CINQUANTE-DEUX DESCENDANTS

(Dépêche spéciale)

Windsor, Ont., 23 — Mme Eleanor Pratt, une des femmes les plus âgées du comté d'Essex, est décédée en sa demeure hier, à l'âge de 91 ans. Elle habitait dans la même maison, Sandwich West, depuis 65 ans, lors de son mariage.

Elle était la fille de feu François Lauzon, un pionnier canadien, venu de Québec, il y a cent vingt-ans.

Trois filles, trois fils, vingt-cinq petits-enfants et trente et un arrière-petits-enfants lui survivent.

LE véritable athlète doit faire de tous les sports et n'être champion dans aucun.
H. HAUGER.

CHRONIQUE DES SPORTS

UNE aristocratie de mal bâtis est funeste à la qualité du recrutement.
A. SURIER.

HECTOR DECARIE A GAGNE LE TOURNOI

Il peut se réclamer d'être l'un des champions du monde. — Gédéon Gendron s'est classé deuxième devant Dupras. — Un grand succès sportif pour l'honnête promoteur qu'est M. Léo Dandurand

UNE GRANDE SEANCE POUR JEUDI SOIR

Le tournoi des hommes forts s'est terminé hier soir au Parc Sohmer. De toutes les démonstrations sportives du genre tenues à Montréal, nous n'hésitons pas à dire qu'elle a été la mieux réussie sous tous les rapports Le public est parti satisfait et tous les concurrents n'ont eu que des félicitations à adresser au promoteur. Hector Décarie est sorti vainqueur. L'homme fort de St-Henri, a levé pesant, mais son second, Gédéon Gendron, la "Merveille" de Manchester, a épaté tout le monde par son courage et sa force. Ses dévissés de 175 1-2 et de 208 ont tout simplement enlevé l'assistance.

Décarie était souffrant à l'épaule droite, et ne put faire un grand effort dans ce tour. Se réserve-t-il pour Cabana ?

..C'est ce que nous verrons peut-être avant longtemps.

Nous avons maintenant un regret à enrégistrer. Le public n'a pas encouragé ce concours comme il le méritait. Prévenu contre ce genre de sport parce qu'il a été gâché par des matchs qui n'avaient rien de sérieux ou qui se terminaient par des fiascos, les amateurs se sont tenus trop à l'écart.

M. Leo Dandurand a eu à souffrir de tout cela, mais il est une chose qui lui vaut beaucoup plus que le succès financier: "il a conservé sa réputation de promoteur honnête, et il a établi à Montréal, la popularité du sport des poids et des haltères.

Pour un, nous attendons avec un marteau ceux qui tenteront de le gâcher à l'avenir. Tel qu'annoncé le concours régulier s'est terminé hier soir.

Dans un discours très au point, M. le notaire Dumouchel, membre de la Commission, a remercié tous les intéressés et a félicité chaudement le promoteur de son désintéressement. Le public l'a applaudi, et cette approbation dénotait en même temps qu'il reconnaissait en M. Leo Dandurand le seul promoteur dans ce genre de sport qui pourra lui inspirer confiance à l'avenir. Avis aux hommes forts.

Le tour du lever sur les reins qui ne faisait partie du tournoi officiel, a été remis à jeudi soir au Parc Sohmer. Ce sera une grande attraction à laquelle les inscrits et Travers en plus participeront. L'admission sera au prix populaire de 50 centins. Les Montréalais amis du sport honnête et épuré devraient tous être au Parc Sohmer demain soir.

M. LEO DANDURAND, promoteur du grand tournoi des hommes forts.

On y fera également la présentation de la ceinture au champion du monde Décarie. Voici le classement final des concurrents dans le tournoi officiel :

Décarie	1787	livres
Gendron.	1580½	"
Dupras.	1425½	"
Dandurand.	1251½	"
Hyatt.	915½	"

Comme l'Allemagne, l'Autriche, les Etats-Unis, la France, réclament tous de posséder des champions du monde classés dans des tournois réguliers, le Canada a maintenant le sien : Hector Décarie. C'est jeudi soir qu'il recevra la ceinture emblématique qui le représentera à son véritable mérite.

SOIREE SOCIALE CHEZ LES C. DE C.

Depuis déjà assez longtemps un certain groupe d'amis des Chevaliers de Colomb du conseil Lafontaine, particulièrement ceux qui assisteront aux soirées données au cours de l'hiver dernier, étaient anxieux de connaître la date de la soirée finale.

Il incombait aux jeunes du conseil, la tâche de pareille organisation. Ceux-ci se formèrent en comité et décidèrent de mener à bien cette entreprise. Pour les personnes qui connaissent leur ardeur, c'est tout dire. Rien ne sera négligé pour faire de cette soirée un événement sans pareil. Beaucoup d'amis profiteront de cette occasion pour se dire un dernier bonjour, étant donné leur prochain départ pour l'outre-mer. Les invités seront conv.és à un délicieux goûter à minuit, et ce gracieusement offert par les organisateurs.

Bref, on est donc assuré de passer d'agréables heures en se rendant à la salle des Chevaliers de Colomb, 352 Sherbrooke-Est, vendredi le 26 avril prochain.

M. O. COUSINEAU RESTE CHAMPION

La seconde et dernière partie de 250 billes sur 500 a été jouée dimanche après-midi à Ste-Anne de Bellevue et M. Cousineau l'a emportée sur M. P. Danis.

M. Danis avait gagné le dimanche précédent et M. Cousineau a triomphé de 21 par 50 billes, ce qui donne un total de 500 billes à M. Cousineau et 470 billes à M. Danis.

La température de dimanche a nui considérablement aux joueurs et n'eut été cette pluie, qui n'a cessé de tomber toute la journée et qui empêchait les billets de répondre aux effets, nous aurions enregistré des séries qui auraient dépassé celle de M. Danis dans la première partie. Ce dernier, dans ses pratiques à Montréal, a enregistré des séries très élevées, et M. Cousineau, dans sa pratique de la semaine, a fait des scores de 50, 53 et 65.

Malgré tout, MM. Danis et Cousineau ont joué admirablement bien et aucune chance n'a été accordée. Comme c'était le titre de champion qui était en jeu, chacun des joueurs a fait de son mieux pour vaincre.

150 personnes assistaient au tournoi et ont suivi la partie avec un grand intérêt.

M. Danis a accepté sa défaite en vrai gentilhomme et en donnant la main au vainqueur, l'a félicité de son succès.

M. Danis est certainement le plus redoutable adversaire qui ait fait la lutte à M. Cousineau. Espérons que l'an prochain, nous reverrons encore aux prises ces deux joueurs qui sauront donner au public un régal comme celui qu'ils viennent de nos servir.

M. Lévis Legault, gérant de M. Cousineau, était le referee et s'est plu à donner justice aux concurrents. Nos remerciements. Lorsque M. Cousineau eut fait le dernier point, ses pieds laissèrent la terre et pendant qu'on le portait en triomphe, la salle se remplit de hourrahs formidables.

Moyenne totale pour la partie de 500 points est de 5 3-4. Les plus fortes séries de la dernière partie sont :

O. Cousineau. .23,23,22,19,17,16
P. Danis. 19,17,16,16,15,15

Au revoir à l'an prochain.

—Voici, père Untel les poteaux télégraphiques qui produisent des fruits!
—Oui... dé.pêche, parbleu!

AUX COURSES DE HAVRE-DE-GRACE

Havre de Grâce, Md., 23. — Voici le résultat des courses d'aujourd'hui.

1ERE COURSE, 4 1-2 furlongs, bourse $600, 2 ans, à réclamer.—1er, Mrs. Kate Leydecker, 109, McAtee, $9.70, $5.70, $4.60; 2e, Poultney, 112, Troxler, $18.70, $8.40; 3e, Bagheera, 107, Midgley, $43.70. Temps: .55. John Powers, Little Cote, Superbe, Manoeuvre, Cain Spring, Tom Fool, Fostoria et Baby Girl ont aussi couru.

2EME COURSE, 4 ans et plus, $700, Steeplechase, environ 2 milles.—1er, Killix, 149, Landry, $88.50, $30.30, $9.90; 2e, Fair Mac, 155, Bryant, $5.10, $3.70; 3e, High Flyer, 140, Wilson, $4.70. Temps : 4.30 2-5. Bob Redfield, Frijole, Otto Floto, Racebrook, Royal Spinner, New Haven, et Cynosure ont aussi couru.

3EME COURSE, 3 ans et plus, $700, à réclamer, 5 1-2 furlongs.—1er, Preston Lynn, 115, Ensor, $18.20, $6.70, $5.20 ; 2e, Dervish, 113, Peak, $4.70, $3.50; 3e, Sam Pickett 96, Stalker, $3.50. Temps: 1.08 1-5. Syphon Boy, General, Encore Lady London, Bachelors Blend, May W. et Clark M. ont aussi couru.

4EME COURSE, 3 ans et plus, $600, 6 furlongs.—1er, Duke of Devonshire, 110, Dominick, $10.20, $5.60, $4.80; 2e, Johren, 110, Robinson, $8.70, $5.40; 3e, Jack of Spades, 110, Ambrose, $5.30. Temps : 1.15, Briffield, Belschazzar, Dublin Mary, Priam Starkey, Shade Althea, Callia, Assign et King John ont aussi couru.

5EME COURSE, 3 ans et plus, $700, à réclamer, ¾ de mille.—1er, Widow Bedotte, 111, Stirling, $25.40, $10.30, $4.60; 2e, Ideal, 94, Bullman, $5.10, $3.40; 3e, Paganini, 116, Lyke, $4.20. Temps : 1.14 1-5, Kilts, Adele, Ornery, et Orderly ont aussi couru.

6EME COURSE, 6 furlongs, 3 ans et plus, $700, à réclamer.—1er, Dr. Campbell, 122, Kummer, $4.60, $3.20, $2.70 ; 2e, Miss Kruter, 113, Molesworth, $3.70, $3.20; 3e, Grey Eagle, 98, Mergler, $3.70. Temps: 1.15. Odalisque, Vocabulary, Birdman et Peep Again ont aussi couru.

7EME COURSE, 3 ans et plus, $560, à réclamer, 1 mille et 70 verges.—1er, Boxer, 115, McAtee, $20.30, $9.70, $5.40; 2e, Tootsie, 110, Ensor, $5.70, $4.20; 3e, Serenata, 102, Mergler, $2.30. Temps : 1.47 3-5. Veldt, Hickory Nut, Last Spark, Senator Broderick, Noureddin, Jack Lucas, Maxim's Choice et Tippo Sahib ont aussi couru.

Havre de Grâce, Md., 23.—Voici la liste des inscrits dans les courses d'aujourd'hui.

1ERE COURSE, 2 ans, à réclamer, 4 furlongs.—x-We Win, 98, Clip, 106, x-Lendonia, 98, Weeneman, 108, McLane ,110, x-St. Quentin, 105, D. C. Girl, 103, x-Milda, 98, x-Chatter, 100, Penrose, 103, Mlle York, 109, Democracy, 108, Mister Jimmy, 106, Hitchyl Koo. 105.

2EME COURSE, 2 ans, 4 furlongs.—Lying Lady, 112, Aunt Dinah, 112, Marie Connell, 112, Jorice, 112, Colinela, 112, Rainbow, Girl, 112.

3EME COURSE, 3 ans et plus, à réclamer, 6 furlongs. — x-Chas Cannell, 115, Golden Glow, 101, Poor Butterfly, 98, x-Captain Marchmont, 115, x-Hiker, 110, Candelaria, 96, Brocatelle, 93, Mae Murray, 113, Friar Nought, 115, Minto II, 113, Uncle Sand, 101, x-Falicidad ,118, x-Juanita III, 96, C. M. Johnson, 120, Miss Fielder, 115, x-Lantana, 108.

Aussi éligibles: Clark M. 120, Assign, 101, Scarpia, II, 127, Kildare, 118, Billy Hannah, 118, Encore, 120, Scorpii, 120, x-C. A. Comiskey, 103, x-Curlicue, 115, Hops, 120, Tioge, 118, x-Fort Williams, 115, King K, 120, x-Mohican, 96, x-Carl Ellwanger, 96, Syphon Boy, 120, x-Generous, 115.

4EME COURSE, 3 ans et plus, 5 1-2 furlongs.—King Agrippa, 99, Sweepup, II, 110, Assume, 112, Faiontha, 100, Cobalt Lass, 109, Red Sox, 110, Ballast, 110, Frederick the Great, 104, Fitswilliam, 116, Square Set, 111, Churchill, 112, Bragoon, 99.

5EME COURSE, 3 ans et plus, the Pennsylvanie, à réclamer, 5 1-2 furlongs.—x-Startling, 122, Churchill, 109, King Worth, 107, Back Bay, 121, x-Jule, 97, x-Bughouse, 98, Etruscan, 112, Amackassin, 102, Poacher, 105, Kohinoor, 106, Compadre, 102.

6EME COURSE, 3 ans et plus, handicap, 6 furlongs, Slippery Elm, 106, George Starr, 117, Top of the Morning, 126, Bramrosch, 116, Startling, 113, Gamecock, Kohinoor, 101, Manister Toi, 110, Flitter Gold, 118, Ballast, 103.

7EME COURSE, 3 ans et plus, à réclamer, 1 mille et 70 verges. — x-Ben Hampson, 100, Stalwart Helen, 104, x-Chas Cannell, 104, Widow Bedotte, 104, Blackford, 109, Asama, 104, x-Stirup, 104, x-Iolite 110, Great Bolly 100, Working Lad, 103, x-Greeting, 102, x-Graphic, 110, Amalgamator, 111, x-Traction, 106.

x—Réclamation des novices.
Temps clair; piste rapide.

AU MEETING DE LEXINGTON

Lexington, Ky., 22. — Voici le résultat des courses d'aujourd'hui:—

1ERE COURSE. — Chevaux de trois ans:$700; 5 1-2 furlongs— 1. Bradley's Choice, 109, Connolly, 4.00, 2.50, 2.20 ; 2. Solly 115, Morys, 3.00, 2.80; 3. Fruit Cake, 110, Johnson, 3.50. Temps: 1.09 1-5. — J. Walker, Green Jones, Arriet, Prince of Como, Midway et Blind Baggage ont aussi couru.

2EME COURSE. — Chevaux de deux ans; bourse : $500; 1-2 mille—1. Eiley Kally, 107, Simpson, 21.30, 10.20, 4.10; 2. Col. Livingston 10.67, Goose, 7.90, 3.50; 3. Col. Taylor, 110, Morys, 2.40. Temps: .51. — Briar Fox, Bulldoze, Linden, Poilu, Jago et Bocod ont aussi couru.

3EME COURSE. — $600; chevaux de trois ans; 6 furlongs— 1. Violet Bonnie, 110, Gentry, 5.10, 2.70, 2.20; 2. Gipsy Queen, 110, Stears, 3.90 2.30; 3. Viva America 115, Warington, 2.20. Temps: 1.15 3-5. —Bolling Bot, Mss Bonero et Koran ont aussi couru.

4EME COURSE. — Chevaux de trois ans et plus; Handicap The Phoenix ; $1,000 ajoutés —1 mille et 70 verges — 1. Opportunity 107, Crump, 3.60, 3.20, 2.20; 2. Bribed Voter, 102, Johnson, 6.70, 3.70; 3. Royal II, 110, Goose, 2.20. Temps : 1.47 2-5. — Reider et J. J. Murdock ont aussi couru.

5EMe COURSE — Chevaux de trois ans et plus; bourse $600; 1 mille et 70 verges— 1. Sewell Combs, 108 Garner, $4, $2.60, $2.10 ; 2. W. P. Dabney, 105, Simpson, $4.70, $2.40; 3. Everest 108, Morys, $2.50. Temps: 1.46 1-5. — Bubbling Louder, Glass Toi et James Foster ont aussi couru.

6EME COURSE.—Bourse : $500; maidens de deux ans: 4 furlongs— 1. Exempted 12, Simpson, $5, $2.90, $2.30; 2. Effie Landall, 112 Connolly, $7, $4.90, 3. Canshe, 112, Shilling $3. Temps : .49 4-5.—Hester P., Lance, Brace Up, Walterina, Carie Moore et Madras ont aussi couru.

7EME COURSE. — Bourse: $600 ; chevaux de trois ans et plus: 1 mille et 70 verges, à réclamer—1. Redland, 110, McCabe, $10.20, $5.10, $4.20; 2, Harvest King, 108, Koppleman, $11, $6.20; 3. Mistress Polly, 93, Lunsford, $3.50. — Temps: 1.48 2-5. — Zangaree, Merchant Eulogy, Sandstone I., Dr Shafer ont aussi couru.

Lexington, Ky., 23. Voici la liste des inscrits dans les courses de mercredi.

1ERE COURSE, à réclamer, $600, 3 ans et plus, bourse Futurity.—Nib, 102, Broompeddler, 103, Dimitri-x, 108, Happy Thought, 109, Grundy, imp. 112, x-Kinney, 113, Sleeth, 113, Squeeler, 115, Douglas S. 118, Chalmers, 121.

2EME COURSE, $600, 2 ans, 4 furlongs.—Flying Eagle, 109, St. Bernard, 109 Henry Robert, 109, Joe Stahr, 110, Mack Garner, 109, By Heck, 112, Legal, 112, Warnote, imp. 112, Wave, imp. 112, Omeme, 112.

3EM ECOURSE, $600, The Gynthiana, 3 ans et plus, 1 mille.—Spearlene, imp. 96, Sunflash, 100, Captain Rees, 102, Dorothy Dean, 102, McAdoo, 104, Valor, 115.

4EME COURSE, $600, the Winchester, 4 ans et plus, 6 furlongs. — Ndio, 103, Diamond, 103, Diversion, 103, Ardent, 103 Lady Always, 103, Nobleman, 105, Iron Master, 105, Precious, 106, Buford, 108, Faux Col, imp. 111.

5EME COURSE, à réclamer, $600, 3 ans et plus, 6 furlongs.—x-Rockwood, 93, Ilma Schorr, 98, Blind Beauty, 98, x-Petrovna, 104, x-Cinco Colorado, 104, x-Trusty, 106, x-Running Queen, 107, Col. McNab, 109, Liberator, 109, Tom Anderson, 111, Summaid, 112, Mountain Rose, II, 114.

Aussi éligibles : Martre, 112, x-Sirocco, imp. 95, Solgilsey, 111.

6EME COURSE, $600, the Nicholasville, 3 ans, 6 furlongs.—Ichi Ban, 105, Rigmarole, imp. 105, Fernhandley, 105, Miss Wright, 112, March Wind, 112, Mabel Trask, 112.

7EME COURSE, à réclamer, $600, 4 ans et plus, 1 mille et 70 verges.—x-Sayonarra, 105, x-Red Cross, 105, Petit Bleu, 105, x-Certain Point, 107, x-Out, 107, x-Yenghee, 107, Heziah, 110, Beautiful Girl, 110, John Graham, 112, Surpassing, 112, Allen Cain, 112, Parr, imp. 112.

Aussi éligibles : x-Goodcounsel, 107, Desmonds, Bay, imp. 115, Sosius, 112.

x—Réclamations des novices.
Temps clair; piste bonne.

LE METROPOLE DEBUTERA CONTRE LE LAURIER, DIMANCHE, LE 28

Le puissant club du gérant Bélanger alignera un "neuf" formidable contre l'ancien Prince-Albert. — Au terrain de St-Henri.

Le club de baseball Métropole, champion indépendant de la province, débutera dimanche prochain contre le Laurier, anciennement le Prince Albert. Cette première partie sera jouée sur le terrain de St-Henri, situé à l'angle des rues Rose de Lima et Workman. Elle promet d'être un attrait exceptionnel, et les citoyens de Ste-Cunégonde, de St-Henri, de la Côte St-Paul sont fortunés d'être les premiers à voir du baseball, cette année. C'est une aubaine, dont ils sauront certainement profiter.

Le Métropole aura sa deuxième pratique cet après-midi ainsi que vendredi au Parc Lafontaine et samedi à St-Henri afin d'être en condition pour sa partie de dimanche prochain. L'équipe du président Jollivet et du gérant Eug. Bélanger promet de se signaler, cette année, tout comme elle fit l'été dernier, alors qu'il termina la saison avec un record de victoires des plus enviables.

Parmi les joueurs qui porteront les couleurs du Métropole, cet été, nous devons mentionner Albert Trempe, short-stop, une étoile de la ligue de la Cité. Son acquisition renforcera considérablement l'équipe. Il jouera au premier but pour le Métropole. On attend beaucoup de ses services. Un autre joueur, qui fera parler de lui, c'est Robert Clément, joueur de champ. Les amis du Métropole seront heureux de le voir sous le harnais cet été. C'est un joueur élégant, aimé du public.

Plusieurs gérants des clubs locaux l'ont approché depuis quelques semaines, mais il préfère jouer avec le Métropole encore cette saison, aussi la direction a grande confiance en lui. Bert Boucher sera aussi au poste comme joueur de champ. Dans la dernière pratique à laquelle il prit part, Boucher démontra par son jeu rapide qu'il sera un joueur redoutable pour les "ennemies."

Bref, le Métropole sera encore un peu là, dimanche, et le public saura lui redonner l'encouragement de l'an passé.

LES LIGUES MAJEURES

LIGUE AMERICAINE

A Boston :

New-York . .	000000000—0	3	2
Boston . . .	000000001—1	2	0

Batteries : Thormahlen et Hannah ; Bush et Agnew.

A Washington :

Philadelphie .	003010010—5	9	0
Washington .	000000000—0	6	2

Batteries : Myers et McAvoy ; Dumont et Ainsmith.

A Cleveland :

St-Louis . . .	000200000—2	7	0
Cleveland . .	00002042x—8	11	0

Batteries : Gallia et Nunamaker ; Coumbe et O'Neil.

A Chicago :
Pluie.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.C.
Boston	7	1	.875
Cleveland	4	1	.800
Chicago	2	1	.667
Détroit	1	1	.500
Washington . . .	3	3	.500
New-York	3	5	.375
Philadelphie . . .	2	4	.333
St-Louis	2	4	.333

LIGUE NATIONALE

A New-York :

Boston . . .	000002000—2	7	1
New-York. .	01301301x—9	13	3

Batteries : Crum, Canavan et Wilson ; Sallee et Raridan.

A Cincinnati :

Chicago . .	002000000—2	9	3
Cincinnati .	00100110x—3	5	1

Batteries : Tyler et Elliott ; Breslin et Allen.

A Philadelphie :

Brooklyn . .	010001000—2	7	0
Philadelphie.	01300030x—7	15	2

Batteries: Mammeux, Coheny, Marquard et Miller ; Hogg et Burns.

A St-Louis :

Pittsburg . .	230000000—5	6	3
St-Louis . .	02300010x—6	7	1

Batteries : Steele, Sanders et Schmidt ; Doak, May et Gonzales.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	P.C.
New-York	6	0	1.000
Philadelphie . . .	5	1	.833
Cincinnati	4	2	.667
St-Louis	2	2	.500
Pittsburg	2	3	.400
Chicago	2	3	.400
Boston	1	5	.167
Brooklyn	0	6	.000

HECTOR DECARIE, vainqueur du tournoi des hommes forts — Il peut se réclamer d'être l'un des champions du monde.

GEDEON GENDRON, la "merveille" de Manchester qui s'est classé deuxième dans le tournoi des hommes forts.

A. DUPRAS qui est arrivé troisième dans le tournoi des hommes forts.

ARTHUR DANDURAND qui s'est classé quatrième dans le tournoi des hommes forts.

CHEMINS DE FER ET NAVIGATION

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

DES CHANGEMENTS D'HORAIRE y compris le service suburbain de Montréal

Seront faits le 28 avril

Informations entre les mains des agents.

PACIFIQUE CANADIEN

Un changement dans L'HORAIRE DES TRAINS sera fait DIMANCHE, LE 28 AVRIL 1918

Pour informations, s'adresser aux agents de billets.

18—4-Ch-de-fer.

LIGNE ELDER-DEMPSTER

SERVICE DU SUD AFRICAIN DE ST-JEAN, N.B.

Pour inf.-mations quant aux dates de départ, taux de fret et autres détails, s'adresser à

ELDER-DEMPSTER & CO., LIMITED, 123 Ed. Board of Trade, Montréal.

MORT MYSTERIEUSE A LA POINTE-AU-PIC

Saint-Siméon (Charlevoix), 23. — Le village de la Pointe-au-Pic vient d'être le théâtre d'une mort qu'entoure encore le plus grand mystère.

On a découvert, sur la grève, le cadavre d'un vieillard, le crâne fracturé et une jambe brisée. Presque tous ses vêtements étaient déchirés, et il avait un foulard solidement noué autour du cou.

A l'enquête du coroner, l'on a reconnu le cadavre comme étant celui de Charles Levesque et l'on est venu à la simple conclusion que le malheureux s'était noyé.

Quantité de gens, toutefois, ne partagent pas cette opinion. Ils soutiennent en effet que le défunt est arrivé à la Pointe-au-Pic le 14 courant et qu'il s'est retiré à l'hôtel Gagné. Il sortit de l'hôtel le matin, et ce n'est que l'après-midi que M. Romuald Gagné aperçut le cadavre sur la grève.

Le cadavre a été inhumé, mais on prête aux fils du défunt qui ne viennent que d'apprendre la mort de leur père, l'intention de demander une nouvelle enquête.

ARRESTATION PERILLEUSE

Les détectives Barrette et Crowthers ont arrêté hier à bonne heure un Italien du nom d'Antonio Ponto à sa pension au No 359 Champ de Mars.

L'accusé qui n'est âgé que de 17 ans aurait commis le 14 avril dernier un vol de $50 chez Mme Séraphin Depani, 882 rue Craig.

On avait prévenu les détectives de faire attention à leur vie en opérant l'arrestation de l'individu car c'était un despérado qui était toujours armé d'un revolver.

Hier matin, les détectives arrivèrent à sa chambre au moment où il dormait. Il entendit ouvrir la porte de sa chambre, et glissa la main sous son oreiller, mais les détectives avaient vu le geste et prompts comme l'éclair, ils lui arrêtèrent le bras.

Sous l'oreiller on trouva un revolver chargé de six balles. Il fut amené au poste et a comparu hier devant le juge Leet sous l'accusation du vol précité.

"Je veux partir lundi de Montréal, s'écria-t-il, au juge, et je veux que toute cette affaire soit claire. Je ne suis pas coupable."

Enquête demain.

AMUSEMENTS

NATIONAL FRANÇAIS

Semaine du 22 Avril "COCORICO!"

Revue de M. P. Christe complètement modifiée.

Matinée tous les jours

16—5-A.

St. DENIS

Aujourd'hui, dernière fois

MAE MARSH — dans — "THE FACE IN THE DARK"

CHARLIE CHAPLIN — dans — "HIS NEW JOB" et autres

Mat., 10 cts.; Soirées, 10-20 cents.

18—1-A

LOEW'S VAUDEVILLE THEATRE

Vaudeville et Vues Animées de Primeur

"Betting Bettys" Nat Carr — 4 autres actes 4. | Mitchell Lewis — dans — "The Sign Invisible"

Représentation continuelle, de 1 à 11 p.m. Mat., 10-15; soirées, 15-25. Sam., dim., et fêtes, matinées, prix des soirées.

16—5-A.

GAYETY BURLESQUE 25To DAY815

CETTE SEMAINE

THE SPORTING WIDOWS — Avec — Funny Harry Cooper

10 cts en Matinée tous les jours.

16—6-A

FRANCAIS VAUDEVILLE, PHOTOPLAYS

CETTE SEMAINE

7—HONEY BOYS—7 de Geo. Evans.

La plus grande représentation de ménestrels jamais vue

4 autres actes — 5 vues

10-15-25c. — Nouvelle représentation jeudi, à 2, 7 et 9 heures p.m.

16—6-A

PRINCESS VAUDEVILLE 2ToDAY815

CETTE SEMAINE

Grand vaudeville spécial

1,000 sièges à 10 cts à chaque représentation.

16—6-A

PETITES ANNONCES

JOURNAUX A VENDRE. — Ceux qui voudraient se procurer la collection des journaux le "Devoir", le "Droit" et l'"Action Sociale", aujourd'hui l'"Action Catholique", depuis leur fondation, sont priés de s'adresser à M. l'abbé Vigneault, curé de Ste-Béatrix, comté de Joliette. 11—12-P-Ann

ON DEMANDE des machinistes, des ouvriers à l'établi et des assembleurs. S'adresser à John McDougall Cal. Iron Works Co., Ltd., 512 rue William. 13—5-P-Ann.

ON DEMANDE des fabricants de bouilloires et des aides. S'adresser à John McDougall Cal. Iron Works Co., Ltd., 512 rue William. 13—5-P-Ann.

A VENDRE. — Propriété rue Chabot, rapportant 10 p.c. Conditions de paiements faciles. S'adresser à Crépeau & Paquette, notaires, 310 rue Visitation. 14—12-P-Ann

ON DEMANDE d'habiles poseurs de lattes et d'ouvriers pour perforateur vertical; ouvrage permanent; salaires jusqu'à 59 cents de l'heure. Assembleurs habiles, salaires 55 cents de l'heure. S'adresser à la Canadian General Electric Company Limited, Peterborough, Ontario, Can. 17—4-P-Ann

DOMINION CARPET BEATING CO., seul bureau, No 362 Dorchester-Ouest. On nettoie les tapis, répare les meubles, les matelas aussi les rembourrures. Tout est emporté et livré gratuitement. Tél. Main, 4414. 285—n

POUR REPARATION de dynamos, moteurs et autres appareils électriques. S'adresser à la Cie Internationale d'Electricité, 97 rue Bleury. Tél. Bell, Main 3101. 97—a

PERSONNEL

AVEZ-VOUS L'INTENTION DE VOUS MARIER ? Le meilleur journal matrimonial. Gratis par la poste. The "Correspondent," Toledo, Ohio. 75—a

AVIS DE FAILLITE

Re: H. FREEDMAN & CO. 1334 rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

Sera vendu par encan public, mardi le 30 avril, 1918, à 11 heures A. M., chez Fraser Bros., Encanteurs, No 453 rue St-Jacques, Montréal, l'actif suivant en trois lots:

Lot No 1o.

Hardes faites pour Hommes.. 3,161.30

Lot No 2o.

Manteaux et Costumes pour Dames..	1,097.00	
Tweeds et doublures	756.32	
Chapeaux et casquettes..	690.35	
Fourrures..	564.45	
		3,108.12

Lot No 3o.

Ameublement du magasin .. 1,909.80

Conditions : Argent comptant.

Le magasin sera ouvert pour inspection du stock le 29 avril, de 2 à 6 heures de l'après-midi, et le 30 avril, à 8 heures A.M., jusqu'à l'heure de la vente.

Pour autres informations, s'adresser au curateur soussigné.

PAUL L. TURGEON,
Curateur.

Bureaux de Chartrand & Turgeon, 55 rue St-Frs.-Xavier. Montréal.

18—2.

DESTRUCTION DE LA MANUFACTURE DE ZEPPELINS

ELLE A ETE CAUSEE PAR UNE ATTAQUE AERIENNE.

Genève, 23. — En plus de la destruction par l'incendie de la manufacture d'aéroplanes allemands à Manzell, annoncée il y a quelques jours, on dit que la manufacture de zeppelins à Friedrichshafen a été également détruite. Suivant des dépêches de Romanshorn, les conflagrations seraient la conséquence d'attaques aériennes qui auraient aussi causé la mort de ou blessé cent cinquante ouvriers. On apercevait les aéroplanes du rivage du lac de Constance alors qu'après avoir exécuté leur raid, ils se dirigèrent vers le nord du lac. Le montant des dommages, dit-on, est énorme.

IL Y A QUARANTE ANS

De la "Minerve" du 24 avril 1878

Mémorial nécrologique.

DAMASE MASSON

Montréal vient de perdre un de ses citoyens les plus estimables et les plus distingués dans la personne de M. Damase Masson dont nous annoncions hier la mort arrivée lundi à une heure p.m. Le défunt laisse une belle fortune, un nom honoré et une réputation sans tache. Il naquit à Ste-Geneviève, le 23 février 1805. En 1829, il s'établissait à Beauharnois, où il sut se créer une brillante position dans le commerce. Quand éclata l'insurrection de 1837, il se rangea avec ardeur du côté des patriotes et il se trouva ruiné à la suite de ces troubles. Mais loin de le décourager, ces revers ne firent plutôt que redoubler son énergie, et il vint se fixer en 1839 à Montréal où il réussit par un travail incessant, à se placer au premier rang des hommes d'affaires et de progrès. En 1855 il fut élu membre du conseil de ville et fut pendant quelques années président du comité des Finances. Il a puissamment contribué à la construction de l'aqueduc et à d'autres travaux importants d'amélioration pour la ville. Plus récemment il a été un des principaux arbitres dans les expropriations jugées nécessaires pour l'embellissement de Montréal, où l'élargissement des rues, et il a toujours rempli ces fonctions difficiles à la satisfaction des intéressés. Depuis l'établissement de la Banque des Marchands il en a été un des directeurs et des plus forts actionnaires, il n'a rien épargné pour promouvoir les intérêts de cette institution qui lui a dû une bonne part de ces succès. Il a de plus fait partie des bureaux d'administration de plusieurs compagnies d'assurance entr'autres de la North British et a été aussi directeur de la compagnie du Richelieu. Par son honnêteté à toute épreuve, par l'affabilité de ses manières et sa charité pour les pauvres il s'était acquis l'estime de tous, et sa perte est vivement regrettée de tous ceux qui l'ont connu. Lundi matin vers sept heures, il fut saisi d'une attaque de paralysie et il mourait quelques heures après, muni de tous les sacrements de l'Eglise, à 73 ans, au milieu de sa famille à laquelle nous offrons nos sincères sentiments de condoléances.

—**Les orangistes**—Après l'échauffourée de la Place d'Armes, les jeunes gamins orangistes qui avaient paradé dans nos rues pour provoquer les Irlandais catholiques, se rendirent à leur salle dans la ruelle Dollard. Il se fit un rassemblement sur la rue St-Jacques et plusieurs coups de gourdins ont été échangés entre les Irlandais catholiques et protestants.

(**Les élections provinciales** auront lieu d'aujourd'hui en huit. La campagne a été menée rondement. Les articles de rédaction de la "Minerve" deviennent piquants et personnels.

Le "vote ouvert" existe encore, ce qui facilitera la "force brutale", "l'influence indue" et le "serment banal", le jour du scrutin. Ces trois expressions sont de M. Joly de Lotbinière. Nous publierons dans quelques jours une liste complète des candidats à cette fameuse élection.

La première élection au scrutin secret (loi votée par le gouvernement McKenzie) fut celle du 17 septembre 1878.)

REUNION DES INGENIEURS

L'assemblée régulière de la Société Canadienne des Ingénieurs Civils aura lieu jeudi prochain et l'orateur principal sera M. N. Valiquette, ingénieur surintendant des travaux publics à Ottawa. Il parlera de la dale-sèche Champlain pour le port de Québec. Le lieutenant Philippe Bruneau, du corps des mitrailleurs canadiens, fera une causerie sur le travail de cette arme dans les Flandres.

SOIREE RECREATIVE

A l'Ecole Belmont, 245 Guy, ce soir, à 8.15 hrs, à l'occasion de la fête patronale de M. le curé Anthime Corbeil, les membres du groupe Jeanne d'Arc de l' A.C.J.C. interpréteront deux désopilantes comédies : "Vingt minutes d'arrêt", et "Barbotin et Picquoiseau". M. Sam. Charpentier, baryton, est au programme.

RETRAITES FERMEES

A LA VILLA SAINT-MARTIN, DE MAI A SEPTEMBRE.

Etudiants, du mercredi midi 1er mai au samedi midi 4 mai.

Tiers-Ordre de Saint-François, du samedi soir 4 mai au mercredi matin 8 mai.

Paroisse Sainte-Catherine, du jeudi soir 9 mai au lundi matin 13 mai.

Paroisse de l'Immaculée-Conception, du jeudi soir 16 mai au lundi matin 20 mai.

Paroisse Saint-Pierre, du jeudi soir 23 mai au lundi matin 27 mai.

Collèges commerciaux, du mardi soir 28 mai au samedi matin 1 er juin

Lachine, du dimanche soir 2 juin au jeudi matin 6 juin.

Cercle La Salle (A.C.J.C.) du vendredi soir 7 juin au mardi matin 11 juin.

Notaires, du jeudi soir 13 juin au lundi matin 17 juin.

Employés de chemin de fer, du jeudi soir 20 juin au lundi matin 24 juin

Instituteurs, du jeudi soir 27 juin au lundi matin 1er juillet.

Juges et avocats, du jeudi soir 4 juillet au lundi matin 8 juillet.

Groupe Pie X (A.C.J.C.) du jeudi osir 11 juillet au lundi matin 15 juillet.

Cantons de l'Est, du jeudi soir 18 juillet au lundi matin 22 juillet.

Saint-Hyacinthe, du jeudi soir 25 juillet au lundi matin 29 juillet.

Voyageurs de commerce, du jeudi soir 1er août au lundi matin 5 août.

Voyageurs de commerce, du jeudi soir 8 août au lundi matin 12 août.

Marchands et hommes d'affaires, du samedi soir 17 août au mercredi matin 21 août.

Médecins, du jeudi soir 22 août au lundi matin 26 août.

On est prié de s'adresser pour demander des renseignements ou s'inscrire pour l'une de ces retraites au Père Archambault, villa Saint-Martin, Abord-à-Plouffe. Tél. (longue distance) Cartierville, 18.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. B. Lapointe est le Gérant-général, au bureau, Numéro 73 rue Saint-Jacques, Montréal.

DANS LE MONDE OUVRIER

CES BUREAUX DEMENAGENT

Le bureau de placement provincial, de Montréal, ainsi que le bureau des examinateurs provinciaux pour les ingénieurs stationnaires, sont en train de déménager. Ces bureaux quittent les locaux qu'ils occupaient, dans l'édifice Bloomfield, à l'angle des rues Craig et Saint-Gabriel, et vont s'installer dans la bâtisse du gouvernement provincial, située entre les rues Saint-Jacques, Notre-Dame et Saint-Gabriel. MM. Francis Payette, surintendant du bureau de placement provincial, et G. R. Brunet, secrétaire du bureau des examinateurs, qui dirigent les opérations de cet important déménagement, ont déclaré que dès lundi prochain, les bureaux seront installés dans leurs nouveaux locaux, et que les clients pourront s'y présenter.

Le bureau de placement provincial occupera le premier étage de la partie ouest de la bâtisse. Il aura deux entrées, l'entrée principale sera au No 8 de la rue Saint-Jacques, en face de l'annexe du Palais de justice. Les visiteurs, les patrons et les dames en quête d'emploi devront se présenter à cette entrée. Mais les hommes qui viendront demander de l'emploi devront se présenter à la seconde entrée, sise rue Saint-Gabriel.

Le bureau des examinateurs, pour les ingénieurs stationnaires, occupera l'étage au-dessus du bureau de placement. Son entrée est au No 10 rue Saint-Jacques.

Ces nouveaux locaux sont parfaitement aménagés et ils répondent tout à fait aux usages auxquels ils sont destinés. De plus, on a fait remarquer que le gouvernement provincial va réaliser, par ce changement une sérieuse économie, si l'on songe que pour l'étage qu'occupaient ces bureaux, dans l'édifice Bloomfield, le gouvernement payait un loyer annuel de $1,800.

Enfin, les bureaux de l'inspection des établissements industriels, qui sont actuellement établis dans l'annexe du Palais de justice, vont également déménager et seront installés dans la même bâtisse. Ainsi, tous les services qui dépendent du ministère des travaux publics et du travail de la province, à Montréal, se trouveront concentrés dans le même édifice.

RENOUVELEZ VOS PERMIS

Les ingénieurs-mécaniciens stationnaires et chauffeurs de bouilloires, exerçant leurs fonctions dans la province de Québec, sont officiellement prévenus, par le présent avis, que tous les permis et certificats de compétence, dont ils sont actuellement détenteurs, seront périmés, et considérés comme nuls, à partir du 30 juin prochain. Aux termes de l'article 15, de la loi provinciale des ingénieurs stationnaires, ces permis et certificats doivent être renouvelés, dans les trois mois qui suivront la date de leur expiration. Tout chauffeur ou ingénieur qui négligent de se conformer à cette exigence s'expose non seulement à perdre son emploi, mais aussi à une amende. Tout renseignement supplémentaire peut être obtenu en s'adressant au secrétaire du bureau des examinateurs, M. G. R. Brunet, à l'inspecteur en chef, M. Louis Guyon, ou aux examinateurs MM. R. Marchand et E. Valiquette.

LES CONSCRITS QUI ONT UN FRERE SUR LA LIGNE DE FEU

Le juge Lamothe émet l'opinion que ce fait doit toujours être considéré comme un motif d'exemption.

Un conscrit demandait, hier après-midi, devant le juge Lamothe de se faire exempter parce qu'il était marié. Par malheur, il ne l'était que depuis le 21 septembre 1917.

—Vous savez bien que je ne puis pas vous accorder cela, lui dit le juge; vous ne connaissiez donc pas les règlements passés à cet effet ?

—Je les connaissais bien, mais je ne croyais pas qu'ils seraient mis à exécution.

Le juge n'y pouvait rien faire et il le lui dit. "Mais ma femme est malade !" s'écria le conscrit, devrai-je donc la laisser ainsi ?

Quoique la loi soit dure, il faut bien l'appliquer. Pourtant devant un cas qui était pour le moins pénible, le juge hésita, puis il prit la cause en délibéré. Le jeune mari avait été classé dans la catégorie "B3".

Un autre conscrit alléguait comme motifs d'exemption des raisons assez contradictoires. Il est malade depuis six ans; il est même déjà resté plusieurs mois dans un hôpital; il a des rhumatismes et beaucoup d'autres maladies et en même temps il se disait soutien de famille. La famille, c'est son père dont il doit avoir soin. Il a aussi un frère de 21 ans et un autre de 16 ans. Le premier souffre de tuberculose et il est conscrit; l'autre est encore en apprentissage et ne gagne que peu de chose.

Le juge n'a pas voulu rendre sa décision sur le banc; le conscrit saura ce qu'il devra faire d'ici à huit jours.

Un autre avait reçu l'ordre de se présenter devant le bureau de révision. On l'a placé dans A2. Mais il a cependant un frère au front et il s'appuyait sur ce fait pour obtenir son exemption.

Cela a permis au juge Lamothe de donner son opinion sur ce que dit la nouvelle proclamation à ce sujet.

"Je crois, a-t-il dit, que malgré la proclamation qui vient d'être publiée, le fait d'avoir un frère au front est toujours une certaine raison d'exemption". Le représentant militaire n'a pas paru de cet avis, et il a affirmé qu'une famille qui aurait soit un seul fils ou deux, ou trois, devrait tous les laisser partir, d'après le nouvel arrêté ministériel. Il n'y a plus, à présent, de soutien de famille, a-t-il déclaré.

Le juge a pris l'appel en délibéré.

Le conscrit Thos. Elmer Kennedy a eu son exemption refusée, par le juge MacLennan, en chambre, parce qu'au moment où il fut appelé sous les armes, il n'était pas encore ministre du culte protestant, raison qu'il invoque aujourd'hui pour son exemption.

Le juge MacLennan a dit que l'esprit de la loi militaire était qu'un conscrit était considéré comme soldat dès le moment de son appel à l'enrôlement. Le juge Duclos a exempté les deux frères Malo parce qu'ils avaient deux autres frères au front. Le juge Dorion a envoyé en revision un conscrit qui s'est présenté devant lui avec des béquilles et qui avait été classé "A".

Mtre Arthur Brossard, C.R., a obtenu, la libération du conscrit J. Albert Lacombe. Il avait été exempté, comme soutien de famille, par le juge central Duff. Par erreur, le bureau du régistraire donna aux policiers militaires le nom de Lacombe comme étant celui d'un conscrit sujet à l'arestation. Aussitôt que Mtre Brossard eût pris son bref d'habeas corpus, les autorités reconnurent leur erreur et le libérèrent. Devant le juge Lamothe, Mtre Brossard a fait constater officiellement le succès de sa procédure.

LE PROCES DE TI-NOIR DESJARDINS ET DE LALUMIERE

C'est aujourd'hui que devrait recommencer le procès pour conspiration contre Ti-Noir Desjardins et Elie Lalumière.

C'est sir Horace Archambault, juge en chef de la Cour Supérieure, qui a présidé, hier, l'ouverture des assises dans la cause de Ti-Noir Desjardins et d'Elie Lalumière, accusés de conspiration.

Après que l'appel des jurés et des témoins eut été fait par le greffier, le président du tribunal a ajourné l'audition de la cause à ce matin, à dix heures et demie.

Mtre Dagenais, défenseur de Desjardins, demanda au début de la séance que la cause de son client fut renvoyée au 15 mai prochain. Mon état de santé n'est pas excellent, a-t-il dit, et mon médecin m'a recommandé quelques jours de repos. Je me suis entendu avec vous à ce sujet déjà, et j'étais accompagné du procureur-adjoint, Mtre J. C. Walsh et de Mtre Alban Germain. Aucun de ces messieurs n'a fait d'objection, et je veux bien croire qu'il y a eu de votre part, aucune objection nouvelle. D'ailleurs, j'avais adressé la même supplique au juge Pelletier, qui m'a écrit, qu'il n'y voyait aucun inconvénient.

A ceci, sir Horace Archambault répondit de la manière suivante : "Cette affaire ne peut plus être ajournée. Nous en sommes rendus à la troisième audition. Rien ne doit plus la retarder. Comme vous, M. Dagenais, je suis malade, et je suis quand même au poste. Soyez assuré que nous prendrons en sérieuse considération vos raisons. Il faut faire des sacrifices. Pour ceux que vous accomplirez, vous serez récompensé, Mtre Dagenais."

Le seul fait remarquable, est la présence à Montréal, du témoin Lorenzo Désautels, soldat de retour du front qui, lors du dernier procès, n'avait pu quitter sa famille dans la Saskatchewan, par suite d'une maladie opiniâtre.

De plus, on s'attendait à ce que sir Percy Sherwood, de la police fédérale d'Ottawa, fut témoin, mais il n'en fut rien.

Si aujourd'hui le juge Pelletier est encore retenu à Québec par ses affaires professionnelles, sir Horace Archambault a annoncé que lui-même présidera à l'audition du procès.

Pour le moment, le tribunal ne s'occupe que de l'accusation de conspiration. Mtre Jos. Walsh a averti qu'il verra plus tard l'attitude qu'il aura à prendre sur les autres chefs d'accusation.

L'APPEL DES CONSCRITS SE FERA BIENTOT

Les régistraires ont reçu des ordres en conséquence. — Le général Mewburn et les conscrits de la catégorie "B."

Ottawa, 23 — Les premiers des nouveaux conscrits appelés sous les armes prendront l'uniforme, au commencement de la semaine prochaine. Instruction a déjà été donnée à tous les registraires nommés en vertu de la loi du service militaire que les exemptions dans la première classe, pour les hommes de 20 à 22 ans inclusivement, sont rescindées. Les registraires avertiront les hommes de se présenter pour le service, à une date spécifiée. Dans chaque district, les conscrits seront appelés par les groupes, selon que l'exigera le commandement de chaque district, et dès que les autorités militaires pourront les verser dans les cadres.

Un délai de 7 jours sera généralement accordé à chaque conscrit pour mettre ses affaires en règle, avant d'aller à la caserne.

DECLARATION DU GEN. MEWBURN

Toronto, 23 — Les célibataires de la catégorie "B", âgés de 20, 21 et 22 ans, ne seront point enrégimentés, en toute probabilité, avant que les célibataires de la même catégorie, âgés de 23 à 34 ans inclusivement, qui n'ont pu obtenir leur exemption, aient rejoint les rangs de l'armée.

Le général Mewburn, ministre de la Milice, de passage à Toronto, a déclaré hier soir que la proclamation appelant aux armes les jeunes gens de 19 ans et ceux qui ont atteint l'âge de vingt ans depuis le 13 octobre 1917, sera probablement prête à être lancée aujourd'hui même.

LES LIVRES DE RECOMPENSE SERONT MOINS NOMBREUX

Le Bureau Central diminue la somme ordinaire allouée aux livres de récompense... par nécessité des temps. — L'emprunt scolaire a atteint pratiquement le chiffre de $1,000,000.

Nous sommes en temps de guerre. La jeunesse de nos écoles devra en prendre son parti. Le Bureau Central n'a voté, hier soir, que la somme de $6,000 pour l'achat des livres de récompenses, comparativement à $14,000 l'an dernier, somme que l'on trouvait dans le temps encore trop modique.

M. le commissaire J. N. Perrault proposait que la somme de l'an dernier soit votée de nouveau cette année. Le livre de récompense est une nécessité, déclare-t-il ; autrement, il n'existe plus d'émulation. La conduite des élèves, leur assiduité et leurs progrès en souffrent.

M. Lafontaine suggère tout simplement que, considérant les circonstances, le manque de fonds de la commission, la pratique de la commission protestante, les livres de récompense disparaissent. M. Lafontaine ne souffre qu'avec difficulté que les élèves travaillent pour autre chose que par amour de l'étude.

M. l'abbé Brophy suit l'opinion de M. Lafontaine. Il voudrait cependant que l'on s'efforçât d'amortir le coup que va produire sur les enfants la disparition des livres de prix, en leur faisant comprendre que leurs frères ou leurs pères sont au front, et qu'ils doivent aussi faire leur obole de sacrifice.

M. le commissaire Geoffrion croit que de donner des livres de récompense, c'est une dépense inutile, du luxe, une mauvaise habitude.

Mgr Roy estime que les élèves ont travaillé avec la perspective d'avoir des "prix" et que ce serait les tromper que de les retrancher.

M. Lafontaine propose que la distribution des livres de récompense disparaisse. Par conciliation, M. Aimé Geoffrion ajoute un amendement à l'effet que la somme de $6,000 ($1,200 à chaque commission de district et $1200 au Bureau Central pour l'achat de livres canadiens) soit votée pour l'achat de livres de récompenses.

M. J. N. Perrault demande dans un sous-amendement "que le règlement de l'an dernier relatif à l'achat des livres de récompense soit encore suivi cette année."

Le vote donne les résultats suivants :

Sous-amendement de M. Perrault —Pour : Mgr Roy, M. J. N. Perrault. Contre : MM. Lafontaine, Brophy, Létourneau, Richard, Geoffrion.

Amendemetn de M. Geoffrion — Pour : MM. Lafontaine, Brophy, Richard, Geoffrion, Mgr Roy. Contre : MM. Perrault, Létourneau.

M. Perrault propose un autre amendement "à l'effet que la somme de $10,000 soit accordée. M. Perrault ne trouve aucun secondeur.

Sur l'interpellation du président de la commission, M. Aymé Lafontaine, le secrétaire, a fait savoir que l'emprunt scolaire avait réuni la somme de $722,800, partie souscrite, partie payée. La somme de $350,000 a été déposée au trésor du Bureau Central et aux banques; $333,000 ont été reçues par les banques.

Un délai de quinze jours sera ajouté au terme final de l'emprunt. Après ce temps le Bureau Central recevra lui-même les souscriptions. Le président a annoncé plusieurs souscriptions probables, et a déclaré que les mots d'"obligations", "débentures" avaient quelque peu effrayé les petits souscripteurs peu accoutumés à ces termes de finances.

Les commissaires du district Centre et du district nord ont reçu l'autorisation de disposer de leur contrat de charbon. Celui du district Centre est octroyé partiellement à la "East End Coal Cy", partiellement à la "Prudential Coal Co.". La Commission du district Nord a trouvé plusieurs soumissionnaires qui offrent leur charbon à $9.75, $10 et $10.25 la tonne, suivant la longueur du charrois. Les commissions des districts est et ouest ont reçu autorisation de s'occuper de leur approvisionnement de combustible pour l'hiver prochain.

Les budgets mensuels des quatre commissions du district ont été adoptés.

La commission du district Nord obtient la somme demandée pour l'agrandissement du logement des Frères de l'école Dollard

Le R. P. McLeod, curé de Saint-Georges a appuyé cette demande faite par le directeur du district Nord.

LES CONCUSSIONNAIRES TORIES DEVRONT RENDRE GORGE

Le gouvernement libéral du Nouveau-Brunswick fera adopter une loi pour faire rembourser les sommes volées à la province. — L'ancien premier ministre conservateur Flemmnig impliqué.

Fredericton, N. B., 23. — L'effort nécessaire pour recouvrer un peu de l'argent qui a été perdu, à propos de la Valley Railway dans les poches d'un grand nombre d'individus, est maintenant commencé. Un bill proposé à la législature, hier, a marqué le premier pas dans cette voie. Son but est de simplifier les procédures légales nécessaires pour avoir cet argent. C'est, en quelques mots, de faire déclarer que tout l'argent fourni à ce chemin de fer, qui a d'abord été commencé par des particuliers avec l'appui du gouvernement et qui, dans la suite fut continué par le gouvernement provincial, est l'argent de la province.

De cette manière, cette dernière aura un droit direct de poursuivre les détenteurs des sommes payées.

Les principaux montants mentionnés dans les nombreuses enquêtes faites par la commission Royale au autres, comprennent les $100,000 payés par le contracteur, A. R. Gould au premier ministre Flemming; les $100,000, $20,000 et $13,000 payés par la N. S. Construction Company, les derniers contracteurs, à W. B. Tenant, et les $20,000 payées par Kennedy et McDonald à Thomas Nagle.

L'honorable J. A. Murray, chef de l'opposition, a informé la chambre, qu'il était parfaitement d'accord avec les principes du bill. Seulement il s'est fortement objecté à ce que l'on inclut dans le bill, en admettant que le gouvernement fut sincère et non guidée par des motifs de partisannerie, le rapport de la Central Railway Commission de 1908 et 1909.

LA LOI DE CHASSE

La vente des viandes d'élan et de chevreuil et défendue, et l'acte passé en chambre pourvoyant à la protection de la chasse, prohibe celle du caribou et de la perdrix jusqu'en 1921. On a aussi ajouté d'autres amendements qui protégeront davantage toutes les espèces de gibier.

Jusqu'à hier on s'est occupé de savoir combien était grande encore notre approvisionnement de gibier. Il y a eu peu de critiques. Des estimés supplémentaires seront examinés demain.

DES PRIERES POUR LA VICTOIRE ET LA PAIX

Sa Grandeur Mgr Emard, évêque de Valleyfield, demande à ses ouailles de prier, pendant le mois de Marie, pour la victoire et la paix.

Valleyfield, 23.—Mgr Emard, évêque de Valleyfield, a envoyé aux ouailles de son diocèse une admirable lettre pastorale à l'occasion du mois de Marie, dans laquelle il demande des prières pour la victoire et pour la paix.

Après avoir parlé du culte à la Sainte-Vierge rendu par les pontifes et des indulgences accordées à cette dévotion, Sa Grandeur supplie tous les fidèles de son diocèse de ne pas oublier les horreurs de la guerre et d'intercéder auprès de la Vierge Marie pour que ces fléaux cessent d'écraser le monde.

Nous publions, de cette lettre pastorale, ce passage saisissant qui parle de la guerre et de la papauté, comme du rôle des chrétiens dans ce conflit :

"Or Nos Très Chers Frères, il faut le reconnaître, le mois de Marie se présente cette année avec des circonstances qui font, impérieusement et plus que jamais, appel à notre confiante piété.

C'est toujours la guerre qui continue. Mais si jusqu'à ces derniers temps nous en étions, pour un grand nombre, simplement les spectateurs attristés, voici que tous tant que nous sommes avons à sentir déjà, à redouter encore plus pour demain, les terribles conséquences du fléau devenu mondial.

Chrétiens et fidèles enfants de l'Eglise, c'était dès l'origine du conflit, pour nous catholiques, un devoir de religion d'unir nos prières à celles du Pape, pour demander avec lui le rétablissement de la paix entre les nations chrétiennes.

"A coup sûr", disait le Saint Père dans son discours au Consistoire du 22 janvier 1915, "pour tout esprit pondéré, il est manifeste que, dans cet effroyable conflit, le Saint-Siège, sans cesser de s'en préoccuper avec une extrême attention, est tenu de garder une complète impartialité.

"Le Pontife Romain, en tant, d'une part, qu'il est le Vicaire de Jésus-Christ mort pour tous les hommes, et pour chacun, entant d'autre part qu'il est le Père commun des Catholiques, doit embrasser dans un même sentiment de charité tous les combattants. Il a de chaque côté des belligérants, un grand nombre de fils dont le salut doit lui causer une égale sollicitude. Il est, par suite, nécessaire qu'il considère en eux non les intérêts spéciaux qui les divisent, mais bien le lien commun de foi qui les rend frères.

"S'il se comportait autrement, non-seulement il ne contribuerait pas à la cause de la paix, mais ce qui est pire, il attirerait à la religion des aversions et des haines et exposerait à des troubles fort graves la tranquillité et la concorde intérieure de l'Eglise."

Mais, Nos Très Chers Frères, le Pape seul, vicaire de Celui à qui toutes les nations ont été données en héritage, jouit de droit divin, de ce privilège d'être supérieur à toute autorité humaine, et de n'être le sujet d'aucun pays.

Tous les autres membres de l'Eglise, dont il est le chef universel sont, comme les hommes en général, et conformément à l'ordre providentiel, répartis en peuples innombrables, dont hélas! en dépit de la fraternité chrétienne, les intérêts et les passions se combattent avec une cruelle opiniâtreté. La guerre est le fruit détestable de cette lutte qui commençait avec la chute originelle et s'est toujours continuée sur la terre au sein de l'humanité déchue. Mais, tout groupement social exige, avec l'union de ses membres sous l'autorité qui le régit, la dépendance hiérarchique et la soumission franche et dévouée qu'elle commande, sous peine pour le peuple lui-même, de périr victime de l'anarchie et du désordre.

Citoyens absolument loyaux et consciencieux, c'était donc notre devoir, comme Canadiens, de supplier Dieu afin d'obtenir cette même paix par la victoire des Armées Alliées. Nous le devions pour obéir à la loi divine, pour rester fidèles à nos plus pures traditions nationales, et aussi à cause des liens très légitimes et très étroits qui nous rattachent, comme peuple, aux deux nations auxquelles nous devons nos origines si nobles, et notre état social avec ses obligations aussi bien que ses avantages; et c'est bien ce que nous avons fait....

...L'avenir est plein de menaces ; des privations s'imposent dès maintenant sous toutes ses formes, et le mot de famine est déjà prononcé, cependant que des milliers de nos jeunes gens combattent, versent leur sang et meurent là-bas sur les champs de bataille sacrifiant leur vie pour la grande cause commune de "la défense du droit et de la saine liberté des peuples."

La tristesse, l'inquiétude, l'angoisse, les larmes et les deuils répétés sont venus s'abattre sur nos foyers jusque-là si paisibles et si confiants. Ceux-là mêmes qui ne sont pas directement atteints souffrent comme les autres, par la vertu d'une solidarité qui a constamment uni les familles canadiennes, et pour tous, il y a de la douleur avec ce qu'elle offre de plus cuisant, l'incertitude atroce de demain.

C'est donc notre patrie elle-même qui souffre et qui saigne à son tour.

Que faire alors ? sinon prier encore davantage le Dieu de justice et de paix. Et comment pouvons-nous mieux l'invoquer que par l'intercession de celle qui est la mère de Dieu par sa vocation éternelle et divine, et qui a voulu devenir notre mère par l'adoption de son coeur."

TROUPES ARRIVEES SAINES ET SAUVES EN ANGLETERRE

Le censeur de la presse annonce l'heureuse arrivée de 3827 officiers et soldats des troupes canadiennes en Angleterre.

Parmi ces troupes sont les détachements suivants :

1er Bataillon Ontario Centre.
2e " de la Colombie-Britannique
" du Manitoba.
" de la Nouvelle-Ecosse.
" de la Saskatchewan.
" de l'Alberta.

Artillerie de campagne, pilotes-aviateurs, recrues et cadets pour l'armée impériale, et aussi un détachement militaire de Terre-Neuve.

J. A. FORTIER,
Censeur de la presse.

A St-Casimir, J. A. Z. Tessier vend le sommier, les "Cosy Corners" et les lits à extension en acier de Hercules No O. Ils ont cinq fois l'élasticité et la force des autres et sont garantis contre toute difformation susceptible d'être causée par les enfants en jouant dessus.

Un Rhume Ordinaire

Est un mélange de maladies produit par l'action combinée de différents microbes et bactéries, c'est pourquoi ce rhume résiste souvent aux remèdes ordinaires et peut engendrer les complications les plus diverses et les plus fatales. Il faudra donc, pour combattre ces différents microbes avec chances de succès, employer un remède composé de balsamo-antiseptiques puissants et de sédatifs et expectorants efficaces. Ces éléments se trouvent heureusement combinés dans le

En vente partout **SIROP GAUVIN Pour le RHUME** 25 cts la bouteille

le spécifique éprouvé et reconnu de toutes les Maladies des Voies Respiratoires. Voilà pourquoi il guérit promptement et sûrement : **Rhumes, Toux, Bronchites, Coqueluche, Grippe, Catarrhe, etc.**

EMPLOYEZ-LE EN TOUTE CONFIANCE, car il est préparé, d'après les formules de médecins célèbres, par M. Gauvin, chimiste canadien dont la réputation est universelle.

DEUX BOUTEILLES SUFFIRENT POUR LE GUÉRIR.

"Il y a quelque temps on me recommanda le Sirop Gauvin pour le Rhume, je l'employai et je dois vous dire que depuis l'usage de deux bouteilles de ce sirop je n'ai eu ni enrouements, ni rhumes, ni aucune affection de la gorge. Chaque fois que je suis menacé de ces troubles, je prends une dose de votre sirop et cela suffit pour éviter l'attaque."

J. R. PROVOST, 804 rue Masson, Rosemont, Que.

Le Sirop d'Anis Gauvin POUR LES ENFANTS — Soulage coliques, douleurs de la dentition, indigestion, diarrhées, et assure au bébé un somme l naturel. Prix : 25 cts. la bouteille.

Les Cachets Gauvin POUR LE MAL de TETE — Soulagent et guérissent promptement, maux de tête, migraines, névralgies, et toutes les douleurs. Prix : 25 cents la boîte.

J. A. E. GAUVIN, Pharmacien-Chimiste, MONTREAL, Can.

JAQUETTES DE BOUCHERS

25 patrons nouveaux—depuis $2.00 à $5.00. Casquettes blanches, poignets de paille, de cuir, tabliers en coton, toile cirée, caoutchouc, etc.

Demandez notre représentant ou écrivez pour échantillons.

MAGASIN OUVERT JUSQU'A 9 HEURES TOUS LES SOIRS.

THE MONTREAL TRADE SUPPLY CO.

30-32 Carré Chaboillez. Tél. Main 1683-7816.

294—1-M-v-n.

CONCERT-CONFERENCE DE L'ASSISTANCE MATERNELLE

C'est ce soir, que sera donné au Monument National, le concert-conférence, au bénéfice de l'Assistance Maternelle. Que tous ceux qui peuvent le faire, se rendent à cette soirée, contribuant de la sorte à cette oeuvre admirable qui est l'Assistance Maternelle.

Plus cette oeuvre prend de l'extension, plus les dépenses augmentent ; aussi les dévouées dames patronnesses ne reculent-elles pas devant aucun sacrifice pour encourager le public à contribuer, à augmenter les revenus de cette oeuvre.

Elles ont songé qu'un concert où sera joué le "Chalet", ce ravissant opéra-comique,, exécuté par des artistes canadiens devrait attirer des foules au Monument National : elles ont mis à contribution le talent artistique de Mme Damien Masson ; et, c'est le succès assuré.

M. Athanase David, le jeune député de Terrebonne à la législature, fera une conférence qui portera pour titre : "Au service de la race" ; c'est-à-dire que ces deux élements feront que cette soirée aura un attrait irrésistible et que dès l'ouverture des guichets, la foule se rendra compacte au Monument National.

A la liste précédemment parue des souscripteurs au concert-conférence il faut ajouter ceux-ci : M. et Mme Jean Melchers, M. et Mme Emile Ostiguy, Mme A. E. Pinsonneault, Mme Albert Hébert, M. et Mme L. E. DeLorimier, Mme O. Dansereau, Mme Riopel, M. Gustave Sigouin, M. Jos. Leblanc, Mme Alfred Pelland, Mlle Martin, M. Albert Théberge, M. et Mme Alban Germain, Dr A. Provost, Dr Bastien, Mme Desgroseillers, Mme Guilmette, Mme Daoust, M. T. Lafrenière, Dr et Mme Porro, M. H. Bourassa, M. et Mme Bague, Dr P. Ostiguy, M. et Mme Alex. Prud'homme, M. et Mme G. Deserres, Mlle Lucrèse Dalbec, Dr et Mme J. A. Mireault, Dr et Mme Bourgeois, Mme W. Shaekell, Mme C. L. Bourgeois, Dr J. E. Vanier, Mme Trottier, Mme Arthur Trudeau, Dr et Mme Bruneau, M. et Mme J. Quintal, Mlle H. Lajoie, M. et Mme H. Quintal, Mlle A. de Lorimier, M. et Mme U. Garand, Dr et Mme O. H. Mercier, Dr J. H. Bourdon, Mme Ed. Latreille, M. et Mme L. O. David, M. et Mme A. Valiquette, M. F. Préfontaine, Mme D. Faucher, M. et Mme J. L. Archambault, Mme L. H. Hébert, M. et Mme A. Brosseau, Dr et Mme Geo. Badeaux, M. et Mme A. A. Larocque, M. Alex. Desmarteau, Mlle F. D. Amour, M. et Mme Jeau Beaudoin, Mme G. Saint-Pierre, Mme C. Bruchési, Mlle O'Leary.

PALE ET FAIBLE, MAIS MAINTENANT BIEN

Mlle RICHER EXPRIME SA GRATITUDE AUX PILULES DE DODD POUR LES REINS

Elle dit comment elle retrouva la santé après avoir chassé toutes les impuretés qu'elle avait dans le sang.

St-George de Windsor, Qué., 23 avril — (Spécial) — Reconnaissante pour les bons résultats qu'elle a obtenus par l'emploi des pilules de Dodd pour les reins, Mlle Marie-Anne Richer, jeune fille bien connue ici, raconte à toutes ses amies la bonne nouvelle.

— Je suis heureuse de recommander les pilules de Dodd pour les reins à tout le monde, dit-elle. J'étais pâle et faible et j'avais le sang plein d'impuretés ; mais après avoir pris quelques boites de pilules de Dodd, je me sens complètement guérie.

— Je suis reconnaissante pour les merveilleux résultats que j'ai obtenus des pilules de Dodd.

Si les reins ne fonctionnent pas bien, s'ils ne chassent pas les impuretés du sang et assurent à celui-ci une circulation normale qui ne peut qu'assurer un bon développement. Et cela s'obtient que par la guérison des reins. Des reins sains chassent les impuretés du sang et assurent une bonne santé.

Des milliers de femmes canadiennes se joignent à Mlle Richer pour dire les splendides résultats obtenus par les pilules de Dodd pour les reins.

18-1-g

ELECTION DANS LANARK

Perth, 23. — Les brefs de l'élection partielle du comté de Lanark ont été publiés. La mise en nomination aura lieu le 2 mai et l'élection sera faite le 9 mai prochain.

J. A. Stewart, de Perth, sera le candidat unioniste et aura l'appui du premier ministre. Le colonel Balderson, autre candidat unioniste, dit qu'il va rester dans la lice quand bien même il n'a pas l'appui de M. Borden. Il n'y aura pas de candidats libéraux. Cette élection est rendu nécessaire par la mort du Dr Hanna.

Le Canada

Montréal, mercredi 24 avril 1918.

Nos détracteurs aux Communes

Dans la discussion d'une résolution concernant la conscription des sujets étrangers ennemis pour le travail, un député de la Colombie-Anglaise a émis une proposition qui est loin d'être de nature à rétablir l'harmonie entre les races au Canada.

Traitant les Canadiens-français comme s'ils étaient des étrangers au Canada, ce député, M. Clements, proposait que l'on déporte de 25,000 à 75,000 Canadiens-français en Colombie-Anglaise pour les faire travailler dans les chantiers, sous prétexte de leur inculquer du patriotisme. Et il a terminé son discours en disant que, s'il en avait le pouvoir, il établirait comme principe la devise : un seul empire, un seul drapeau, une seule langue !

L'honorable M. Lemieux, s'est chargé de donner à M. Clements la réplique qu'il convenait, et il l'a fait d'une façon qui a profondément remué la Chambre.

Comment ! dit M. Lemieux, on vient nous proposer de violer les principes du droit international, parce que les Prussiens les ont violés ? Sommes-nous donc des Prussiens pour faire comme eux ?

Comment ! on voudrait traiter les Canadiens-français comme des étrangers, comme des étrangers ennemis même, et les déporter ailleurs pour les faire travailler sous la surveillance de soldats !

On a l'audace, ou au moins l'inconscience de proposer que l'on traite les Canadiens-français comme les Prussiens traitent les Belges et les Français des régions occupées, après avoir soulevé le monde civilisé en dénonçant la barbarie de ces déportations !

La conception que se fait M. Clements de l'empire britannique, est une conception prussienne. Un seul empire, un seul drapeau, c'est parfait; tout le monde est d'accord à ce sujet. Un seul drapeau ! Celui que l'un des ministres actuels du gouvernement unioniste, le ministre des Postes, voulait, en 1911, trouer de balles pour respirer l'air de la liberté !

Mais, si l'empire britannique n'a qu'un seul drapeau, que seul un des collègues de Sir Robert Borden peut se permettre d'insulter, c'est un empire de beaucoup de langues. Les Gallois enseignent leur langue dans leurs écoles, les Ecossais également; les Espagnols à Gilbraltar, les Italiens à Malte, les Hindous dans l'Inde; il n'y a qu'au Canada que l'on refuserait ce privilège aux Canadiens-français.

Une seule langue, c'est le principe prussien, qui proscrit le polonais en Pologne, le français en Alsace-Lorraine, le Danois dans le Schleswig.

Prussien, M. Clements n'est pas autre chose par sa mentalité, sinon par sa nationalité. Et l'honorable M. Lemieux le cingle de ce mordant sarcasme: "Je ne dirai pas qu'il y a ici des étrangers; mais je dirai qu'il y a des Prussiens dans l'enceinte de cette Chambre !"

Et la majorité élue le 17 décembre, frémissant sous ce vigoureux coup de fouet dût se ronger les poings en silence. Il était impossible d'y répondre !

L'honorable M. Lemieux a remporté là un magnifique succès et tous les Canadiens-français devront lui être reconnaissants de la vigueur avec laquelle il a flagellé leurs détracteurs.

La conscription et le clergé catholique

Nous tenons à signaler, pour réfuter encore une fois les calomnies que les orangistes et les jingos déversent sur notre clergé catholique, le pathétique et patriotique discours d'adieu adressé par le R. P. Arcand, aux élèves du collège Ste-Marie qui tombent sous le coup de la loi de conscription.

Nos détracteurs pourront-ils nous citer quelque chose de plus viril, de plus patriotique que ces paroles du Révérend Père :

"A peine les routes de la vie s'ouvrent-elles devant vous, mes chers enfants, que vous marchez vers la mort. Le clairon sonne; il n'y a qu'une chose à faire; faites votre devoir. En avant !

"Vous avez été ici à une école de vérité et de force. Vous devez être forts; vous le devez à la patrie et à votre famille. Montrez que vous êtes bien les descendants des preux français qui servent Dieu et la patrie. Faites votre devoir.

Cette évocation de la patrie et du devoir, dans la bouche de l'éducateur et du prêtre, on la trouvera dans le coeur de tout le clergé catholique de la province, quoi qu'en puissent dire les fanatiques comme Sir Sam Hughes, le colonel Currie, le colonel Arthurs et les autres qui n'ont pas l'esprit ni le coeur assez larges pour comprendre notre langue, notre mentalité, notre religion.

Une dépêche de Québec que nous trouvons au bas d'une colonne de la "Gazette" du 25 courant dit :

"Tous les étudiants du Séminaire de Québec et de l'Université Laval, entre les âges de 19 et 23 ans, ont été mis en congé. Ces jeunes gens attendent l'appel sous les drapeaux; mais on dit qu'un bon nombre d'entre eux ont résolu de s'enrôler sans attendre plus longtemps."

Voilà encore une manifestation de l'esprit avec lequel les élèves de nos institutions religieuses d'enseignement acceptent la dure loi de conscription que le gouvernement vient de promulguer.

Nous savons bien qu'on n'en tiendra aucun compte à Toronto, et que l'on continuera à accuser notre clergé d'être hostile à la cause des Alliés et de conseiller la résistance à la loi ou tout au moins la recherche de moyens de s'y dérober.

C'est sur la théorie exposée par Sam Hughes et ses amis que se base toute la politique du gouvernement Borden et y renoncer serait, pour eux, admettre l'absence de toute raison d'être pour leur combinaison patriotarde, c'est-à-dire pour l'exploitation, dans leur intérêt particulier ou dans celui de leur parti, d'un sentiment d'hostilité et de mépris contre les Canadiens-français et le parti libéral auquel ils appartiennent en si grande majorité.

Le français sur les chemins de fer

Malgré les protestations des sénateurs canadiens-français et en particulier de l'honorable M. Dandurand, le Sénat a refusé d'insérer dans le projet de loi des Chemins de fer, qu'il discute actuellement, un amendement sauvegardant les droits de la langue française.

A la session précédente, lorsqu'un projet de loi semblable était en discussion aux Communes, le gouvernement avait accepté un amendement autorisant la Commission des Chemins de fer à exiger que les employés des trains, sur les chemins de fer locaux de la province de Québec, comprennent le français, c'est-à-dire la langue du pays.

Les sénateurs Dandurand et Belcourt, proposèrent que cet amendement fut aussi inclus dans le projet de loi actuel. Sir James Lougheed, représentant le gouvernement, refusa brutalement, prétendant que ce serait aller au-delà des droits reconnus par la loi constitutionnelle de 1867.

Le sénateur Casgrain et d'autres eurent beau protester, le refus du gouvernement fut approuvé par un vote de 35 contre 10.

Et voilà consommé un acte de prussianisation du Canada.

Dans notre province de Québec, nos Canadiens-français devront s'adresser en langue anglaise aux employés des trains de chemins de fer, auxquels le gouvernement garantit le droit d'être assez ignorants pour ne pas comprendre le français et assez francophobes pour ne pas vouloir l'apprendre.

Voilà une occasion qui nous permet de nous féliciter qu'aucun Canadien-français n'ait voulu accepter un portefeuille dans le ministère unioniste Borden.

Il nous eut été trop cruel de constater qu'un des nôtres aurait été assez vénal et assez lâche pour accepter la solidarité ministérielle dans un gouvernement décidé à traiter les Canadiens-français comme les Prussiens traitent les populations conquises de la Pologne, de l'Alsace-Lorraine et du Schleswig.

Nous savons, d'ailleurs que ce n'est que l'une des mesquines persécutions que l'on se propose de nous infliger. Peu à peu, on a l'intention de nous enlever tous les droits, consacrés par la constitution de 1867, dont on pourra, en torturant les textes, contester la consécration littérale dans la loi.

On veut faire de nous une autre Irlande. Et l'honorable M. Doherty laissera faire sans doute, sans protester. Mais nous verrons bien où cela va nous mener !

La Conduite de Québec

Bien qu'elle désapprouve la conscription, et surtout sous la forme excessive sous laquelle on nous la présente maintenant, la province de Québec obéit à la loi avec la même soumission que les jingoes qui nous insultent.

Et si on faisait une bonne fois taire les aboyeurs de Toronto, on rendrait justice à notre province, qui a d'autant plus de mérite à se soumettre à la loi qu'elle l'a condamnée par une très forte majorité.

Les Taxes de Guerre

On nous promet de nouvelles taxes de guerre, que le peuple paiera avec la même générosité qu'il a donné le sang de ses fils pour la cause des Alliés.

Mais il lui faut l'assurance solennelle, — on l'a tant trompé depuis les débuts de la guerre, — que pas un sou de ces taxes lourdement payées ne sera détourné de ses fins et n'ira payer les extravagances ministérielles ou grossir le gousset des profiteurs.

Par Décrets

En pleine session et quand il a le parlement à ses côtés, le gouvernement doit éviter de tout régler par décrets et comme s'il détenait un pouvoir sans responsabilité vis-à-vis du peuple.

M. Borden, disposant d'une majorité qui ne lui refuse rien, observerait le principe constitutionnel en s'adressant au parlement sans avoir rien à en craindre; sauf peut-être de mettre le peuple au courant de discussions assez acerbes sur la politique.

Et l'Irlande ?

Que fera l'Irlande ? Cela reste la grosse question qui soulève en ce moment tout l'Empire.

Les partisans du service volontaire, qui triomphe encore dans les Indes, en Australie et en Afrique, ne peuvent que regretter qu'en en sacrifiant le principe à Ottawa comme à Londres, on ait si profondément ébranlé cette unité impériale, qui résidait toute dans la liberté des éléments qui la composaient.

Par les Airs

On se prépare, déjà, à New-York, contre la possibilité d'une attaque aérienne, tout invraisemblable que la chose puisse paraitre au premier abord.

On croit que les avions allemands pourraient prendre leur vol d'une plateforme de sous-marin: et sans pouvoir causer le moindre tort stratégique ils seraient en mesure de faire des dommages matériels considérables, dans une ville à hauts édifices comme New-York.

C'est de 3 heures p.m. jusqu'à minuit que se passent tous les **grands événements** de la vie sociale et politique; et de cette période, le journal du matin est le **premier** à vous en donner le détail.

L'ARMEE GRECQUE

Un article de M. Joseph Reinach

La Grèce redevient elle-même. Le visage aimé se dégage des ombres de la maladie. Le jeune roi prend son métier au sérieux. Il règne loyalement. Le sage Mentor Venizelos gouverne, judicieux, ferme et clairvoyant à son ordinaire.

Ce n'est pas à dire que le parti du roi déchu, ou parti allemand (c'est tout un), ait renoncé à agiter le pays. Il a suscité le mois dernier des mutineries qui ont été promptement et, comme il convenait, sévèrement réprimées. Ce qui reste des épistrates colle encore ses oreilles à terre pour entendre rouler le canon bulgare.

On ne s'étonnera pas que les clients les plus compromis des Metaxas, des Dousmanis et des Streit lui restent fidèles. Il n'y a point de place pour eux dans une Grèce respectueuse des traités internationaux et soucieuse de l'honneur. Ils regrettent l'autre, ils en souhaitent le retour, fût-ce dans les fourgons des Bulgares et des Turcs. Mais qu'ils s'avisent de passer des voeux impuies à l'acte, cela s'appelle en grec moderne comme en grec ancien "trahison".

L'instruction du procès des anciens ministres et de leurs principaux complices suit son cours. Ce qu'on en sait déjà par le "Livre Blanc" qui a été distribué à la Chambre n'est qu'une longue suite de félonies de toutes sortes. Il n'y a point de serment que l'archéologue Lambros n'ait fait aux puissances protectrices. Il n'avait pas fini de jurer qu'il s'était déjà parjuré. La Reine recevait directement les instructions de Berlin. Son maréchal allemand de mari les transmettait aux ministres qui auraient été habillés de "feldgrau" et coiffés du casque à pointe qu'ils n'auraient pas obéi avec plus d'empressement et de zèle. C'est pour M. Ribot et pour M. Jonnart un titre toujours grandissant d'honneur que d'avoir délivré la Grèce de cette bande.

Le nouveau règne a trouvé une armée lamentablement désorganisée, démoralisée par une longue mobilisation, divisée contre elle-même. Le grand souci de Venizelos, dès son retour à Athènes, fut de la reconstituer. Notre mission militaire lui a donné un concours de tous les instants. Le général Guillaumat a constaté publiquement l'importance des résultats déjà obtenus. Il s'est exprimé à plusieurs reprises en termes flatteurs sur la tenue, l'allure, la discipline, "le regard énergique" de soldats qui ont à coeur de laver la honte des forts du Rupel et des Vêpres athéniennes du 2 décembre. Il s'est dit assuré de trouver bientôt dans l'armée grecque "un apport précieux pour le front de Macédoine".

Il se confirme de toutes parts qu'un gros orage se forme dans les Balkans contre notre camp retranché de Salonique, ses positions avancées sur le Vardar et la Strouma, et notre conquête de Monastir. Les Germano-Bulgares préparent ouvertement une forte offensive pour le printemps. Il est assez difficile d'évaluer les effectifs allemands. Des 50 à 55 divisions qui se trouvaient à l'automne sur le front russe, 25 ont été, semble-t-il, transportées sur le front occidental. Le front macédonien a reçu certainement sa part. La contribution turque ne saurait être considérable; le front asiatique a réclamé la plus grande partie du "matériel humain" des Jeunes-Turcs. Les Bulgares font le gros de l'armée que les alliés ont devant eux. Ils ont mobilisé en 1915 environ 300 bataillons qui ont éprouvé de grosses pertes, près de 100,000 hommes hors de combat. Les vides ont été comblés par les jeunes classes et par le recrutement forcé des Bulgares de Macédoine, de Thrace, de la Dobroudja et de la Vieille-Serbie. Leur armée doit compter de 320 à 330 bataillons. On évalue l'ensemble des forces ennemies à 400 bataillons, soit 400,000 combattants. Ce sont de bonnes troupes et qui sont bien pourvues en artillerie et munitions.

Ce sera une dure bataille. Nos soldats sont partout eux-mêmes — les mêmes. Le contingent anglais est très solide. Les Serbes, par malheur très réduits, ont à soutenir une magnifique renommée. On peut compter sur eux et sur leur prince. Il y a pour l'armée grecque un grand rôle à jouer. Venizelos répond d'elle; le général Guillaumat est confiant. Les actes parleront, et sans doute avant peu.

La fortune a placé à la tête de la Grèce un véritable grand homme. La Grèce se montrera digne de ce chef, ou elle retombera sous un bâton qui fera paraitre doux celui des Turcs. C'est un philhellène qui a dit d'elle que "l'antiquité est le plus clair de ses capitaux". Ce capital a été cruellement ébréché sous un règne abominable. Il appartient à la Grèce d'aujourd'hui de montrer qu'elle mérite toujours "d'avoir reçu en héritage la plaine de Marathon".

Joseph Reinach.

ECOULEMENTS URINAIRES Soulagés en 24 HEURES

SANTAL CAPSULES MIDY

Chaque capsule porte le nom MIDY

Se méfier des contrefaçons.

CHEZ TOUS LES PHARMACIENS

UNE VIE DE SOUFFRANCE

EMPECHEE PAR "FRUIT-A-TIVES." LE MERVEILLEUX REMEDES DE FRUITS,

53 rue Maisonneuve, Hull, P. Q.

" D'après moi, il n'y a pas de remède aussi bon que "Fruit-a-tives" pour l'indigestion ou la constipation.

" Depuis des années je souffrais de ces deux terribles maladies, essayant toutes sortes de traitements jusqu'à ce qu'on m'eût dit que j'étais incurable.

" Une journée, un ami me dit d'essayer "Fruit-a-tives". A ma surprise je m'aperçus que ce remède me soulageait rapidement et après un laps de temps plus ou moins court, j'étais tout à fait mieux.

DONAT LALONDE.

50c la boite, 6 boites pour $2.50, boite d'essai 25c. Chez tous les marchands ou de Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

LES QUALITES FRANÇAISES

La patience

Parmi toutes les vertus qui sont exigées de la nation française, en ces temps tragiques où il faut donner le meilleur de soi-même, il en est une, la plus rare, la plus précieuse, la plus difficile à exercer : la patience. On croyait bien que nous ne la possédions pas. Nous-mêmes, nous n'étions pas bien sûrs de l'avoir. Nous ne doutions pas de notre courage, de notre générosité, de notre droiture. Nous avions, au cours des siècles, prouvé tant d'héroïsme qu'on ne pouvait douter que nous fussions magnifiques au combat. Mais aurions-nous de la patience? Saurions-nous supporter les revers, endurer les épreuves mauvaises et nous redresser le moment venu, sans avoir subi de défaillance ?

Charleroi, la bataille perdue, la retraite sans un accroc, sans une plainte, sans un soupir, pendant quinze jours et cent lieues, répondirent d'une façon éclatante. Dans sa volonté, le se défendre et de vaincre, le Français était devenu patient. Dès lors, on le jugea digne de la victoire. Quatre ans bientôt seront passés sur ces jours de deuil éclairés brusquement des rayons du triomphe.

Aux Teutons orgueilleux qui s'avançaient formidables, assurés de l'emporter par la pesanteur de leur masse, la puissance de leur matériel et l'impeccable stratégie de leurs états-majors, la victoire, d'un vol furieux dans l echamp de la Marne, avait faussé compagnie. Rejetant le lourd casque prussien, elle s'était de nouveau coiffé du képi militaire, et joyeuse, après quarante ans d'absence, planant sur nos drapeaux, elle suivait la fanfare de nos clairons. A l'Aisne, à l'Yser, à la Somme, à Verdun, elle demeura parmi nous. Elle y est encore, sur le front de Champagne, dans les lignes de Flandre, dans les vallons de l'Alsace, attendant le jour suprême de la bataille libératrice. Nous la sentons avec nous invisible et présente. Et c'est de ce réconfort que nous donne son appui qu'est faite notre inlassable patience.

Inlassable. Voilà quatre ans que dans les fermes de France, les femmes sont seules à labourer, à ensemencer et à récolter, pendant que les hommes se battent et versent le plus pur de leur sang.

Plus le temps passe et plus l'épreuve devient dure et exige plus de dévouement et de résignation.

Si jamais un monument est élevé pour commémorer cette guerre affreuse, il faudra que ce soit en l'honneur de la patience. C'est elle qui nous aura permis d'aller jusqu'à l'extrême limite des forces humaines, avec une vigueur et une sérénité parfaites. Moins maitres de nos nerfs nous aurions pu céder aux atroces sollicitations des mouchards allemands attachés à nous démoraliser dans les heures difficiles. Quand des politiciens affolés répandaient sur nos pertes, inexactement comptées d'ailleurs, les bruits les plus alarmants, si nous n'avions pas conservé notre notre fière impassibilité, nous aurions pu donner des avantages à nos ennemis. Mais nous n'avons pas sourcillé. Et dans l'attente angoissante de l'offensive prochaine, nous dominons notre excitation et, frémissants intérieurement, nous nous montrons tranquilles et attentifs. Notre patience si méritoire sera récompensée.

L'heure approche, des engagements décisifs. Hindenbourg, le grand enfonceur de portes ouvertes, peut venir sur le front occidental livrer sa bataille. Il y trouvera une armée française qu'il ne connait pas, appuyée sur un pays décidé à tout endurer jusqusqu'à la victoire.

GEORGES OHNET.

LES BULGARES EN SERBIE

La Bulgarie a commencé une propagande à l'étranger qui donne une idée claire des atrocités auxquelles elle soumet les malheureuses populations de la Serbie occupée, où la politique bulgare d'extermination et de dénationalisation se poursuit avec une férocité et une méthode qui laissent loin derrière elles tous les précédents.

Actuellement les autorités bulgares s'emploient à exiger de force la signature par les populations serbes de soidisant adresses de reconnaissance et de fidélité.

Ces pièces truquées et extorquées par la violence sont utilisées à l'étranger par la propagande bulgare. Il s'agit de faire croire au monde que les populations opprimées, massacrées, terrorisées, exploitées au vu et au su de tous les témoins impartiaux, désirent leur union au pays qui les a réduites à un pareil état.

Des milliers de Serbes ont été passés par les armes pour avoir refusé de signer ces documents et la terreur créée par ces sanglantes exécutions a poussé nombre de malheureux à signer tous les documents qu'on leur a présentés sous menace de mort.

Mais la Serbie se souviendra au jour du règlement des comptes de ces manoeuvres infames et de ces cruautés inouies et saura venger ses morts.

PRETENTION:

—Moi aussi, je veux écrire à ton filleul Sidibadabou.

—Mais tu ne sais pas écrire ?

—Ça ne fait rien, puisque tu dis qu'il sait pas lire.

CITE DE MONTREAL

TAXES POUR AMELIORATIONS LOCALES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, nommé par le Bureau des Commissaires suivant les dispositions de l'article 450 de la charte de la cité, que les rôles de cotisation pour construction d'égouts dans les rues, avenues, boulevards, chemins, ruelles, allées et places publiques suivants, savoir :—

Bellerive Rue, de la rue Lebrun à Mercier.

Benoni Rue, du Chemin Crémazie à la rue Villeray.

Boyce Rue, des limites de Maisonneuve à la rue Dickson.

Chemin de la Côte St-Paul, de la rue Notre-Dame à Dagenais.

Carigan Rue, du Boulevard Rosemont par St-Zotique à la rue Frontenac.

Cartier Rue, de l'égout existant par Des Carrières à la rue De Fleurimont.

St-Charles Rue, de la Rivière des Prairies à 410' au Sud.

Carrières Rue, de l'avenue Papineau à la rue Bordeaux.

St-Christophe Rue, de la rue Sherbrooke à 125' au Sud.

Curatteau Rue, de la rue De Lavaltrie à McVey.

Chabot Rue, de la rue Des Carrières au Boulevard Rosemont.

Chemin de la Côte-des-Neiges, de l'égout existant à 1260' Ouest de la porte du cimetière à 1500' vers l'est.

Campion Rue, de l'avenue DeLorimier à l'Ouest.

Craig Rue, de la rue Bélanger à Beaubien.

Dublin Rue, de la rue Hall à Favard.

Sir Georges-Etienne Cartier Ouest Rue, de la rue Ste-Emélie à St-Ambroise et la rue St-Ambroise.

St-Germain Rue, de la rue De Beaujeu à Ontario.

Hingston Avenue, de l'avenue Notre-Dame de Grâces au Chemin de la Côte St-Luc.

Jules Verne Rue, de la rue Alice à 309' vers l'Ouest.

Kingston Road, de Cedar Crescent aux limites de Westmount.

Lacombe Rue, de la rue Gatineau au Chemin de la Côte-des-Neiges.

Labrecque Rue, par la rue Mercure, de la rue Lafayette à Démontigny.

Lacasse Rue, de la rue Notre-Dame au G. T. R.

Lepailleur Rue, de l'égout existant à 50' au Nord.

Lenoir Rue, de la rue St-Antoine aux limites.

Marlborough Rue, de la rue Ste-Catherine au Nord de Stadacona.

Martineau Rue, de la rue Panet à Visitation.

Madison Avenue, par Somerled et Grand Boulevard au Chemin de la Côte St-Luc.

Old Orchard Avenue, du C. P. R., à l'avenue Western.

Papineau Avenue, de la rue Des Carrières à 504' au Nord.

Perreault Rue, de la rue Craig à Ste-Agathe.

Ryde Rue, de l'égout existant à la rue Butler.

Boulevard Rosemont, de la rue Monsabré à l'Ouest de Chopin.

Boulevard Rosemont, de la rue Cartier à Chabot.

Boulevard Rosemont, de la rue Parthenais à Poupart.

Sherbrooke Rue, de West Broadway à Belmore Avenue.

William David Rue, de la rue Bélanger à Beaubien.

ont été préparés et sont maintenant déposés en son bureau, Département des Estimateurs, Hôtel de Ville, où ils peuvent être vus et examinés par les parties intéressées jusqu'au JEUDI, 2 MAI 1918, A MIDI.

LES CONTRIBUABLES ayant des plaintes à faire contre lesdits rôles ou ayant des réclamations à produire pour la valeur d'égouts qui existaient auparavant, ou pour d'autres causes, devront produire leurs plaintes ou réclamations le ou avant la date ci-dessus mentionnée, le JEUDI, 2 MAI 1918, A MIDI, à son bureau, à l'Hôtel de Ville, le soussigné entendra lesdites parties intéressées au sujet desdites plaintes ou réclamations.

J. HAMILTON FERNS.

Président, Bureau des Estimateurs.

Bureau des Etimateurs.
Hôtel de Ville.

Montréal, 22 avril, 1918. 17-2

Cartes Professionnelles

Avocats

GEOFFRION, GEOFFRION & PRUD'HOMME
Avocats, etc.
No 97 RUE ST-JACQUES
Edifice Maisonneuve
Victor Geoffrion, C.R.
Aimé Geoffrion, C.R.
J. Alex. Prud'homme, L.L.L.
Boite postale 1036. Phone Main 30.

LOUIS PHILIPPE GREPEAU
Avocat, Conseil du Roi, 189 St-Jacques. Main 8205.
Cabinet privé, le soir, 153 Hutchison. Uptown 2561.

CARTES D'AFFAIRES

Est 2516.
N. Simoneau
Entrepreneur électricien et installateur.
680 STE-CATHERINE EST.

Banquiers
GARAND, TERROUX & CIE., agents de change, No 48 Notre-Dame Ouest, près Place d'Armes.

Banques
BANQUES D'HOCHELAGA, 95 St-Jacques.
BANQUE IMPERIALE, 284 St-Jacques.

Comptables, Liquidateurs
ALEX. DESMARTEAU, 60 N.-Dame-E.

Assurance contre l'Incendie
CIE WESTERN — INCENDIE ET MARINE — R. BICKERDIKE, gérant, 41 rue St-Pierre.

Architectes
L. R. MONTBRIAND, A.A.P.Q., 280 St-André. Tél. Main 1703.

Valises
J. E. FOURNIER, 9 Notre-Dame Ouest, 3 magasins.

Papeterie
JOSEPH FORTIER, 210 Notre-Dame Ouest.

Fonderie (Etna)
BEAUPRE & FILS, 597 St-Paul.

Fournaise à Eau Chaude
BEAUPRE & FILS, 597 St-Paul. Tél. Main 2434.

Entrepreneurs Généraux
J. B. GRATTON, LIMITEE. Entrepreneurs Généraux. Ateliers: 606 Ave Labrecque. Téléphone Est 1503.

Vitres et Miroirs
LA CIE CERAMO-VITRAIL Incorporée. Vitriers et Miroitiers. Gros et Détail. 1410 Boulevard Saint-Laurent, angle rue Marie-Anne. Téléphone Saint-Louis 769.

Banques d'Epargne
LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL. Bureau chef, 176 rue St-Jacques et quatorze succursales à Montréal.

Fleurs Naturelles et Artificielles
CHS DE LORIMIER, 250 St-Denis. Tél. Bell Est 1584. (En face du Jardin). 283—n.

DOMINION COAL COMPANY
Dominion et Springhill
Charbon bitumineux, à vapeur et à gaz
BUREAU GENERAL des VENTES
112 rue Saint-Jacques. Montréal

MONTREAL TRAMWAYS COMPANY

AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de deux et demi pour cent (2 1-2 p.c.) pour le trimestre finissant le 31 mars 1918, a été déclaré sur le capital-actions de la compagnie payable aux actionnaires inscrits aux régistres jeudi le 18 avril prochain à 4 heures de l'après-midi, le premier jour de mai 1918.

Par ordre du bureau,
PATRICK DUBEE,
Secrétaire-trésorier.

Avril le 11, 1918.
14-19, 24, 1er mai

SOUMISSIONS DEMANDEES

La Municipalité de la Paroisse de Ste-Anne de Sabrevois, P. Q., demande des soumissions pour la construction de sept milles de chemins en Macadam, d'après les Plans et devis du Département de la Voirie, P. Q. La Corporation ne s'engage à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Pour plus de détails, voir les plans et devis, et les soumissions.

Adressez à S. J. ROY, Sec.-Trés. Sabrevois, Co. d'Iberville, P. Q.
13—18, 20, 22, 24, 26, 29.

DISSOLUTION DE SOCIETE

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal.—COUR SUPERIEURE.— No. 2031. — RE : Dame Fanny Meskofsky, et vir, Demandeurs; vs. Dame Annie Bessie Paltiel, Défenderesse et Dite Dame Fanny Meskofsky, Requérante. —Avis est par les présentes donné, que le soussigné Paul L. Turgeon, comptable de Montréal, a, en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, en date du 19 avril, 1918, été nommé Liquidateur, pour liquider selon la loi, les affaires de la sus-dite société existante, en vertu d'un acte passé devant Mtre Kert, N. P., entre les sus-nommés.

PAUL L. TURGEON,
Liquidateur.

Bureaux de Chartrand & Turgeon, 55 rue St-Frs.-Xavier, Montréal.
17—2.

AVIS

DEMANDE a été faite à la CORPORATION DE LA CITE DE MONTREAL, pour permission de recevoir, emmagasiner et vendre foin, grains, bois et charbon, sur le lot numéro cadastral 1065 du Quartier Papineau, No 887 Rue LaFontaine. Signature, Adh. Trudeau, Adresse, No 887 Rue LaFontaine. — Montréal, 20 Avril 1918. 17—2.

PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal — COUR SUPERIEURE— No. 4941. — Angelo Riccio, journalier, de la Cité et District de Montréal, Demandeur; vs. Maria Grazia Morra, de la Cité et District de Montréal, Défenderesse.

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois.

Montréal, 22 Avril 1918.

T. DEPATIE,
Député-Protonotaire.

BERARD, RHEAUME & LAVERY, Avocats du Demandeur
17—2.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. B. Lapointe est le Gérant-général, au Bureau, Numéro 73 rue Saint-Jacques, Montréal.

DE LA MAIN - D'OEUVRE AGRICOLE

Des fermiers offrent leurs services. — Un retour général vers la terre

Le Bureau de Placement agricole, au Ministère de l'Agriculture de Québec, reçoit chaque jour des lettres d'anciens cultivateurs, d'ouvriers, d'étudiants en agriculture, et d'autres personnes de tous les âges, offrant leurs services à des conditions accommodantes, soit comme fermiers, soit comme aides pour l'été ou en permanence. L'occasion est donc des plus favorables pour la classe agricole désireuse d'augmenter ses rendements cette année. En s'adressant aux Bureaux de Placement agricole de Québec, 83 rue du Pont, de Montréal, 81 rue Craig-Est, ou de Sherbrooke, 18 rue King, les cultivateurs trouveront les hommes nécessaires. On peut aussi s'adresser directement au Bureau Provincial de Placement agricole, au Parlement, Québec.

Le retour à la terre se généralise fort heureusement. Aussi peut-on augurer de ce grand mouvement une surproduction qui diminuera, nous l'espérons, le coût excessif des aliments.

"LA MINORITE PROTESTANTE DE QUEBEC N'A AUCUNE RAISON DE SE PLAINDRE DU TRAITEMENT QU'ELLE REÇOIT EN MATIERE SCOLAIRE DE LA MAJORITE"

C'est ce que M. G.-W. Parmelee, secrétaire anglais du comité de l'Instruction Publique, écrit en réponse à tous ceux qui accusent injustement les Canadiens-français.

L'"ENSEIGNEMENT PRIMAIRE", (livraison d'avril) nous arrive avec une forte étude de M. C. J. Magnan sur le statu scolaire de la minorité protestante. Nous aurons occasion d'y revenir ; mais la revue nous apporte aussi une lettre qui a une grande valeur, ayant été écrite par M. G.-W. Parmelee, secrétaire anglais, du comité de l'Instruction publique, en réponse à une demande de M. H. d'Hellencourt qui voulait relever les injustes prétentions du prof. Nicholson, à l'effet que la majorité canadienne-française n'accordait pas un juste traitement à la minorité protestante dans notre province.

Voici ce qu'écrivait à ce sujet M. Parmelee, le 7 mars 1918. Cette lettre devrait être une réponse définitive à tous ceux qui veulent quand même accuser les Canadiens-français de manquer de générosité :

Le 7 mars 1918.

Cher Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre du 6 mars, à laquelle je regrette ne pouvoir répondre que bien brièvement et à la hâte, mais puisque je dois m'absenter ce soir même pour quelques jours, il vaut mieux vous répondre immédiatement que d'attendre après mon retour.

J'ai lu le rapport, sur lequel vous attirez mon attention, de la conférence faite au club littéraire de la société St-James par le Dr Nicholson, ainsi que, plus tard, sa lettre d'explications, mais je ne croyais pas que je dusse me départir de mon habitude de m'abstenir des controverses auxquelles je ne suis pas forcé de prendre part, même lorsqu'il s'agit dans ces controverses de questions scolaires. Toutefois, la plus ordinaire politesse me fait un devoir de répondre aujourd'hui à vos questions, que je prends dans leur ordre.

(1) La minorité protestante n'a aucune raison de se plaindre du traitement qu'elle reçoit en matières scolaires de la majorité.

Depuis le premier acte scolaire de 1841, le premier du moins qui ait été effectif, certains principes bien établis sont à la base de notre loi scolaire. Non seulement à cette époque, mais depuis, l'église catholique a maintenu son droit aux écoles confessionnelles, et ce droit a toujours été énergiquement défendu par l'élément laïque. Toutefois, la majorité fut trop juste pour ne pas admettre qu'elle aurait tort d'imposer ses écoles à la minorité protestante. Celle-ci établit alors ses écoles entièrement indépendantes de celles de la majorité. Depuis lors jusqu'à nos jours, catholiques ainsi que protestants paient des taxes scolaires pour maintenir les écoles de leur croyance religieuse.

Le principe que l'Etat doit aider et contrôler les écoles fut admis et les subventions du gouvernement sont depuis lors partagées entre les deux dénominations, proportionnellement à la population de chacune d'elles. Ce principe de division n'a jamais été négligé, et je crois qu'un examen des dépenses que fait le gouvernement pour le soutien des écoles montrera clairement que chaque année la minorité reçoit non seulement jusqu'au dernier sou auquel elle a droit, mais qu'elle reçoit bien souvent au-delà de sa propre part. On aurait tort, toutefois, de choisir, afin de s'assurer de l'exactitude de ces paroles, telle ou telle subvention qui pourrait ne pas être divisée au "pro rata" de la population protestante. Pour une raison ou une autre les protestants ont quelquefois la grosse part de certaines subventions, comme il arrive aussi, naturellement, que les catholiques jouissent parfois de ce privilège. Je ne doute pas que cette question du partage des subventions, peu comprise du public en général, ne soit la cause de nombreux malentendus.

Si l'on pouvait démontrer que les protestants ne reçoivent pas leur part des octrois destinés aux écoles normales, l'on verrait aussi que la différence est minime. Comme vous le suggérez, M. le Rédacteur, un fait historique des plus intéressants se rattache à cette question, un fait que l'on ne doit pas ignorer.

En 1857 trois écoles normales furent établies dans la province de Québec, dont deux catholiques et une protestante. Il fut alors question de faire à la minorité une part égale au sixième de la subvention destinée aux écoles normales — part à laquelle les protestants auraient eu droit, d'après la population. Mais le gouvernement de l'époque, convaincu que cette division de l'octroi obligerait les protestants à maintenir leur école normale sur une échelle trop restreinte, accorda à la minorité sa part légale de cette subvention, soit un tiers, part que les protestants reçurent pendant près d'un demi-siècle, ou jusqu'à ce que le nombre croissant des écoles normales ait nécessité une subvention plus forte.

Lorsque le site de l'école normale protestante fut changé de Montréal au Collège Macdonald, les organisateurs de cette institution déclarèrent qu'ils ne désiraient plus l'octroi du gouvernement, et par acte législatif cet octroi fut réservé à la minorité pour ses fins scolaires. De plus, en reconnaissance des nouvelles conditions, le gouvernement accorde annuellement au Collège Macdonald la somme de $10,000.00.

(2) Lorsqu'on se plaint que les taxes scolaires sont distribuées injustement, on veut sans doute parler des taxes imposées sur les compagnies incorporées. Les protestants paient à la commission scolaire protestante les taxes perçues sur leur propre propriété, mais les taxes des compagnies incorporées sont divisées entre les commissions scolaires des protestants et des catholiques, chacune recevant sa part proportionnelle au nombre d'enfants qui fréquentent les écoles.

Je n'ai ni le temps, ni le désir, de discuter ici les mérites de ce principe de division. Il se peut qu'il serait bon de le modifier sous certains rapports, mais je n'ai jamais entendu parler d'un meilleur principe et je sais que c'est le seul qui ait, jusqu'à présent, été effectif. J'admets que l'on discute cette question de fond en comble, mais je n'admets pas qu'on ait raison d'accuser la majorité d'agir injustement envers la minorité à cet égard.

Permettez-moi d'ajouter, en conclusion, qu'il n'y a pas, que je sache, parmi les protestants anglais de cette province aucun sentiment en faveur des écoles en commun, ou d'une seule langue officielle ; et qu'il n'y a pas non plus parmi eux, une attitude peu sympathique envers l'Eglise catholique en ce qui concerne les écoles. S'il existe, ici et là, des sentiments autres que ceux de reconnaissance envers la majorité pour le traitement généreux qu'elle accorde à la minorité, ces sentiments sont irréfléchis et n'ont pas leur raison d'être.

Vous me pardonnerez, j'en suis sûr, d'exprimer ici des sentiments purement personnels, mais je manquerais au devoir, à l'honneur même, si je ne disais ouvertement que depuis les vingt-sept ans que j'occupe le poste de secrétaire anglais du département de l'Instruction publique, la bienveillance et la courtoisie dont j'ai toujours été l'objet de la part de mes officiers supérieurs n'auraient jamais pu être surpassées, eussent-ils été protestants et anglais comme moi.

Je compte d'avance, M. le Rédacteur, sur votre indulgence bien connue, si je me suis permis d'écrire cette lettre dans une langue qui n'est pas la mienne.

Veuillez agréer, M. le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments distingués, et me croire,

Votre dévoué serviteur,

GEO.-W. PARMELEE,
Secrétaire.

CHRONIQUE MONDAINE

Vingt-cinq ans d'existence

Vendredi, le 3 mai prochain, au Ritz Carlton, le Club des Marins Catholiques de Montréal donnera une grande fête pour célébrer l'ouverture de la navigation et pour commémorer le 25ième anniversaire de la fondation du club. L'une des sections importantes de ce club, est le comité des dames qui a toujours fait un travail important depuis sa création en 1896 Plusieurs des premiers membres de ce comité sont toujours à l'oeuvre. Ce sont lady Hingston, la présidente, Mmes J P. B. Casgrain, S.-R. Thompson, A. MacDonald, McCarthy, W. J. Tabb; Mlles Lamontagne, Gethin, P. S. Doyle, Kate Coleman et autres.

Les marins catholiques

Le Club des Marins Catholiques de Montréal, oeuvre d'une grande importance, célébrera sous peu son jubilé d'argent. Depuis vingt-cinq ans ce club prend tous les intérêts des marins catholiques; son oeuvre fut largement appréciée dans ce port. Ses concerts hebdomadaires sont bien connus des marins de toutes les nationalités qui venaient dans notre ville.

Vendredi le 3 mai prochain, à 8.15 heures p.m., une très imposante cérémonie marquera l'ouverture officielle de la navigation et commémorera ce jubilé .La cérémonie se fera au Ritz-Carlton. Le principal discours sera prononcé par l'honorable C. C. Ballantyne, ministre de la Marine et des Pêcheries. M. William H. Atherton, Docteur ès lettres de Laval, et secrétaire du comité exécutif, donnera lecture des rapports. Un court historique des 25 ans du club sera aussi fait.

CHEZ LES ELECTRICIENS

M. W. J. Hatch, du Pacifique Canadien, sera l'orateur du Montréal Weekly Electrical Lunch au Freeman à midi et demi aujourd'hui. Il parlera sur le sujet suivant: "La valeur des freins à air comprimé.

—Comment! tu t'es baigné en sortant de table!"
—Pas d'importance, puisque je n'ai [illegible]

M. WM. BIRKS DEMENTIT LA "GAZETTE"

Nous recevons de M. Wm. Birks la lettre suivante :

April 20th 1918.

Editor,
Le Canada,
Montreal.

Dear Sir:—

I have just received this morning a clipping from your paper containing a letter based on tre "Gazette" report of my remarks in closing the last address of the Canadian Club.

All I need say is that the "Gazette" report is wrong both in words and meaning, conveying impressions never intended and never held by me.

Yours very truly,
WM. M. BIRKS.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter de commentaires au démenti catégorique que M. Birks inflige à la "Gazette".

Dans une déclaration subséquente que M. Birks nous fait parvenir, il ajoute :

"J'ai toujours cru que les agissements du groupe orangiste, avec leurs différends de secte et de nation, causent beaucoup de torts à notre pays, et dans notre province un petit groupe opposé m'a toujours semblé aussi être la cause de bien des maux. Mais dans mon discours, je n'ai pas même mentionné le mot français, ni canadien-français, et avec mes nombreux amis tant parmi les laïques que le clergé français catholique, je ne saurais entretenir de sentiments ni dire aucune chose pour les blesser. Mes propres enfants, je suis fier de le dire, ont tous appris le français dès leur berceau".

DECES DU R. P. J.-A. LEMAY

Les religieux du St-Sacrement viennent de perdre un de leurs jeunes pères de leurs maison de Montréal, le R. P. Joseph Alphonse Lemay, né à Ste-Emélie, comté de Lotbinière le 10 février 1889 ; ordonné prêtre à Rome le 29 septembre 1915 ; décédé le 23 avril 1918 dans la trentième année de son âge, et la dixième de sa profession religieuse.

Il avait fait ses études au monastère de Montréal et il les compléta à Rome. C'était aussi un des premiers juvénistes du juvénat de Terrebonne.

Les funérailles seront chantées dans la chapelle des Pères du St-Sacrement, 368 avenue Mont-Royal-Est, jeudi, le 25 courant, à huit heures a.m.

Le "Canada" présente à l'Ordre des Pères du St-Sacrement ses sincères condoléances pour le deuil qui le frappe.

VALCARTIER SERA REOUVERT

Le général Wilson nous déclarait hier que le camp militaire de Valcartier sera réouvert pour l'entraînement des conscrits des districts militaires 3, 4 et 5. Le général espère que le camp sera plus vaste que l'an dernier, alors qu'il était dirigé par e Q.O.C. du district No 5.

Le général déclara qu'aussitôt que le camp sera ouvert, ce qu'il attend pour le commencement de juin, toutes les troupes du bataillon de dépôt y seront envoyées. Cela aura pour bon effet de décongestionner les casernes et assurera un meilleur entraînement aux soldats.

UNIVERSITE LAVAL

FACULTE DES ARTS

CE SOIR : CLOTURE DES COURS

A 8 heures 15 précises, ce soir, aura lieu la clôture des cours de la Faculté. M. le professeur Gautheron y lira le rapport des cours et conférences de littérature française, puis on fera la distribution des diplômes et certificats ainsi que l'attribution des prix.

La séance aura lieu dans la salle des conférence, au premier étage.

IL SE FRACTURE LA JAMBE

Louis Berthelot, demeurant 377 rue Peel, a été renversé par une automobile alors qu'il était en motocyclette hier après-midi.

Berthelot a eu une jambe fracturée et a été conduit à l'hôpital Notre-Dame par l'ambulance.

LE CONSERVATOIRE LASSALLE

Il avait été question que le Conservatoire Lassalle changerait de local à partir du premier mai prochain. Nous sommes informés que le Conservatoire Lassalle continuera à donner des cours au No 128 rue St-Hubert comme par le passé.

Vendredi prochain, une très belle conférence sera faite par Monsieur l'Abbé Blanchard, P.S.S., vicaire de St-Jacques qui a le don très particulier d'instruire et d'amuser en même temps.

A cette soirée qui aura lieu à 8 heures du soir, les élèves petits et grands sont cordialement invités ainsi que leurs parents.

LE PIQUE-NIQUE DES COMMIS-EPICIERS

L'assemblée mensuelle de l'Union des commis-épiciers de Montréal, incorporée aura lieu, ce soir à 8 heures, à 80a rue Saint-Denis.

Tous les commis épiciers de la ville sont priés d'assister à cette importante réunion. On y procédera à l'élection des différents comtés du prochain pique-nique qui aura lieu le 2 juin à Berthierville par le vapeur "Trois-Rivières."

LE CLUB DES DAMES AMERICAINES

M. James L. Rogers sera l'orateur au lunch annuel qui marquera la fin de la saison du American Women's Club aujourd'hui. Le programme musical a été confié à M. F. H. Blair.

La section de la Croix-Rouge du Club continuera son travail pendant l'été. Les salles chez Ogilvy seront ouvertes le mardi. Récemment, cinquante-six paires de chaussettes ont été envoyées au régiment Royal de Montréal. Jusqu'à présent, cette section a envoyé 1,840 articles à la Croix-Rouge Canadienne.

AIDEZ A LA SURPRODUCTION

CULTIVEZ POUR VOUS-MEMES ET DIMINUEZ LA CHERTE DES VIVRES.

Sir Lomer Gouin déclare:

"Les citoyens des villes et villages doivent cette année aider de tout leur pouvoir les cultivateurs de la province de Québec.

"Les services de tout homme qui n'est pas autrement engagé, sont requis d'urgence sur les fermes. La situation alimentaire de nos Alliés est périlleuse et seule une surproduction peut éviter un désastre.

"Les hommes trop âgés pour travailler sur les fermes, les femmes, garçons et filles, et tous ceux qui, dans les villes, travaillent dans des industries essentielles, peuvent prendre part à la Campagne de Surproduction en cultivant des légumes dans un Potager de guerre.

"Le monde a besoin de chaque livre de nourriture qui peut être produite et je fais appel aux habitants des villes pour qu'ils réalisent leur responsabilité dans la présente crise."

Le Cardinal Bégin dit:

"Tout citoyen du Canada qui peut ajouter, ne fut-ce qu'une seule livre à l'approvisionnement total du pays, devrait faire ce suprême effort en 1918. La situation alimentaire de nos Alliés est extrêmement grave et à moins que le Canada et les Etats-Unis ne puissent produire cette année beaucoup plus qu'en 1917, il en résultera des souffrances terribles en Angleterre, en France et en Italie. Plusieurs millions d'hommes de plus qu'auparavant ont les yeux tournés vers l'Amérique du Nord dont ils attendent leur pain quotidien. Il est de notre devoir de nous priver et de produire le plus possible afin de leur éviter des privations encore plus grandes que celles qu'ils endurent présentement.

"Dans cet effort de surproduction, le cultivateur fera la plus grande part, mais les citoyens des villes et villages doivent de toutes façons lui prêter assistance."

Le Service de Surproduction de Québec peut placer plusieurs milliers d'hommes sur de bonnes fermes dans cette province. La production agricole de cette année sera d'autant plus considérable que la main-d'oeuvre sera plus abondante. Nos villes et villages, seuls réservoirs de main-d'oeuvre nombreuse, doivent fournir des hommes immédiatement aux laboureurs.

Si vous ne pouvez travailler sur une ferme, cultivez au moins un potager, un lot vacant. Produisez vos légumes, le cultivateur pourra travailler librement à cultiver des vivres pour l'exportation. De cette façon, vous contrôlerez "la vie chère"; il n'en tient qu'à vous de vous nourrir à bon marché.

Demandez au Ministère de l'Agriculture les bulletins et informations concernant la culture potagère.

Ne perdez pas un instant.
Le besoin est urgent. Le temps est court.

La Commission Canadienne des Vivres
ET
Le Service de Surproduction de Québec.

O 53

NOUVELLES DES CHEMINS DE FER

CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN

Le Pacifique Canadien annonce que si les conditions de la glace et la température le permettent, le premier steamer des lacs partira cette saison de Port McNicoll pour Fort William le 1er mai, suivi de cinq départs chaque semaine par la suite.

Le fret pour Port Arthur, Fort William et les points du Nord-Ouest est accepté dès maintenant viâ Port McNicoll. 18—1-g

CHEMIN DE FER PACIFIQUE CANADIEN

Changements dans le service des trains à passagers, pour entrer en vigueur dimanche, le 28 avril 1918.

Les trains seront rétablis et changés suivant le nouvel horaire que nous donnons plus bas ; dans les cas non mentionnés, les trains continueront comme à l'heure actuelle.

MONTREAL ET ST-EUSTACHE

No 489, laissera Montréal (G. V.) à 1.15 p.m., le samedi seulement, pour St-Eustache. Au retour, le **No 486,** laissera St-Eustache à 5.10 p.m., le samedi seulement, arrivant à Montréal (G. V.) à 6.20 p.m. Premier train le 27 avril.

No 487, laissera Montréal (G.V.) à 9.50 a.m.,le dimanche seulement, pour St-Eustache. Au retour, le **No 494,** laissera St-Eustache à 8.30 p.m., le dimanche seulement, arrivant à Montréal (G. V.) à 9.40 p.m. et faisant tous les arrêts sur la ligne. Premier train le 28 avril.

MONTREAL-TERREBONNE ET JOLIETTE

No 376, laissera Montréal (G. V.) à 9 a.m., le dimanche seulement, pour Joliette. Au retour le **No 375,** laissera Joliette à 6.45 p.m., le dimanche seulement, arrivant à Montréal à 9.40 p.m. (G. V.) Premier train le 28 avril

LAURENTIDES

No 445, laissera Montréal (G. V.) à 1.00 p.m., les samedis seulement, pour Mont Laurier, arrêtant à St-Jérôme, Shabridge et les gares au delà, bremier train, samedi, 27 avril. Au retour, le **No 460,** laissera Mont Laurier à 4 p.m., le dimanche seulement, arrivant à Montréal (G. V.) à 10.45 p.m., arrêtant à Piedmont et aux gares au delà. Premier train le 28 avril.

No 453, laissera Montréal (G. V.) à 1.40 p.m., le samedi seulement, pour Shawbridge et les gares en deça. Premier train le 27 avril. Vers le sud, **le No 430** laissera Shawbridge à 8.45 p.m. et arrivera à Montréal (G. V.) à 10.40 p.m., faisant tous les arrêts. Premier train le 28 avril.

Le No 461 qui laisse maintenant la gare Viger à 5.40 p.m., excepté le samedi et le dimanche, pour St-Jérôme, ira jusqu'à Shawbridge où il arrivera à 7.45 p.m., et le **No 438** qui circule maintenant de St-Jérôme, dimanche excepté, partira, à partir du 29 avril, de Shawbridge à 6 a.m., et arrivera à Montréal (G. V.) à 7.45., tel qu'à présent.

Le No 463, le samedi seulement, de Montréal (G. V.) à 11.15 p.m., ira jusqu'à Shawbridge au lieu de St-Jérôme, à partir du 27 avril.

MONTREAL-ST-JEAN-SHERBROOKE

Nos 202 et 203 — Montréal-Sherbrooke, qui avaient été temporairement supprimés, seront repris à partir de lundi, le 29 avril, et iront et reviendront de Lennoxville, laissant Montréal (G. W.) à 8.25 a.m. et Lennoxville à 3 p.m., tous les jours, excepté le dimanche.

Le No 204, qui laisse actuellement Montréal (G. W.) à 4.30 p.m. excepté le dimanche pour Sherbrooke, ira jusqu'à Lennoxville, ainsi que le **No 201,** qui partira de Lennoxville à 8 a.m., tous les jours, excepté le dimanche.

MONTREAL-POINTE CLAIRE-VAUDREUIL-RIGAUD-POINTE FORTUNE

Le No 515, laissera tous les jours Montréal (G. W.) à 9.30 pour Pointe Fortune. Premier train samedi, le 27 avril.

Le No 517 laissera Montréal (G. W.) à 12.15 p.m., excepté le dimanche pour Pointe Fortune. Premier train le 27 avril.

No 519, laissera Montréal (G. W.) à 5.10 p.m., excepté le samedi et le dimanche, pour Pointe Fortune, arrêtant à Pointe Claire, Beaconsfield, Ste-Anne et à l'ouest.

Le No 523 de Montréal (G. W.) à 11.20 p.m., pour Pointe Fortune, circulera le samedi et le dimanche, à partir du 27 avril.

Le No 516, laissera Rigaud à 6.14 a.m., excepté le dimanche, pour arriver à Montréal (G. W.) à 7.55 a.m. Premier train le 29 avril.

Le No 526 laissera Pointe Fortune à 4.40 p.m. et arrivera à Montréal (G. W.) à 6.45 p.m., tous les jours, à partir du 27 avril.

Le No 520 laissera Pointe Fortune à 7.45 p.m. et arrivera à Montréal (G. W.) à 9.45 p.m., tous les jours, à partir du 27 avril.

MONTREAL ET OTTAWA

Le No 503 laissera Montréal (G. W.) tous les jours à 8.45 a.m. au lieu de 8.20 a.m. et arrivera à Ottawa (Central) à 12.30 p.m., à partir du 28 avril.

Le No 509 laissera Montréal (.W.) tous les jours excepté le dimanche à 4.05 p.m. au lieu de 4.45 p.m. et arrivera à Ottawa à 7.50 p.m., à partir du 29 avril. 18—1-g

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC

Les changements suivants dans le service des trains seront faits le 28 avril, 1918 :

MONTREAL, VAUDREUIL, VALLEYFIELD

Des trains laisseront Montréal à 7.25 a.m. tous les jours, excepté le dimanche, pour Pointe-Claire; 8.02 a. m., tous les jours, excepté le dimanche pour le quai de Lachine.

Le train qui laisse actuellement Montréal à 8.15 a.m. les dimanches et à 9.15 a.m. tous les jours, excepté les dimanches, pour Ottawa, laisseront à l'avenir Montréal à 8.15 a.m. tous les jours.

Des trains laisseront Montréal à 9.40 a.m. les dimanches seulement pour Vaudreuil et Valleyfield; 11.45 a.m., les samedis seulement, pour le quai de Lachine.

Le train qui laisse actuellement Montréal à 12.09 p.m. tous les jours excepté le samedi et le dimanche pour Vaudreuil circulera tous les jours excepté le dimanche pour Pointe-Claire et le dimanche seulement pour Vaudreuil.

Des trains laisseront Montréal à 1.20 p.m. le samedi seulement; 1.30 p.m. tous les jours excepté le samedi; 2.15 p.m. les samedis seulement pour Vaudreuil.

Le train qui laisse Montréal à 1.30 p.m. les samedis seulement pour Vaudreuil ira jusqu'à Valleyfield.

Le train qui laisse Montréal à 4.15 p.m. tous les jours excepté le dimanche, arrêtera à Dixie.

Un train laissera Montréal à 4.50 p.m. tous les jours, excepté le dimanche, pour le quai de Lachine.

Le train qui laisse Montréal à 5.15 p.m. tous les jours, excepté le dimanche, pour Vaudreuil, ira jusqu'à Valleyfield.

Des trains laisseront Montréal à 5.45 p.m. tous les jours, excepté le dimanche, pour Vaudreuil; à 8.15 p. m. le dimanche seulement pour Pointe-Claire; à 8.55 p.m. tous les jours pour Vaudreuil.

Les trains qui partent actuellement de Montréal à 10.30 p.m. le dimanche et à 11.25 p.m. tous les jours, excepté le dimanche, pour Vaudreuil, laisseront Montréal à 11.25 p.m. tous les jours, excepté le samedi et le dimanche et où ils partiront à 11.55 p.m.

Le train qui arrive actuellement à Montréal, à 8.20 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, de Vaudreuil, circulera tous les jours.

Le train qui arrive actuellement à Montréal à 8.46 a.m. de Vaudreuil arrivera à 8.40 a.m. tous les jours, excepté le dimanche, et partira de Valleyfield.

Des trains arriveront à Montréal à 8.58 a.m. tous les jours, excepté le dimanche, de Pointe-Claire; à 9.10 a. m. tous les jours, excepté le dimanche, du quai de Lachine; à 9.30 a.m. tous les jours, excepté le dimanche, de Vaudreuil.

Le train qui arrive actuellement à Montréal à 9.30 a.m. tous les jours, excepté le dimanche, de Massena Springs, arrivera à 10 a.m. tous les jours, excepté le dimanche.

Un train arrivera à Montréal à 12.40 p.m., le samedi seulement, du quai de Lachine.

Le train qui arrive actuellement à Montréal à 1.36 p.m., le samedi seulement, circulera tous les jours, excepté le dimanche.

Le train qui arrive actuellement à Montréal à 2.20 p.m. tous les jours, excepté les samedi et dimanche, de Vaudreuil, arrivera à Montréal à 3.40 p.m. tous les jours, excepté le dimanche.

Un train arrivera à Montréal à 5.38 p.m., les samedis seulement, de Vaudreuil.

Le train qui arrive actuellement à Montréal à 5.55 p.m. tous les jours, excepté le dimanche, de Pointe-Claire, arrivera à 5.38 p.m.

Des trains arriveront à Montréal à 5.55 p.m. tous les jours, excepté le dimanche, du quai de Lachine; à 6.25 p.m., les dimanches seulement, de Vaudreuil; à 8.15 p.m., les dimanches seulement de Valleyfield; à 10.05 p. m., tous les jours, excepté le dimanche, de Vaudreuil; à 10.28 p.m., les dimanches seulement, de la Pointe-Claire.

Le train qui arrive actuellement à Montréal à 11.05 p.m. tous les jours, excepté le dimanche de Vaudreuil, arrivera le samedi, à 11.45 p.m.

MONTREAL, ST-HYACINTHE

Des trains laisseront Montréal à 12.10 p.m., les dimanches seulement, et à 1.45 p.m., les samedis seulement, pour St-Hyacinthe.

Le train qui laisse actuellement Montréal à 5.20 p.m. tous les jours, excepté le dimanche, pour St-Hyacinthe, circulera tous les jours, excepté les samedi et dimanche.

Un train arrivera à Montréal à 9.15 p.m., le dimanche seulement, de St-Hyacinthe.

MONTREAL-OTTAWA

Le train qui laisse actuellement Montréal à 8.15 a.m., les dimanches, et à 9.15 a.m., tous les jours, excepté le dimanche, pour Ottawa, partira de Montréal à 8.15 a.m. tous les jours.

LE DOIGT COUPE

Arthur Lefebvre, âgé de 31 ans, a eu un doigt de la main droite amputé par une machine au moment où il travaillait aux ateliers de James Kinehan, 237 rue William.

Le blessé a été conduit à l'hôpital Notre-Dame pour y être pansé et a pu ensuite regagner son domicile, 83 rue Resther.

LE BARREAU SUSPEND M. GORDIEN MENARD

Le conseil du barreau du district de Montréal, présidé par le bâtonnier, Me H. J. Kavanagh, a décidé, ces jours derniers, à l'unanimité, de suspendre l'ex-échevin Gordien Ménard, comme avocat, tant que le Cour d'Appel n'aura pas prononcé sur l'appel qu'il a interjeté du jugement de la Cour des sessions le déclarant coupable de vol et n'aura pas infirmé ce jugement. Les membres du conseil qui étaient présents, lorsque cette décision a été prise, étaient: la bâtonnier, le syndic, Me J. B. Bissonnette; le trésorier, Me J. C. H. Dussault; le secrétaire, Me C. A. Hale, et Mes Art. Jodoin, J. A. Julien, J. O. Lacroix et John Hackett.

Lorsqu'un avocat est, par une rare exception, trouvé coupable de vol et condamné, le conseil du district auquel il appartient fait tenir au conseil une copie de la sentence et le conseil général le raye alors, sans autre forme de procès, des cadres du barreau. Mais, dans le cas actuel, il n'y a pas encore eu sentence.

On a donc discuté quelque peu sur la mesure à prendre. Finalement, on en est venu à la conclusion qu'on ne pouvait encore saisir le conseil général de la question, mais qu'on devait au moins, dans l'intérêt de l'honneur professionnel du barreau de Montréal, suspendre Me Ménard jusqu'à ce que la Cour d'Appel l'ait absout ou ait confirmé le jugement de culpabilité rendu contre lui.

C'est au syndic, Me J. B. Bissonnette, qu'il incombe de faire observer la décision du conseil du barreau. A cette fin, il communiquera avec le protonotaire et fera supprimer les causes portant le nom de l'avocat suspendu, sur les calendriers des causes. Il fera aussi connaitre la décision aux juges.

La suspension décrétée par le conseil du barreau vient après qu'un magistrat, l'honorable juge Lafontaine, a refusé de laisser plaider Me Menard devant lui, il y a déjà plus d'un mois. Comme question de fait, le conseil du barreau s'est réuni déjà trois fois de suite, pour statuer sur le cas, sans pouvoir obtenir un quorum.

Les coeurs aimants sont comme les pauvres ; ils vivent de ce qu'on leur donne.

M. Swetchine.

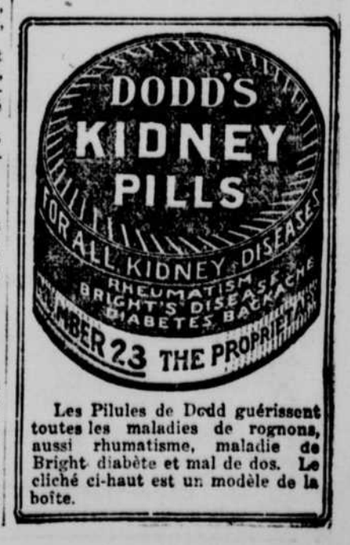

Les Pilules de Dodd guérissent toutes les maladies de rognons, aussi rhumatisme, maladie de Bright diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.

LAURENTIDE EN HAUSSE SUR LE MARCHE LOCAL

LE MARCHE A ETE RELATIVEMENT ACTIF DURANT L'AVANT-MIDI ET LES PRIX SE SONT GENERALEMENT MAINTENUS FERMES.

Bien que le marché local ait paru tranquille et hésitant en ouverture, il a été actif et ferme durant la séance du matin avec un nombre assez considérable de valeurs inscrites au tableau des ventes. Mais, par contre, la séance de l'après-midi a été terne et sans animation.

La réaction qui a commencé à se produire lundi après-midi au marché de New-York s'est encore accentuée hier avec un fléchissement général de 1 à 2 points. Par suite du rapport trimestriel excessivement défavorable qui vient d'être publié, Central Leather a été exceptionnellement faible.

Comme personne ne peut prévoir l'issue finale de l'offensive allemande, il est probable que le cours des valeurs subisse des fluctuations fréquentes de hausse et de baisse.

Le fait saillant du marché local a été l'avance de deux points enregistrée par Laurentide qui, ouvrant à 163 3-4, soit un gain de 1 3-4 point depuis la veille, s'est négocié ensuite à 164.

Brompton ouvrant au prix inchangé de 49 1-2 s'est vendu à 50, pour fermer à 49 3-4.

Riordon Paper était d'abord en hausse de 1-4 de point à 118, il montait ensuite à 118 1-2, soit un gain de 3-4 de point et fermait à 118 1-4.

Dominion Textile, qui a été exceptionnellement ferme depuis quelque temps, a atteint un nouveau niveau maximum à 87 1-2.

Les valeurs des aciéries ont été calmes. Steel of Canada a ouvert à 59 1-2, s'est traité subséquemment à 59 pour remonter à 59 3-8. Dominion Iron est resté à 60. Durant la séance de l'après-midi, ces deux valeurs n'ont pas été négociées du tout.

Les autres valeurs négociées ont été: Can. Car de 30 à 29 1-4, les parts de priorité en baisse de 1-2 point, à 72 1-2, Canadian Cottons Co. à 60, Dominion Canners à 24, Brazilian à 34, et Smelters à 25.

Le total des ventes a été: parts ordinaires, 1534; priorité, 232; hors liste, 180; banques, 21; obligations, $15,000; bons de guerre: 1925, $2,000; 1931, $1,500; 1937, $100.

VENTES DE L'AVANT-MIDI

Actions Ordinaires :—
Bell Telephone.—10 à 130.
Brazilian.—25 à 34, 25 à 34.
Abitibi.—85 à 48, 200 à 48, 50 à 48, 5 à 48, 10 à 48.
Dom. Steel Corp.—100 à 60, 25 à 60.
Montréal Light Heat & Power Consolidated, (Civic Investment). — 10 à 79 1-2, 10 à 79 1-2.
Québec Ry.—1 0à 17.
Shawinigan.—10 à 112 1-2.
Brompton.—10 à 49 1-2, 5 à 49¾, 10 à 49 1-2, 25 à 50, 15 à 50, 10 à 49¾.
Canadian Car.—25 à 30.
Canada Cement.—5 à 60 1-2.
Can. Cottons.—25 à 60.
Dom. Textile.— 25 à 87 1-2, 100 à 87 1-2, 25 à 87 1-2.
Lyall Cons. Co.—25 à 74.
Laurentide.—25 à 163 1-4, 5 à 163 1-2, 20 à 164, 25 à 163 1-2.
Mont. Cots. L'td.—10 à 50 1-8.
Can. Gen. Elec.—10 à 103.
Con. Smelting.—5 à 25, 20 à 25.
Dom. Canners.—10 à 25, 20 à 24, 1 à 24.
Ogilvie.—4 à 168.
Riordon Paper.—10 à 118, 25 à 118, 25 à 118 1-4.
Steel So. of Can.—60 à 59 1-2, 25 à 59, 25 à 59., 35 à 59 3-8.

Obligations :—
Montreal Tramways.—$1,000 à 72¾, $1,000 à 72¾, $500 à 72¾.

Emprunts de guerre :—
Dominion, 1925.—$1,000 aA 93¾, $1,000 à 94.
Dominion, 1931.—$500 à 92 1-4.
Dominion, 1937.—$100 à 92.

Actions Préférentielles :—
Canadian Car. — 25 à 72 1-2, 45 à 71-2, 100 à 72, 15 à 72, 5 à 72.
Can. Cottons.—5 à 76, 10 à 76.
Can. Steamship.—5 à 76, 2 à 76.
Dom. Iron.—5 à 90, 5 à 90.

Obligations :—
Cedars Rapids.—$600 à 84 1-2, $1,000 à 84 1-2, $1,400 à 84 1-2.
Nat. Breweries.—$4,000 à 75, $4,000 à 75.
Wayagamack.—$200 à 75 1-4.

Banques:—
Montreal.—5 à 210, 5 à 210.

VENTES DE L'APRES-MIDI

Actions Ordinaires :—
Can Steamship.—25 à 40 1-8.
Brompton.—10 à 49¾.
Canadian Car.—25 à 29 1-2, 25 à 29 1-4.
Canada Cement.—20 à 60.
Can. Gen. Elec.—15 à 103.
Con. Smelting.—5 à 25, 25 à 25.
Laurentide.—5 à 163¾.
Lyall Cons. Co.—10 à 74, 10 à 74.
Riordon Paper.—25 à 118 1-2, 10 à 118 1-4, 15 à 118 1-4.
Spanish River.—10 à 14, 10 à 14.
St. Lawrence Flour Mills.—20 à 63 1-2.

Obligations :—
Mont. Tramways.—$500 à 72¾.

Emprunts de guerre :—
Dominion, 1931.—$200 à 92 1-4, $100 à 92 1-4, $100 à 92 1-4, $400 à 92 1-4, $300 à 92 1-4.

Actions Préférentielles :—
Canada Cement.—10 à 91½.

Obligations :—
Wyagamack.—$1,000 à 75.

Banques :—
Commerce.—1 à 185.
Montreal.—5 à 210, 5 à 210.

BOURSE DES MINES

Cours fournis par la maison Bryant, Dunn & Co., rue Saint-François-Xavier, Montréal.

	Off	Dem
Adanac	.09¾	.10½
Apex	.04½	.05
Bailey	.....	.04
Beaver	.26¼	.27
Boston Creek	.10	.....
Chamb. Fer	.11	.12
Coniagas	.....	.....
Crown Res	.18	.20
Davidson	.....	.33
Dom Ext	.12	.12¼
Dome Lake	.20	.22
Dome Mines	8.10	8.25
Gifford	.02	.02¾
Hargraves	.07	.07¾
Hollinger	5.10	5.20
Kenebeck Con	.02	.04
Kerr Lake	5.50	5.75
Kirk Lake	.....	.04
La Rose	.52	.54
McIntyre	1.32	1.33
McKinley Dar	.41	.42
Mining Corp of Can	3.45	3.60
Newray	.18½	.18¾
Nipissing	5.60	5.70
Ophir	.08	.08¼
Pete Lake	.09½	.10
Porc Crown	.14	.16
Porc Tisdale	.01¼	.01½
Porc Vipond	.....	.18½
Pres E. Dome	.02¾	.03
Provincial	.53	.55
Schumacher	.19½	.21
Silver Leaf	.....	.01¼
Teck Hughes	.49	.55
Temisk	.30½	.31½
Thomp-Krist	.....	.08¼
Trethewey	.16	.16½
Vac Oil & Gas	.05	.07½
West Dome Con	.12¾	.13¾
Silver	.99¾	.....

Ventes totales : 74,790.

Débentures

DURANT LA GUERRE, les seuls placements qu'un homme prudent doit faire, sont ceux sur obligations municipales.

N. B. — Voyez notre annonce de demain.

"CONSULTEZ VOTRE NOTAIRE."

VERSAILLES, VIDRICAIRE & BOULAIS LTEE.

BANQUIERS,

Edifice "VERSAILLES," 90 rue St-Jacques,

Montréal.

5—L. M. V. D—F.

CENTRAL LEATHER A DECLINE A NEW-YORK

LES RAILS ONT ETE FERMES AU DEBUT. — TOUTE LA LISTE A ETE ENSUITE REACTIONNAIRE.

New-York, 23. — La fermeté que les rails ont manifestée à l'ouverture du marché faisait présager une amélioration générale, mais à l'exception des cuivres la liste tout entière s'est orientée vers la baisse au cours d'offres constantes des valeurs de premier ordre, spécialement des industrielles.

Le groupe des métaux et quelques spécialités ont conservé une partie de leurs gains, mais toutes les autres valeurs ont pratiquement perdu tout le terrain gagné au début de la première séance. L'accalmie qui règne sur la ligne du front, les conditions troublantes qui ont surgi au Mexique et plusieurs rapports défavorables relatifs aux recettes de certaines compagnies ont découragé la clientèle et fourni des armes aux baissiers.

Les valeurs qui ont le plus largement contribué au volume des affaires ont été notamment, Distillers Securities, Inspiration and Anaconda Copper, Studebaker, Baldwin Locomotive et Central Leather.

Cette dernière valeur a décliné de 4 point et 1-2 à la suite de la publication du rapport trimestriel qui accusait une énorme diminution des recettes. Le rapport annuel de la Nevada Consolidated Copper a aussi causé une déception.

Le principal facteur de réaction a été la pression constante subie par United States Steel et la perte de 1 point enregistrée par cette valeur. Les offres des stocks des aciéries ont afflué au moment du recul des prix et ces derniers étaient en fermeture au plus bas niveau de la journée.

Le total des ventes a été de 460,000 parts.

Les obligations ont été en général plus fermes que les valeurs ordinaires, cependant que les bons de la Liberté enregistraient des cotations diverses. Les obligations municipales françaises ont été actives et fermes, mais les Tokio 5 p.c., ont perdu 1 point et 1-4.

Le montant des transactions au pair a été de $5,250,000.

STOCK DE NEW-YORK

Ces cours nous sont fournis par la maison Bruneau & Dupuis, Nos 95 et 97 rue Saint-François-Xavier.

	Ouv.	Ferm.
Allis Chalmers ord	25¼	24¾
Allis Chalmers phiv	80	80
Am. Beet Sugar	74¾	73½
Am. Can	44	42⅝
Am. Car Found	79	78½
Am. Loco	65½	64¼
Am. Smelting	78½	77¼
Anaconda Mining	64¼	63¾
Atchison	83¾	83¾
Atlantic Golf	108½	109
Baldwin Loco	82	80½
Balt. & Ohio	51⅞	52
Bethlehem "B"	80½	79⅞
Brooklyn Rapid	42¼	42
Can. Pacific	138	138¼
Central Leather	69¼	65⅝
Colorado F. & I	40¾	40½
Corn Product	37¼	36¾
Crucible Steel	66⅛	65½
Chino Copper	42	42¾
Cuba C. Sugar	29¾	29
Distillers Sec	49	49¼
Erie ord	14⅞	14¾
Erie priv No 1	29¼	28¾
Erie priv No 2	26¾	26¾
General Motors	121½	118½
Great North. Ore	29⅞	29¼
Hide & Leather	13¼	13¼
Industrial Alcohol	125¾	125
Inspiration Copper	50⅝	52⅝
Inter. Rapid Tram	7½	7
Int. Marine ord	24¼	24¼
Int. Marine priv	88¼	88
Int. Nickel	29¼	28
Int. Paper	37¼	36¾
Kennecott Copper	32	32⅝
Lackawana Steel	79⅝	79⅝
Mex. Petroleum	95½	94
Merborough Priv	42½	42½
Missini Cop	29	28¾
N. Y. New Haven	29	29⅝
Northern Pacific	84⅝	83½
Ohio Gas	37¾	37⅞
Pennsylvania	43⅞	44
Pressed Steel Car	58¾	57⅞
Reading	82¼	81½
Republic Iron	82¼	81
Rubber U. S.	57¾	56½
Southern Pacific	83¼	82½
Southern Railroad	21½	20⅞
St. Paul	28½	37¾
Tennessee Cop	17½	17⅝
Texas Oil	146½	145¼
Union Pacific	119¾	119¼
U. S. Steel ord	95	94⅝
U. S. Steel priv	110⅝	110⅝
Utah Copper	81	80¾
Virginia C. H. L	44½	44½
Wabash Priv	40	40
Woollens	52¼	52¼
Westinghouse	41	41

LE MARCHE AUX FRUITS

Il s'est produit cette semaine une réduction assez considérable dans les prix des oranges, par suite d'arrivages plus considérables venant de la Californie. Les prix des citrons ont aussi diminué de cinquante cents par boite et se vendent actuellement à l'entour de $4.50, mais la qualité de ces fruits laisse énormément à désirer.

La "Peterson Fruit Co." communique les cotes ci-après—(F.O.B.Montréal): Oranges de California, de $6 à $7.25 la boite; bananes, $4.50 le régime; citrons de Messino, $4.25 à $4.50 la boite de 300; pamplemousses de Porto-Rico, de $3.75 à $4.50; fraises américaines, au prix courant le plus bas; pommes canadiennes, No 1, de $4.50 à $5; No 2, de $4 à $4.50 (Ben Davis et Russets); oignons espagnols, $6 la caisse et $1.50 le panier; laitue de Boston, $3.50 la boite; oignons rouges, $2.50 le sac de 100 livres; pommes de terre sucrées, $4 le panier; céleri de Floride, $2.75 à $3.25 la caisse; choux nouveaux de Floride, $2 le gros panier; tomates de choix de Floride, $4.75 le panier; tomates fantaise de Floride, $5.25 le panier; ananas de Floride, $6.50; concombre de Floride, $3.75 le panier; fèves vertes, $4 le panier; figues nouvelles de Californie, $3.25 la boite de 50; "peanuts" rôties, 25c la livre; noix piquées de Tara, 22c la livre; avelines de Sicile, 19c la livre; noix de Grenoble et de Naples, 18c la livre; noix de Pecau, 25c la livre; noix du Brésil, 20c la livre.

L'ARGENT EN BARRES

L'argent en barres n'a pas changé de prix hier à New-York. Il s'est négocié à 99 1-4 cents. Le prix de Londres a été de 49 d.

LE BON NOTAIRE : — Oui, mon cher client, les obligations municipales sont devenues de nos jours les placements les plus sûrs. Et les Obligations de la Ville de la Pointe-aux-Trembles se classent parmi les meilleures sur le marché.

6% ---5 ans.

La Ville de la Pointe-aux-Trembles

—Ile de Montréal—

EMISSION DU 1er NOV. 1917. — COUPONS 1er mai et 1er novembre. Autorisée par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec et par l'Honorable Ministre des Finances à Ottawa.

Coupures de $100, $500, $1000

Prix : Le Pair et les intérêts courus.

Ecrivez-nous et demandez nos circulaires.

LES PLACEMENTS MUNICIPAUX, Limitée,

Edifice Duluth

Casier Postal 1497 — 50 RUE NOTRE-DAME OUEST MONTREAL — Téléphone Main 7683

17—F-n

BRAZILIAN ACTIF MAIS EN BAISSE A TORONTO

LES PRIX SE MAINTIENNENT GENERALEMENT FERMES.

Toronto, 23. — L'absorption constante des offres au marché de Toronto a pour effet d'y maintenir la fermeté des cotations même quand les valeurs sont plus nombreuses sur le marché et qu'elles sont offertes à des prix légèrement inférieurs.

Tel fut aujourd'hui le cas pour Brazilian dont les parts, au cours d'un mouvement modéré de liquidation, se sont vendues en baisse, à 33 3-4 durant la matinée mais se sont raffermies ensuite, pour fermer à 3-4, soit une baisse de 1-8 de point seulement, depuis la veille en dernière heure.

Les valeurs des aciéries venaient de suite après, en ce qui concerne l'activité des transactions.

Dominion Iron a fléchi d'un 1-2 point à 59 1-2 et Steel of Canada a aussi légèrement décliné à 59 1-8. Maple Leaf a baissé de 3-4 de point, tandis que Steamships ordinaire s'est aussi alourdi à 41 1-4, Twin City semble être descendu au niveau le plus bas, en se traitant à 48 1-2. Trois parts du Toronto Railways se sont vendues, au prix minimum de 58, niveau auquel elle s'était négociée pour la dernière fois, il y a une dizaine de jours.

Les parts ordinaires de Mackay sont restées au prix inchangé de 76, mais celles de priorité ont avancé de 1 point, à 64 1-4. Les bons de guerre sont restés calmes et stationnaires.

Le total des transactions, non compris les valeurs hors-liste, a été : parts ordinaires, 808 ; bons de guerre, $4,200.

STOCK DE MONTREAL

Les cours nous sont fournis par la maison Bruneau & Dunuis, Nos 95 et 97 rue Saint-François-Xavier.

	Dem.	Off
Abitibi P'wr & Paper	49	48
Brazilian T. L. & P	34¼	33¾
Brompton Paper	50	49½
Can. Car & F'dy. Co	29½	29
Do Préf	74	71
Can. Cement	61	59½
Do., Préf	91	90
Can. Converters	43	.....
Can. Cottons, préf	76	.....
Can. Loco	60	.....
Can. Loco préf	.....	84½
Can. Pacific Ry	.....	138½
Can. Steamship Lines	40¾	40½
Can. Préf	76¾	76
Con. Mining & Smt	25	.....
Dom. Canners	.....	24
Dom. Iron Préf	91	.....
Dom. Steel Corp	60	59½
Dom. Textile	88	87¾
Do., Préf	.....	100
Goodwins L'td	11	.....
Illinois Traction Préf	80	.....
Inter Coal	35	26½
Laurentide	165	162
Lake of the Woods	131	127½
Lyall Construction	75	.....
MacDonald	15	14
Maple Leaf Milling	98	97
Mont. Cottons L'td	.....	50
Mont. Cottons Préf	100	.....
Mt. L. H. & P Co. Cons	79¾	79¼
Mont. Tram Deb xd	74	.....
N. S Steel & Coal	66	.....
Ogilvie Milling	176	169
Ont. Steel Products Préf	74	70
Penmans L'td	75	74¼
Do., Préf	.....	80
Québec Ry. L. H. & P	18	17¼
Rordon Paper	118½	118
Do., Préf	.....	94
Shawinigan	112½	112
Spanish River	15	14¼
Steel Co. of Can xd	59¾	59
Do Préf xd	.....	90¼
St. Lawrence Flour xd	64½	63½
Toronto Railway	60	.....
Wabasso Cotton	23	23
Wayagamack	50	.....
BANQUES		
Commerce	185	.....
Dominion	202	.....
Hochelaga	140	.....
Molsons	179¾	.....
Montréal	216	.....
Nova Scotia	248	.....
Ottawa	201	.....
Royal	208	.....
Union	.....	149

SI VOS AFFAIRES VOUS ENNUIENT,

Nos avis sont à votre entière disposition.

THE SUN TRUST COMPANY, LIMITED,

160, rue St-Jacques,

Montréal.

Casier postal 1341. Tél. Main 1896

5—60, M. 1 a. n-F.

LE COMMERCE DU CANADA

IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS.

Ottawa, 23 — Le rapport mensuel publié par le département des Douanes fait voir une augmentation de $315,292,044 dans le commerce du Canada durant l'année fiscale finissant le 31 mars dernier. Ce rapport indique aussi que le grand total des exportations et des importations canadiennes était à la fin de cette année fiscale de $2,564,426,215, comparativement à $2,249,170,171, pour la période correspondante de 1917. La valeur des marchandises canadiennes exportées l'année dernière, a été de $1,540,027,788, tandis que les importations représentent pour la même période la somme de $962,521,847. L'exportation de marchandises étrangères s'élève à un total de $46,142,004. Des marchandises frappées d'un droit d'entrée ont été importées au pays pour un montant de $542,319,623, celles entrant en franchise représentent une valeur de $420,202224. Les revenus perçus à la douane durant l'année se sont totalisés à $161,588,465, comparativement à $147,623,230 en 1917.

Les importations en monnaies et lingots durant l'année 1918 se sont montées à $12,279,173, contre $28,081,120, l'année précédente.

Bien que le commerce du Dominion accuse une augmentation importante pour l'année, d'après ce même rapport il s'est produit, durant le mois de mars dernier, une diminution dans le chiffre des exportations et des importations. Au mois de mars 1917, le commerce total du Canada avait été de $230,722,774, tandis que pour le mois de mars 1918, il ne s'est élevé qu'à $191,737,332, dont $87,255,698 pour les marchandises d'importations soumises à un tarif de douane et $99,854,987 pour les exportations. Les produits des manufactures canadiennes exportés durant l'année sont évalués à $636,602,516, quant aux exportations des produits agricoles, elles ont atteint un chiffre total de $567,713,584.

NEW YORK CURB

Cours fournis par la maison Bryant, Dunn & Co., rue Saint-François-Xavier, Montréal.

	Offre	Dem
Aetna Explosives	8¼	8½
Anglo Oil	12	12½
Br Am Tobacco	15¾	16½
Calumet erome	1 1-16	1⅛
Chevrolet Motor	123	125
Cons. Arizona	1⅞	2
Crown Oil	9-16	11-16
Curtis Aero	30	32
Denbigh	2	2¼
Dom. 2 year Notes	95½	95¾
Hollinger	4 15/16	5 1/16
Homestead Cons.	25	29
Hupmobile	3	4
Eureka	1¾	1½
Houston Oil	45	46
Inter Petro	13¾	14
Merritt Oil	18½	19⅛
Maxim Munitions	½	9-16
Mid West	105	108
Nipissing	8½	8¾
North. Amer. Pulp	2⅛	2½
Sapulpa Oil	8¼	8½
Silver King	3-16	¼
Submarine Boat	13	13½
United Motor	25¼	25½
U. S. Steamships	5¼	5¼
Wright-Martin	8	8¼

LA CENTRAL LEATHER CO.

New-York, 23 — Le rapport de la Central Leather Co., pour le trimestre finissant le 31 mars fait voir un surplus, après dividende payé, qui est égal à $1.40 par part, comparativement à $14.48 pour le trimestre correspondant de l'année 1917.

OBLIGATIONS		
Can. Car & F'dy 6 p.c.	97¼	.....
Can. Cottons 5 p.c.	81	.....
Cedars Rapids	.....	84
Dom. Coaly	.....	85
Emprunt de guerre 1925	.....	94
Emprunt de guerre 1931	91½	92¾
Emprunt de guerre 1937	92¼	92
Lake of the Woods 6 p.c.	109½	.....
Laurentide 6 p.c.	.....	161
Mont. Power 4½ p.c.	.....	83
Nat Br'weries 6 p.c.	.....	74¼
Ogilvie Milling 6 p.c.	.....	100
Ogilvie Series B 6 p.c.	.....	100
Ogilvie Series C 6 p.c.	.....	100
Wabasso Cotton 6 p.c.	84	.....
Wayagamack 6 p.c.	.....	75
HORS-LISTE		
DIVERS		
Dom. Glass Co. Ltd	84	85¾
Mont. Tram & Power Co	34¼	34

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

VINGT-UNE VENTES ONT ETE ENREGISTREES, HIER.

QUARTIER DELORIMIER, H. J.-C.

Rue Chabot, No 1268, 1270, lot 158-247, bâtisses. Terrain 24 x 78 pieds. John Talbot, vend à Edmond Breton, $2,500.—A. Côté, N.P.—(1918).

Rues Chabot et St-Zotique, lot 210-209, bâtisses. Terrain 25 x 85 pieds. Le Shérif de Montréal, vend à Avila Côté, $2,000.—(1918).

QUARTIER N.-D. DE GRACES, J. H.-C.

Chemin Public, lots 49-197, 198, vacants. Terrain 3,600 pieds. La Cie d'Immeubles de Montréal Limitée, vend à Joseph Casgrain, $1,440.—J. C. Barlow, N.P.—(1918).

Rue Draper, lots 171-392 à 399, vacants. Le Shérif de Montréal, vend à Dame Léger Saint-Jean, $1,600. —(1918).

Avenue Clifton, No 242, lot 170-448, bâtisses. Terrain 26 x 81 pieds. Le Shérif de Montréal, vend à Robert Smith, $2,500.—(1918).

Chemin Public, lots 179-35 à 37, 107, 113, 114, vacants. Hon. Raoul Dandurand et al., vend à Henri Péladeau, $3,484.02.—H. Baly, N. P.—(1917).

Avenue Kingsbury, lots 192-142 à 146, vacants. Terrain chaque lot 25 x 52 pieds. The Prudent Realty and Construction Co., Ltd, vend à Onésiphore Coulombe, $1,482.—V. Morin, N.-P.—(1918).

QUARTIER ST-DENIS, H. J.-C.

Rue St-André, No 3375, lots 488-161B, 162B, bâtisses. Lionais Limited, vend à Dame James Harvey, $1,800. — J. R. Mainville, N.P.—(1918).

Rue St-Hubert, Nos 2089 à 2089B, lots 7-131, 132, bâtisses. M. J. Albert Decelles, vend à Le Crédit Montréalais Limitée, $3,500.—J. L. Girouard, N.P.—(1918).

Rue Christophe Colomb, Nos 2130 à 2154, lots 6-55 à 57, bâtisses. Julien Therrien (Insolvable), vend à Hermas Gariépy, $11,000.—R. Dubreuil, N.P.—(1918).

QUARTIER ST-GABRIEL, H. J.-C.

Rue Châteaubriand, Nos 288 à 298, lot 2632, bâtisses. Terrain 45 x 72 pieds. Cyrille A. Vallée, vend à Delle Eugénie Papineau, $3,200.—A. Gervais, N.P.—(1918).

Rues Hibernia et Charron, lots 3240-2 à 11, bâtisses. Le Shérif de Montréal, vend à Jean Achille Gauvin, $14,050.—(1918.

QUARTIER ST-J.-BAPTISTE, H. J.-C.

Rue St-Dominique, lot 273, bâtisses. Terrain 20 x 73 pieds. Le Shérif de Montréal, vend à Louis Boyer, $5,300. —(1918).

STE-ANNE DE BELLEVUE, H. J.-C.

Rue du Cimetière, lots 107-1, partie non-subdivisée 107a, bâtisses. Terrain 160 pieds de front. Delles Sophie et Clara Dubois, vendent à J. G. Hypolite Carrière, $5,500.—J. A. Savoie, N.P. —(1918).

CITE WESTMOUNT, H. J.-C.

Avenue Metcalfe, No 341, lot, partie S.-E., 266, bâtisses. Terrain 11,808 pieds. George S. Plow, vend à Frederick Cooper, $27,500.—R. B. Hutecheson, N.-P.—(1918).

Avenue Strathcona, lots 236-26-5, 236-27-2, partie S.-E., 236-26-4, bâtisses. Terrain 31 x 111 pieds. Frederick Cooper, vend à George S. Plow, $12,000.—R. B. Hutcheson, N.P.—(1918).

LA NOTE AMERICAINE

Troisième année.

Le 23 avril 1918.

Tout va bien, tout va très bien, a déclaré, ce matin, M. Clemenceau, à son retour du front. Ces paroles du président du conseil, résument assez exactement, l'opinion qui règne au quartier général de Foch.

De la Mer du Nord à l'Alsace, on s'attend d'une heure à l'autre à une nouvelle ruée allemande, mais on l'attend avec moins d'anxiété que la précédente. Les Américains ont reçu le baptême du feu et, comme il fallait s'y attendre, ils ont fait sous la mitraille, très bonne figure. Le moral des troupes alliées est excellent et notre situation militaire est meilleure qu'elle n'était avant la poussée sur Hazebrouck. Il n'y a plus guère de soulèvements à craindre en Irlande et le budget anglais de la guerre n'est pas au-dessus des forces financières du Royaume-Uni. La récolte de l'Ouest américain s'annonce superbe, c'est une promesse d'abondance pour les heures sombres du prochain hiver à passer sous les armes. Les recettes du General Electric ressortent en fin d'exercice à $26.30 contre $18.31, pour le précédent. Ces chiffres, pris au hasard dans la masse de ceux que le télégraphe journellement transmet, constituent une preuve nouvelle de l'indiscutable prospérité de l'industrie américaine.

Dans ces conditions la réaction de la journée venant à la suite de celle d'hier s'explique difficilement. Pourquoi être pessimiste alors que tout va bien ? Tout simplement parce que les baissiers ne sont jamais pris au dépourvu. Lorsque les faits ne leur fournissent pas les arguments qui leur manquent, ils en inventent. C'est ainsi qu'aujourd'hui ils ont sorti l'histoire de la pression secrètement opérée par l'Allemagne sur la Hollande. Il est certain que les Pays-Bas peuvent neutraliser en quinze jours l'effort militaire réalisé par les Américains en un an. Mais après ? Après ils seraient à bout et les Américains n'en seraient encore qu'à leur entrée de jeu. D'ailleurs il ne s'agit là que d'une histoire qui sera demain peut-être à dormir debout. C'est pourquoi, nous basant sur les seuls faits démontrés notre confiance en l'avenir du marché demeure entière.

BRYANT, DUNN & Co.

DIVIDENDES DECLARES

Montréal. — Les directeurs de la Banque de Montréal viennent de déclarer le dividende trimestriel régulier de 2 1-2 p.c. et un bonus de 1 p.c. payable le 1er juin aux actionnaires inscrits le 30 avril. Ce dividende est pour le trimestre finissant le 30 avril

Commission des Ecoles Catholiques de Montréal

de $2,500,000

6% au pair

$1,500,000 d'Obligations

Payables en or dans cinq ans.

$1,000,000 de Bons du Trésor

Payables en or dans deux ans.

INTERET PAYABLE SEMI-ANNUELLEMENT

LE 1er NOVEMBRE ET 1er MAI, CHAQUE ANNEE.

La Souscription à cet emprunt représente un placement de tout repos, sûr et avantageux ; il est garanti par la propriété immobilière de tous les citoyens catholiques de Montréal, rapporte 6% d'intérêt et offre un titre parfait.

Doublez les revenus de vos épargnes et remplissez votre devoir de bon citoyen en participant libéralement à cette souscription.

Les obligations et bons du trésor sont émis par coupons de $100.00, $500.00 et $1,000.00 chacun et peuvent être enrégistrés sans frais au Bureau Central de la Commission. Les souscriptions sont reçues à

LA BANQUE D'HOCHELAGA

et à toutes ses succursales de Montréal et de la Province de Québec ainsi qu'aux endroits suivants seulement :

BUREAU CENTRAL de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, 87 rue Ste-Catherine Ouest. M. Aymé La Fontaine, Sec.-Trés. Est : 1371.

1. DISTRICT EST : M. J.-M. Manning, Dir.-Sec., No 191 rue Stadacona. Tél. Lasalle : 470.
2. DISTRICT NORD : M. J.-P. Labarre, Dir.-Sec., No 2060 rue St-Denis. Tél. St-Louis : 8735.
3. DISTRICT OUEST : M. A.-G. Robitaille, Dir.-Sec., No 298 Ave. Colbrooke. Tél. Westmount : 4360.

Toutes communications, toutes demandes de renseignements supplémentaires devront être adressées à M. Aymé La Fontaine, Secrétaire-Trésorier du Bureau Central de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, 87 rue Ste-Catherine Ouest, Casier Postal 476.

Obligations à 6% de la Cité d'OUTREMONT

Remboursables dans 4½ ans, le 1er nov., 1922. En coupures de $100., $500. et $1,000. Intérêt à 6 % payable semi-annuellement les 1er Mai et Novembre.

Toute la propriété Foncière imposable d'Outremont—sans distinction—est responsable du capital et de l'intérêt de ces obligations, avec priorité absolue sur toutes les Hypothèques.

Demandez notre Circulaire.

CREDIT-CANADA, Limitée.

Courtiers en valeurs de Placements.

CHAMBRE 615—IMMEUBLE "DOMINION EXPRESS"

145 RUE ST-JACQUES

Main 4735 et 4736 — — — — — — Montréal

17—4-F.

POUR SPECULER !!

Il est utile de suivre la marche des valeurs, d'étudier le mécanisme de la hausse et de la baisse. Pour cela il suffit de lire

LA NOTE AMERICAINE

Pour la recevoir gratuitement, il suffit de s'adresser à

M. PAUL de MARTIGNY

au Bureau de Montréal de la Maison

BRYANT, DUNN & Co.

Rue Saint-François-Xavier, Nos 86-88

TELEPHONE MAIN 4060.

16—22, 24, 26, 27-F.

LE CANADA est imprimé et publié par LA CIE DE PUBLICATION DU CANADA, Limitée, dont M. J. B. Lapointe est le Gérant-général, au bureau, Numéro 73 rue Saint-Jacques Montréal.

(Voir aussi en page 7).

LA QUESTION DES TAXES DISCUTEE EN CAUCUS

Cet épineux problème fait l'objet d'un long débat auquel participent la plupart des membres du nouveau Conseil.— On y reviendra jeudi

EXPRESSIONS D'OPINIONS

On n'admet pas l'opportunité d'une augmentation de la taxe foncière. — $1,180,000 pour commencer; non pas $4,000,000

AVANT D'ALLER PLUS LOIN ON VEUT ETUDIER LE RAPPORT DES EXPERTS NEW-YORKAIS

Les échevins se sont réunis en comité général hier après-midi pour discuter le rapport qui leur a été soumis par la commission administrative au sujet des taxes.

De l'ensemble de la discussion qui s'est faite il ressort que la majorité du conseil est fortement opposée aux deux formes particulières du nouveau projet d'impôts qui lui paraissent les plus arbitraires : la taxe de l'eau et la taxe immobilière.

La plupart des membres du conseil ont pris la parole pour exprimer leur avis sur la question débattue. Les échevins Brodeur, Turcot, Elie et Shaw ont imprimé au débat la note générale qui devait le dominer en tenant compte de certaines divergences d'opinions sur des points de détail. A la demande de l'échevin Brodeur, M. Justinien Pelletier, contrôleur de la cité, a été prié de venir dire s'il restait actuellement quelqu'argent disponible dans le trésor municipal et quel en est le montant.

M. Pelletier s'est rendu de bonne grâce à la requête des échevins et il est venu annoncer que la somme de $80,000 était tout ce qu'il y avait pour le moment dans la caisse.

A la fin de la séance, MM. Mathys et Victor Levesque ont exprimé au nom de la ligue des propriétaires, et avec l'assentiment des membres du caucus les vues qu'ils n'avaient pu soumettre dans la matinée à la commission administrative.

Avant l'ajournement, l'échevin O'Connell a fait adopter une motion proposant d'ajourner la séance à jeudi le 25 courant à 3 heures. Les membres de la commission administrative sont priés d'y assister afin de fournir au conseil les informations nécessaires relativement aux nouvelles taxes.

Le caucus échevinal a admis hier la nécessité de pourvoir aux fins de l'administration de la ville en autorisant des revenus additionnels. Mais il diffère d'avis avec la commission administrative sur l'opportunité d'imposer du coup près de $4,000,000 de taxes nouvelles ou accrues avant d'avoir considéré, au préalable, s'il n'y aurait pas moyen de solutionner autrement le problème en pratiquant par exemple la plus stricte économie et la réduction des dépenses, ou, du moins, en n'exigeant temporairement qu'une partie des impôts autorisés par la législature — ceux qui seraient les moins dommageables à la majorité des contribuables — pour faire face aux premières nécessités, quitte à revenir plus tard sur le reste si le besoin s'en fait sentir.

L'échevin Shaw a admis d'abord, de façon générale,la nécessité de la taxe posée en principe dans le rapport de la commission et l'obligation pour le conseil d'en prendre sa part de responsabilité. Puis après des explications qui lui furent fournies par l'échevin Brodeur, il s'est ramené à l'avis unanime des membres du caucus, sur l'opportunité de n'imposer temporairement qu'une partie des taxes requises, mettons, par exemple, celles comprises dans les cinq premiers items du rapport qui donneraient à la ville environ $1,180,000.

On juge que cette somme pourrait suffire aux administrateurs en attendant les développements d'une étude plus approfondie des problèmes municipaux.

Tous ceux qui ont pris part au débat — hormis l'échevin Shaw, qui n'en a rien dit — ont été unanimes à repousser la clause 6, concernant l'augmentation de 45 p.c. de la taxe imposée aux propriétaires ; plusieurs n'admettent pas non plus que la taxe de l'eau soit accrue de 4 à 6 p.c.

EXPRESSIONS D'OPINIONS

Peu de temps après l'ouverture de la séance, l'échevin Turcot s'est levé pour demander, vu l'importance du rapport soumis, que le conseil se formât en comité général, et public, pour discuter la question des taxes avant de prendre une décision définitive à leur sujet. Cette proposition a rencontré l'approbation du conseil et le pro-maire Bédard, a présidé le caucus après que le maire eut prononcé l'ajournement.

Les échevins Turcot, Brodeur, O'Connell, Elie, Lamarre, Filion, Sansregret, Shaw, Vandelac et Desroches ont tour-à-tour exprimé leur avis au sujet des nouvelles taxes, après que le greffier M. Bauset eut donné lecture du rapport des administrateurs. On sait que ceux-ci ne recommandent ni la taxe sur les célibataires, ni la taxe d'habitation.

Par contre, il y aurait la taxe d'affaires, celle de 1.45 p.c. sur les propriétaires, le 6 p.c. de la taxe d'eau, etc.

M. RUBENSTEIN

L'échevin Rubenstein est contre la taxe de l'eau et soumet que la collection de la taxe locative, si elle est imposée, devrait être laissée aux soins du propriétaire.

M. TURCOT

L'échevin Turcot est en faveur du remboursement par le gouvernement de Québec d'une partie des revenus que lui fournit la ville de Montréal à même ses propres services. Il mentionne la taxe sur les automobiles, sur les champs de courses, le sou du pauvre, etc. S'il faut recourir à la taxe, l'augmentation de 2 p.c. sur la taxe de l'eau lui paraîtrait aussi équitable que toute autre puisqu'elle met tout le monde sur un même pied d'égalité. Au reste, M. Turcot rappelle qu'on ne saurait obtenir aucune modification à l'état actuel des choses avant une autre session de la législature qui n'aura lieu qu'à l'automne. L'essentiel pour le moment est de statuer sur le rapport actuellement devant le conseil, étant donné qu'on ne peut aller plus loin.

Cette dernière remarque de l'échevin Turcot était à l'adresse de ses collègues, MM. O'Connell et Rubenstein qui auraient voulu que le gouvernement laissât à la ville le million perçu sur les automobiles.

M. O'CONNELL

L'échevin O'Connell voudrait savoir s'il n'y aurait pas une session spéciale de la législature au cas où le conseil, par une majorité des trois quarts de ses membres rejetterait le rapport de la commission.

M. CREELMAN

L'échevin Creelman déclare que le rapport actuel de la commission est le plus important que les échevins seront appelés à étudier. Il aimerait donc à savoir quels sont les pouvoirs du conseil.

M. BRODEUR

L'échevin Brodeur le renseigne à point en lui donnant la lecture des derniers amendements à la charte se rapportant au cas.

En thèse générale, l'échevin Brodeur est contre le principe de l'appropriation immédiate de $4,000,000 de taxes pour les fins de l'administration avant qu'on ait eu le temps d'étudier deux choses: d'abord, le rapport de la commission, puis encore, et surtout le grand rapport d'expertise du bureau de recherches de NewYork qui a coûté $20,000 à la ville et qu'on n'a pas encore eu le loisir de conusiter.

L'échevin Brodeur admet les chiffres du déficit et la nécessité de le couvrir mais il ne voit pas l'opportunité de percevoir en nouvelles taxes, $900,000 de plus qu'il ne faut pour le compler. Voyons d'abord s'il est possible de marcher avec ce qu'on a, ou de ce qu'on peut avoir avant d'exiger le tout. L'étude du rapport des experts dira si la ville peut être administrée de façon plus économique.

Si je comprends bien, dit-il, une fois le budget voté, le conseil n'a plus rien à voir dans l'administration, il faut donc y aller un peu en douceur avec les propositions actuelles, d'autant plus que la charte donne au conseil le droit de voter les budgets supplémentaires quand il est nécessaire. A-t-on besoin actuellement de $3,936,000 pour administrer la ville de Montréal ? C'est là toute la question. Mais pour la décider il faut prendre le temps d'agir en connaissance de cause.

M. TURCOT

L'échevin Turcot parle dans le même sens. Les commissaires, dit-il, allèguent à l'appui de leur rapport le fait qu'ils n'ont pas eu le temps d'étudier le système municipal. Mais si eux-mêmes n'ont pas eu le temps, il semble qu'on devrait au moins en donner au conseil pour qu'il puisse étudier leurs propositions. Les taxes imposées cette année ne s'enlèveront pas,dit-il l'an prochain. M. Turcot estime qu'avec $4,000,000 de piastres, il est assez facile d'être administrateur quand on n'en a besoin que de $3,000,000 "Quant à nous, dit-il, nous sommes élus par le peuple et nous sommes pour le peuple".

L'échevin Brodeur déclare qu'il est en faveur de l'imposition de la taxe sur les compagnies d'utilité publique:

M. LAMARRE

L'échevin Lamarre croit qu'en allant rencontrer le premier ministre à Québec avec une forte délégation, tout pourrait s'arranger. Il est, du reste, inutile de se dissimuler qu'il faudra taxer cette année, mais avec de la bonne entente entre les deux corps, ces taxes pourront être enlevées l'an prochain.

M. DESROCHES

L'échevin Desroches est prêt à assumer la responsabilité des nouvelles taxes mais il est opposé à la clause re le 45 p.c. de surplus sur les propriétaires. Il représente le quartier Hochelaga où le contribuable est déjà fortement obéré, après s'être annexé à Montréal sans dette. On y paie déjà une forte taxe scolaire; il y a des limites, dit-il, pour être bons garçons.

M. PELLETIER

M.Justinien Pelletier, invité à fournir des renseignements, a déclaré qu'il n'y avait plus que $80,000 dans la caisse et que tous les départements demandaient de l'argent.

M. ELIE

L'échevin Elie suggère un excellent moyen de régler les difficultés. Ce serait d'autoriser toutes les taxes recommandées dans le rapport, moins l'augmentation de 45 p.c. sur l'immeuble que l'on tiendrait en suspens. Cela donnerait à peu près $1,180,000 et M. Elie croit que ce serait suffisant pour les prochains mois. On pourrait ensuite aviser plus tard. Ces taxes comprendraient entre-autres les licences, la taxe de l'eau, celle d'affaire, etc.

M. FILION

L'échevin Filion est opposé à la taxe de l'eau qui va, dit-il, à l'encontre des intérêts de la classe pauvre.

M. SHAW

L'échevin Shaw, après avoir déclaré qu'il importe au conseil de prendre la responsabilité des nouvelles taxes, admet, après explications, qu'on pourrait être justifiable de ne pas les imposer toutes en même temps.

Il avait d'abord pensé qu'il fallait une action prompte sur tout le rapport tel que soumis, le rejeter ou l'approuver, attendu que le conseil n'a pas plus le temps de rechercher d'autres sources administratives que la commission n'en a eu elle-même.

M. LEVIE TREMBLAY

L'échevin Tremblay a parfaitement pris la défense des contribuables de Maisonneuve et il s'appose à la taxe de l'eau. Ce n'était pas la peine, dit-il, de s'annexer à Montréal, pour payer l'eau moins cher s'il faut l'acheter le même prix que de la Montreal Water and Power Co." Il croit que l'on devrait faire un inventaire de tout l'actif de la ville de Maisonneuve pour savoir exactement où l'on en est.

M. VANDELAC

L'échevin Vandelac voudrait une taxe sur les prêteurs d'argent.

M. SANSREGRET

L'échevin Sansregret voudrait que les crédits votés par l'ancien conseil pour travaux permanents et qui n'ont pas été utilisés fussent reversés dans le trésor.

L'échevin Elie lui a fait remarquer que cela n'améliorerait en rien la situation, attendu que ces travaux ont été reconnus nécessaires, et que d'ailleurs on ne pays aucun intérêt sur les sommes en question tant que les travaux ne sont pas effectués.

M. MATHYS

MM. Mathys et Victor Lévesque ont ensuite pris la parole au nom de la ligue des propriétaires pour s'opposer de façon particulière à l'augmentation de la taxe foncière. Le premier a énuméré les désiderata contenus dans des résolutions qu'ont reproduites les journaux d'hier.

M. Mathys a établi des comparaisons entre Montréal et les villes américaines au point de vue administratif et termine en déclarant qu'il concourait absolument dans les vues du caucus relativement à la suggestion de n'imposer d'abord que $1,180,000 de taxes, sans y comprendre la taxe foncière. Il recommande aussi l'étude du rapport des experts et préconise l'entente entre les deux corps.

M. VICTOR LEVESQUE

M. Lévesque est d'avis que l'on ne doit rien attendre au sujet des taxes ni du gouvernement de Québec ni d'une commission qui ne relève pas de l'électorat. Il proteste contre la façon cavalière, selon lui, dont les représentants de la ligue avaient été reçus au cours de la matinée par la commission administrative.

En fait, MM. les administrateurs ont déclaré poliment à MM. Mathys et Lévesque qu'ils regrettaient de ne pouvoir entendre leurs suggestions étant donné que leur rapport était maintenant soumis au conseil et que c'était à ce dernier d'en décider.

M. Lévesque a conclu en déclarant que si la taxe de 1.45 p.c. était imposée sur les propriétaires, ce ne serait pas seulement 6,000 ventes par le shérif qu'on aurait à inscrire, mais 25,000.

Avant de clore, l'échevin O'Connell a fait adopter la motion d'ajournement à jeudi, que nous avons rapportée au début.

LE POINT DE DEPART DE LA TUBERCULOSE

Est dans un sang pauvre et aqueux. Les Pilules Roses du Dr Williams rendent le sang riche, rouge et pur.

Du sang pauvre et aqueux est le point de départ de la tuberculose. Quand votre sang est dans un tel état, votre santé s'en va. Vous avez le teint pâle ou blafard, votre appétit s'en va, votre coeur bat très fort, au moindre effort. Vous êtes toujours faible, avez l'air misérable et n'avez plus de goût pour le travail et les divertissements. C'est le moment où vous pouvez perdre votre bonne santé et contracter la tuberculose qui vous conduira à la tombe. Ce qu'il vous faut pour vous redonner la santé, la vigueur et l'énergie est un sang riche, pur et nouveau que donnent les Pilules Roses du Dr Williams. Dans tout le monde de la médecine il n'y a pas d'autres toniques et de reconstituant qui puissent égaler ces pilules, et tous ceux qui sont faibles, épuisés ou qui deviennent vite fatigués ne devraient point différer et essayer ces pilules. Elles ont pris des centaines de personnes malades, des hommes, des femmes, des filles et des garçons, ayant perdu tout espoir et en ont fait des personnes fortes et robustes. Comme preuve de ces avancés on peut citer le cas de Mme T. Brennen, Charlton, Ont., qui dit : "Non seulement moi, mais mes amis pensent que sans l'emploi des Pilules Roses du Dr Williams je serais morte de la tuberculose. Mon état était des plus sérieux, mon sang ne semblait plus être que de l'eau ; j'étais blanche comme un drap et devins complètement incapable de faire l'ouvrage de la maison ou de voir à mes affaires. Je suivis les soins du médecin régulièrement pendant longtemps, et finalement le docteur me laissa voir qu'il n'y avait pas grand espoir que je devinsse bien. On pensait qu'un voyage me ferait du bien et j'allai dans le Nouvel Ontario. Ceux qui me virent durant le voyage pensèrent que je ne pourrais le finir vivante. Après être arrivée à destination, un ami me conseilla fortement d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams, et comme j'avais hâte de recouvrer la santé je les essayai. Ces pilules furent le premier remède qui sembla me faire du bien, et dans peu de temps je ressentis un grand soulagement. Je continuai de les empolyer avec joie, l'appétit revint et peu de temps après j'étais capable de vaquer un peu à mes occupations de la maison. Ensuite je pus aller dehors et aider aux travaux du ménage, et à partir de ce temps ma santé s'améliora beaucoup et à la fin ma santé était meilleure qu'elle ne l'avait jamais été. Il y a plusieurs gens qui peuvent dire que cette déclaration est absolument véridique, et il me semble que je manquerais à mon devoir envers ce merveilleux remède en ne faisant pas cette déclaration".

Vous pouvez vous procurer ces pilules chez n'importe quel marchand de remèdes ou par la poste à 50c la boite ou six boites pour $2.50 de The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont. 18-1-g

SUICIDE DANS UN ACCES DE FOLIE

Une femme du nom de L. Joly a mis fin à ses jours dans des circonstances tragiques.

Son mari revenait de la messe lorsque pénétrant dans la chambre de sa femme, il trouva celle-ci morte. Il appela le Dr Charbonneau en toute hâte qui constata que la malheureuse s'était empoisonnée avec de l'acide chlorydrique.

On essaya tous les moyens de l'art pour sauver la vie à la désespérée mais ce fut en vain, la malheureuse a succombé hier après d'horribles souffrances.

L'enquête qui a eu lieu devant le député-coroner Prince a révélé que la défunte était un peu folle et s'est probablement empoisonnée dans une crise de folie. Verdict : suicide.

LES COMMUNIQUES

(Câble de la Presse Associée)

DE LONDRES

Londres, 23— Un communiqué officiel de Turquie, en date du 22, se lit comme suit:

"Nous nous frayons un chemin sur Kars (dans le Caucase) et avons occupé Ozurgete, place située à trente kilomètres au nord-est de Batoum".

DE ROME

Rome, 23. — Le communiqué officiel d'aujourd'hui est rédigé comme suit :

'Nos troupes ont patrouillé la vallée Posina.

"Le tir de notre artillerie a été dirigé sur les troupes ennemies en mouvement entre les Caps Caprile et della Berrette, fut des plus effectifs.

"Sur le reste du front, rien d'important à signaler".

DE BERLIN

Berlin, 23. — Le communiqué officiel des quartiers-généraux, aujourd'hui, parle de l'activité anglaise entre Lens et Albert et déclare qu'une contre-attaque anglaise pour reprendre le terrain perdu a été échoué. La teneur du communiqué se lit comme suit :

"Sur le front les activités ont été limitées. Des duels d'artillerie et des mouvements partiels d'infanterie ont repris par intermittence. L'infanterie anglaise a été surtout agressive entre Lens et Albert".

"Des détachements d'éclaireurs engagés à divers endroits contre nos lignes ont été partout repoussés. L'ennemi, avec des troupes nombreuses a tenté de reprendre le terrain perdu au bois Aveluy, dimanche, et aussi de s'emparer des voies ferrées au nord d'Arras des deux côtés du chemin Bouzincourt-Aveluy. Des attaques répétées et coûteuses de l'ennemi ont laissé entre nos mains nombre de prisonnirs. Durant ls deux derniers jours, trente aéroplanes ennemis ont été abattus".

'Front de Macédoine : Des détachements allemands ont enfoncé les lignes françaises à l'ouest de Makovo. Les troupes bulgares ont repoussé des attaques partielles anglaises au sud du lac Doiran. Quelques prisonniers français et anglais ont été pris".

DE PARIS

Paris, 23. — A part quelques duels d'artillerie lourde, près de Hangard-en-Santerre et à l'ouest de Noyon, la journée de mardi a été calme sur le front français.

L'infanterie a été inactive. Suit le texte de la déclaration officielle.

"L'artillerie a été très active de part et d'autre dans la région Hangard-en-Santerre et dans le secteur à l'ouest de Noyon, mais l'infanterie n'a pris aucune part.

Le calme règne sur le reste du front.

Front Est, 22. — L'infanterie et l'artillerie ont déployé une grande activité sur tout le front.

Un détachement de nos troupes a fait l'assaut des fortifications ennemies, sur la Vardar, et la plupart de ceux qui les occupaient ont été tués. A trois reprises, les Bulgares ont tenté de recapturer leurs postes perdus la veille aux mains des Serbes dans la région de Vetrenik, mais leurs efforts furent vains. Notre artillerie a repoussé une attaque à l'ouest de Presba.

L'ALLEMAGNE ET LES CEREALES AMERICAINES

(Câble de la Presse Associée)

Berne, 23 — Les négociations entre la Suisse et l'Allemagne, par lesquelles la Suisse veut obtenir de pouvoir faire venir sans aucun risque le grain américain, semblent prendre une tournure favorable. Il est entendu que l'Allemagne garantira le libre passage de tous les vaisseaux qui auront, en plus du pavillon américain ou autre, le pavillon suisse, et qui porteront en grosses lettres, cette inscription: "Suisse."

FUNERAILLES D'UN BRAVE

(Câble de la Presse Associée)

L'armée américaine en France, 23 —Hier, eurent lieu les funérailles d'un capitaine allemand, le baron von Richtoffen. Le corps du brave officier a été enterré sur une élévation près de Soilly le Sac, là où l'audacieux aviateur fut tué.

Un large concours d'officiers anglais, ainsi que plusieurs Américains assistèrent à ces funérailles, qui furent imposantes, nonobstant la nationalité du défunt. On n'aurait pas payé de meilleur tribut à un pilote allié de premier ordre que celui dont on honora cet intrépide ennemi. Les sentiments de ceux présents à cette cérémonie, furent exprimés par un tribut floral portant cette inscription : "Un noble et vaillant ennemi."

Un incident eut lieu qui donna un caractère particulier à cette cérémonie : Une escadrille d'aéroplanes anglais survolèrent à basse altitude le lieu où se faisait la cérémonie.

LE LORD MAIRE A SES ENNUIS

(Câble de la Presse Associée)

Dublin, 23. — Le Lord-maire annonce qu'il s'est adressé au secrétaire des affaires étrangères, M. Balfour, afin d'obtenir des passe-ports pour lui et ses secrétaires. Il n'attend que cela pour s'acheminer vers Washington.

CHARRETIERS SANS VERGOGNE

Une scène peu édifiante s'est passée hier sur la rue Gauthier, entre Délorimier et des Erables. Quatre charretiers du Service de l'Incinération, ont arrêté leurs voitures et se sont passé de main en main une bouteille qui par sa structure ressemble à une bouteille de gin.

Réellement il n'est pas permis de s'afficher davantage et si un règlement municipal prévoit à l'arrestation des "soiffards" qui boivent à même la bouteille au coin des rues après la fermeture des hôtels, il devrait aussi prévoir à l'arrestation de ces charretiers sans vergogne.

LE CLERGE IRLANDAIS CONSEILLERAIT LA RESISTANCE

Les évêques catholiques, au dire du correspondant du "Telegram", encourageraient les Irlandais à résister à la loi de conscription qu'ils déclarent d'inhumaine et d'atroce

(Dépêche de la Presse Associée)

Toronto, 23. — Le correspondant du "Telegram" à Belfast a envoyé le câblogramme suivant :

"Pendant que les évêques irlandais protestants conseillent aux jeunes gens de s'enrôler, le clergé irlandais catholique dénonce la conscription.Le cardinal Logue conseille la résistance passive. Mgr Forgarty déclare que cette loi est horrible, inhumaine et atroce. Mgr Finegan dit qu'il est légal de résister par tous les moyens permis par la loi de Dieu. Mgr Kelly a affirmé que si la population demeurait ferme et loyale la conscription ne serait pas mise en force.Mgr O'Dea se fait l'apôtre de la résistance et assure aux rebelles la protection de la loi divine. Mgr Colohan de Cork, a fait prêté serment anticonscriptionniste à des milliers de personnes hier. Mgr Browne Cloyne représente la loi comme inique. L'arrestation de Sinn Feiners, à Crossmalglen, Armagh, a causé une émeute qui s'est terminée par une charge à la baïonnette de la police. Voici comment l'Irlande aide l'empire.

Note de la rédaction. — Nous publions cette dépêche sous toute réserve.

UN JEUNE MEUTRIER SE LIVRE A LA JUSTICE

Il avoue avoir tué une femme âgée de 66 ans. — Pour quel motif ? — Il ne le sait pas lui-même.

St Johnsbury, Vt., 23. — Frank McMann, âgé de 15 ans, a admis, hier aux autorités policières, avoir tué madame Benjamin Piper, une vieille dame de 66 ans, dont le cadavre a été trouvé, samedi après-midi, dans un champ situé à un demi-mille de son domicile, près de Barton.

"Je ne sais pourquoi je l'ai tuée", telles sont les seules paroles que le meutrier a prononcées après avoir admis qu'il était l'auteur du crime pendant que le procureur du comté Colby Stoddard, l'interrogeait dans la prison du comté d'Orléans. Il a déclaré qu'il regrettait son crime et persista à dire qu'il ne savait pas pourquoi il l'avait commis.

L'on sait, cependant, que ce garçon, qui était à l'emploi de M. F. S. Hill, cultivateur, dont la ferme est située à côté de celle de M. Piper, a souvent déclaré que M. et Mme Piper lui causaient beaucoup d'ennui. Entre autres choses, il aurait dit, avant le meurtre, qu'il était maintes fois obligé de chasser les porcs de M. Piper de la propriété de son patron et qu'il se chicanait souvent avec lui à ce sujet. Le corps de Mme Piper a été retrouvé samedi après-midi, dans le verger de M. William Hay. Le crâne était ouvert.

Le jeune McMann, dont la mère demeure à Liverpool, Angleterre, vint en Amérique, il y a huit ans. C'est un de ces soixante enfants anglais que l'on envoya à l'hospice "The Birth", à Knowlton, dans les Cantons de l'Est. Lorsqu'il eut atteint l'âge de onze ans, une famille de Stanstead l'adopta, mais il ne demeura avec elle que pendant quelques semaines.

Il habitait Barton depuis quelque temps. W. W. Reardon, de ce dernier endroit, a été choisi comme avocat du meurtrier.

LA HOLLANDE ET LA GUERRE

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 23. — D'après des dépêches reçues auhourd'hui par le département de l'Etat, le conflit entre la Hollande et l'Allemagne au sujet de l'exportation du sable et du gravier est loin d'être terminé.

L'Angleterre est également mêlée à cette affaire.

En novembre dernier, en effet, l'Angleterre a retiré à la Hollande le privilège de se servir de ses câbles sous-marins, après que celle-ci eut consenti le transport du gravier et du sable sur son territoire à destination de la Belgique. Pendant quatre mois la Hollande a souffert de cet état de choses, jusqu'au mois de février, date où elle est rentrée dans son droit, la question du sable et du gravier étant alors sur le point d'être réglée.

La presse hollandaise avait rapporté dans le temps que le gouvernement allemand, par suite de l'attitude de conciliation prise par la Hollande, consentirait un arrangement satisfaisant pour toutes les parties intéressées.

Londres, 23.—Une note reçue ici, dit que l'Allemagne, dans son ultimatum à la Hollande, ne demande pas seulement le droit de transporter le sable et le gravier, mais encore celui de transporter les matériaux servant à la guerre

Le privilège affecte le transport par canaux comme par chemins de fer.

Jusqu'à présent 'Allemagne n'a pas fait telle demande, et acquiescer serait pour la Hollande se départir de sa neutralité.

Londres, 23.—Une dépêche le l'agence Reuter, reçue de La Haye, se lit comme suit :

"L'autorité n'a pas encore la confirmation des rumeurs voulant que l'Allemagne occuperaient de force les ports hollandais au cas où certaines demandes ne seraient pas accordées.

LA "PROVENCE" A BON PORT

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 23. — Des dépêches diplomatiques envoyées en France portent que le vaisseau "Provence", qui fut torpillé dans les eaux territoriales d'Espagne, a fait escale dans le port de Palam, e nCatalogne, et qu'il est en fort mauvais état.

La presse espagnole est indignée de cette violation du droit international, ajoute la dépêche.

LES "CONSCIENTIOUS OBJECTORS"

Le major-général Wilson a reçu hier un nouvel ordre d'Ottawa concernant le traitement à porter aux conscrits dont la croyance ne permet pas de participer à la guerre, en d'autres termes, aux "conscientious objectors. Suivant l'ordre nouveau, ces conscrits devront quand même aller outre-mer où ils serviront dans le corps des Ingénieurs Canadiens, dans le corps de service de l'armée, dans le corps médical, ou dans le corps des ordonnances, ou encore dans des services de bureau. Des mesures sont prises pour le transfert d'une de ces sections dans une autre, suivant le besoin.

Et maintenant, si un conscrit de la catégorie citée plus haut refusait d'obéir à cet ordre, on l'arrêtera immédiatement et il sera jugé par une cour martiale de district. S'il est trouvé coupable, il sera remis entre les mains des autorités civiles pour le surveiller, jusqu'à ce qu'un contingent parte pour de l'autre côté.Alors on demandera son renvoi et il sera versé dans sa classe et envoyé outremer sous garde.

FEU Mme T. P. OAKES

Nous sommes au regret d'annoncer la mort de Madame Célina Desjardins, épouse de M. T. P. Oakes, marchand de la rue Sainte-Catherine est. Madame Oakes est décédée, hier, à son domicile, 600 rue Amherst. Elle était âgée de 56 ans. Outre son époux elle laisse un fils, cinq filles et sa mère, Madame Etienne Desmarteau.

LE STE-BRIGIDE

Le Club St-Brigide a fait l'élection de ses officiers au Bureau d'administration générale, dont voici le résultat:

Président: M. Jos. Gagné; Sec.-Trésorier, M. O. L. Brais; Sec.-Archiviste, M. François Roy; Gérant, M. Ach. Bleau; Représentant des membres: M. Ovila Chaput.

A une dernière assemblée, il a été décidé que le Club St-Brigide donne un banquet annuel à l'Hôtel Place Viger, samedi le 27 avril 1918, à onze heures P.M. Avis est donné à tous les membres de prendre part à cette fête, à laquelle les meilleurs artistes de Montréal se feront entendre.

BRULEE VIVE

Valleyfield, 23 — Un accident des plus épouvantables s'est déroulé la semaine dernière dans une érablière de St-Louis de Gonzague et la principale victime de ce drame est actuellement très gravement malade sous les soins du médecin qui ne désespère pas complètement de la sauver.

Voici les faits : Madame Joseph Leduc était près du fourneau où elle faisait bouillir l'eau d'érable quand une étincelle jaillit et mit le feu aux vêtements de la malheureuse femme qui était seule dans la cabane à sucre.

Elle essaya en vain d'éteindre les flammes qui la brûlaient atrocement.

Elle s'élança au dehors folle de douleur en poussant des cris déchirants.

M. Leduc se trouvait à quelques arpents du théâtre du sinistre et lorsqu'il arriva près de sa femme, celle-ci n'était plus qu'une torche vivante.

M. Leduc se précipita sur sa femme et en dépit des flammes qui lui brûlaient à lui-même les mains il parvint à arracher les vêtements enflammés déjà collés au corps par d'horribles brûlures.

Madame Leduc fut transportée chez elle dans un état voisin de la mort et le Dr Besner de Valleyfield, appelé à son chevet lui prodigua de suite les soins les plus urgents. La malheureuse porte des blessures très profondes et éprouve d'indicibles et épouvantables souffrances ; elle a les deux mains brûlées jusqu'au tissu osseux.

Toutefois aucun organe vital n'a été atteint et il y a quelqu'espoir de la sauver, M. Leduc est lui-même très gravement brûlé aux mains.

EN FLAGRANT DELIT

Au moment où ils faisaient le sac de la résidence de M. W. A. Doig, au No 162 rue St-Luc, deux voleurs ont été arrêtés par les agents Green et Fournier, du poste de la rue Ste-Catherine Ouest.

Ils avaient pénétré dans la maison en brisant une porte d'en arrière et avaient allumé une fouilleuse qui attira l'attention des agents. Ceux-ci savaient que les propiétaires étaient absents depuis quelques jours. La lanterne sourde révéla la présence des cambrioleurs qui furent appréhendés au moment où ils s'emparaient de certaines pièces d'argenterie.

Ils ont donné leurs noms comme Albert Gauthier, 22 ans, et Emile Beaulieu, 24 ans. Ils comparaîtront devant le magistrat de police.

MARCHE DU COTON

New-York, 23. — Les offres ont été aujourd'hui peu considérables. Les vendeurs préfèrent attendre le rapport hebdomadaire qui sera publié demain parce qu'ils comptent qu'il sera un facteur de hausse.

La variation des prix a été comme suit:

	Ouv.	Max.	Min.	Ferm.
Mai	2905	2908	2860	2888 à 91
Juill.	2880	2880	2842	2877 à 80
Oct.	2750	2773	2735	2768 à 70
Déc	2730	2742	2708	2738 à 40
Janv	2711	2728	2700	2725 à 27

Le coton, livraison immédiate, était à 3040, une baisse de 5 points.

Dernière heure.

Juillet	2877
Octobre	2768
Décembre	2738

Les cotons futurs étaient fermes en

Mai	2888
Janvier	2725

Le coton, livraison immédiate, était calme.

Middling uplands	3040

Liverpool, 23. — Le coton, livraison immédiate, était ferme.

Les prix n'ont pas changé.

American middling, fair	2421d
Good middling	2353d
Middling	2301d
Low middling	2248d
Bon ordinaire	2148d
Ordinaire	2096d

Le total des ventes a été de 3000 balles y compris 2,400 de coton américain.

Les arrivages ont été de 1,000 balles y compris 600 de coton américain.

THEATRES

FRANCAIS

Les "Seven Honey Boy Minstrels" sont la principale attraction. Leur éloge n'est plus à faire. Tous sont de bons chanteurs et des danseurs gracieux et habiles. Ryan et Ryan sont d'excellents acteurs de vaudeville. Irena LaTour et Zaza présentent un acte bien réussi. La femme a, pour cet acte, l'aide d'un chien dressé fort amusant. Lawrence et De Vaney ont une comédie très drôle. Enfin, il y a plusieurs autres actes et cinq films. Le programmme de la seconde moitié de la semaine commencera jeudi; y figureront: Kennedy, Sheridan et Day; Dave Claver, comédien hébreu; Pease et Lewes, danseurs et chanteurs; Harvey et Francis, comédiens; plusieurs films, est.

GAYETY

Les "Sporting Widows" ont un burlesque du dernier goût. C'est une comédie musicale en deux actes qui abondent en mots nouveaux, en situations amusantes et en numéros musicaux de haute valeur. Les décors ont été peints par les meilleurs artistes. Les costumes sont du dernier goût et arrivent en droite ligne de Paris. Harry Copper, le comédien qui tient le premier rôle, est bien connu. Il est entouré de célébrités comme Drena Mack, chanteuse, Save, Frank-R. Cook, Jack Strouso et autres. On admire particulièrement les danses du couple gracieux et dernier cri, Billio De Rex et Ruth Denice. Tous deux sont absolument captivants. Le choeur se compose de 28 jeunes et jolies filles.

CONCERTS

CONCERT DES CAMELOTS

La journée du 21 avril comptera dans les annales de l'association des Vendeurs de journaux, de Montréal, car les petits camelots donnèrent leur premier concert annuel qui fut couronné d'un grand succès.

La foule nombreuse qui assistait à ce concert prouva par son enthousiasme qu'elle appréciait beaucoup le programme qui était très varié.

Le 1er numéro était l'orchestre Paquet du théâtre Gayety qui joua une ouverture avec un brio remarquable. M. Meynard Lee, chanta plusieurs chansons patriotiques, Son petit frère Bennie Lee a déclamé avec talent "Le Rêve du Kaiser", comme son frère, il a obtenu sa part de succès.

Mlle Betty Lawson se fit entendre dans plusieurs jolies chansons françaises et anglaises et dut revenir, car l'audience la réclama encore.

M. Lew Canfield, un comédien New-yorkais, et Charlie Herschon se sont fait entendre dans les derniers rag-time.

M. Paul George Hoffman, prestidigitateur canadien a beaucoup intéressé l'auditoire par ses diverses tours de passe-passe, et d'escamotage.

M. René Mazuret, a soutenu une fois de plus, sa haute réputation de diseur.

Mlle Gertrude Kernan, qui était accompagnée de Mlle Dorothy Morrow, chanta aussi quelques jolis morceaux.

Les autres artistes qui contribuèrent à ce concert furent M. J. R. Works, violoniste ; Bert Hartlet, siffleur ; et Mlle Zoé Bradfort, chant.

A la fin de ce concert, le docteur S. Vineberg, prit la parole pour remercier le public de l'encouragement qu'il donnait à l'association des Camelots.

Des oeillets ont été distribués parmi l'audience et de magnifiques gerbes de fleurs furent présentées aux jeunes artistes talentueuses dont les noms figuraient au programme.

LE MARCHE AUX GRAINS

A CHICAGO

Chicago, 23. — La nouvelle annonçant que la commission des grains du département de l'alimentation recommande de lever l'embargo sur les chargements de grains à destination de l'est, a provoqué une avance notable des prix du maïs qui était en hausse de 1-8 de point à 2 5-8 avec mai à $1.27 1-4 et juillet à $1.49 5-8.

L'activité des exportateurs de New-York et de Boston a aussi fait monter les cotations des avoines qui ont gagné de 3-4 à 1 point et 1-8.

La variation des prix a été comme suit :

	Ouv.	Max.	Min.	Ferm.
Maïs :				
Mai	127.1	127.3	127.1	127.2
Juillet	147.4	149.6	146.2	149.5
Avoine :				
Mai	84.2	85	83.5	84.7
Juillet	74.2	75.2	73.3	74.7

Maïs No 2 jaune, $1.75 ; No 3 jaune, $1.60 à $1.65 ; No 4 jaune, $1.48 à $1.60.

Avine No 3 blanche, 88 1-2 à 89 1-4 ; standard, 88 1-2 à 89 1-2.

Seigle No 2, $2.50.

Orge, $1.40 à $1.80.

Graine de mil, $5.00 à $8.00.

Trèfle, $18.00 à $28.00.

Porc, nominal.

Saindoux, $25.10.

Flancs, $22.62 à $23.25.

A WINNIPEG

Winnipeg, 23. — Les avoines au comptant ont été très recherchées et les offres plus considérables. L'orge au comptant était en faible demande et la situation du lin au comptant n'a pas changé.

Les avoines futurs n'ont donné lieu qu'à un petit nombre de transactions.

Les prix futurs ont été :

Avoine, mai, 91 1-2c à 91c ; juillet, 88 1-4c à 88 5-8c.

Orge, mai, $1.54 à $1.51.

Lin, mai, $3.78 1-4 à $3.85 1-2 ; juillet, $3.77 1-2 à $3.85 1-2.

Au comptant :

Avoine No 2 cw., 92 1-2c ; No 3 cw., 89c ; No 1fourrage. 88 3-4c; No 1 fourrage, 86 1-4c ; No 2 fourrage, 82 1-2c.

Orge No 3, $1.50 ; No 4, $1.45 ; résidus, $1.20 ; fourrage $1.17.

Lin No 1 nwc., $3.85 1-2 ; No 2 cw., $3.81 1-2.

A TORONTO

Toronto, 23. — Les cotations ont été comme suit :

Blé d'hiver d'Ontario No 2, $2.22, en entrepôt à Montréal.

Blé du Manitoba No 1 du nord, $2.23 1-2, y compris 2 1-2 cents de taxe en entrepôt à Fort William ; No 2 du onrd, $2.20 1-2 à Fort William; No 3 du nord, $2.17 1-2 à Fort William.

Avoine cw No 2, 99 1-2c en entrepôt à Fort William ; No 3 cw., 89c à Fort William ; Ontario No 2 blanche, 91c à 92c, selon frais de transport ; No 3 blanche, 90c à 91.

Il n'est pas trop tard pour les catholiques ontariens de s'unir pour sauver leur foi en péril

Le Dr J.-K. Foran dans un interview au "CANADA", dit ce qu'il faut penser de la lettre que Mgr McNeil, vient de publier pour tenter de dissiper le malentendu qui existe au sujet de l'attitude des irlandais catholiques vis-à-vis des Canadiens-français

QUELQUES PHASES DE LA PERSECUTION ONTARIENNE . .

"La hiérarchie catholique ontarienne n'a peut-être jamais été hostile à nos compatriotes, mais individuellement certains prélats le furent" déclare M. Foran

Il n'est pas trop tard pour parler de la remarquable lettre adressée la semaine dernière par Mgr McNeli, archevêque de Toronto à notre confrère "Le Presse" et pour en parler nous nous sommes adressé à un homme capable de discuter avec autorité la question soulevée par l'éminent prélat, et cet homme n'est autre que cet ami de toujours des Canadiens-français, le Dr J.-K. Foran.

Voici ce qu'au cours d'une interview donnée au CANADA notre distingué concitoyen a déclaré de la lettre de Mgr McNeil :

"C'est avec grand plaisir que j'ai lu et relu la lettre de Mgr Neil McNeil, archevêque de Toronto, publiée dans **La Presse** de vendredi dernier. Cette correspondance fait preuve d'une habileté extraordinaire et nous démontre un tact diplomatique dont nul autre au Canada plus que Mgr McNeil ne connaît le secret. Pourtant, je ne puis m'empêcher de me demander le pourquoi de cette lettre aujourd'hui ? Est-ce pour établir le fait que la grande masse des catholiques de langue anglaise dans l'Ontario ne partage pas ces sentiments d'antagonisme vis-à-vis les catholiques de langue française ? Si c'est là le but du signataire, j'en suis très enchanté, car à maintes reprises j'ai insisté sur ce fait, et la confirmation de cette vérité par l'archevêque de Toronto même est bien réconfortante. Ou, peut-être, cette lettre a pour objet de dégager l'épiscopat de l'Ontario de toute responsabilité pour l'adoption du règlement XVII ; en ce cas, je puis dire que personne n'a jamais prétendu que le corps de la hiérarchie ontarienne fût adverse aux intérêts des catholiques de langue française dans cette lutte pour faire prévaloir leurs droits auprès du gouvernement de cette province, quoique des membres de cette hiérarchie, individuellement, leur eussent été hostiles.

* * *

Sans prétendre connaitre aucunement l'idée de Sa Grandeur en publiant ce communiqué à **La Presse**, il me semble que l'explication se trouve dans le passage suivant :

"Mon but dans cette lettre n'est pas de déterminer à qui il faut imputer les troubles scolaires des huit dernières années, mais de montrer que sans union parmi les catholiques de toutes les races, nous ne pouvons pas protéger les écoles catholiques. En 1909, les catholiques de langue anglaise de l'Ontario commencèrent un mouvement destiné à améliorer financièrement les écoles catholiques. Un an plus tard, les Canadiens-français commencèrent un mouvement destiné à améliorer leurs écoles au point de vue de la langue. Les deux mouvements ont échoué parce qu'il n'y a pas eu compréhension mutuelle et aucun effort concerté. Chaque parti blâme l'autre de ne pas avoir fait cause commune et marché de pair. Chaque parti prétend avoir le droit de conduire ; chaque parti travaille sans tenir compte des agissements de l'autre parti. Même lorsqu'ils demandent la même chose ils ne le font pas de concert, et "la partie adverse" sait très bien qu'il y a désunion parmi les catholiques. La désunion réelle parmi nous n'est pas la friction locale à Ottawa et en quelques autres endroits. C'est l'action indépendante et désunie de deux corps catholiques provinciaux tentant de faire ce qu'on ne peut faire que par un seul corps représentant tous les catholiques de l'Ontario."

Entre le lettre de feu Sir James Whitney, en date du 9 mars 1910, adressée à Mgr McEvoy, alors archevêque de Toronto, et les lettres que j'ai eu l'honneur de recevoir de Sir William Hearst, successeur du Premier Whitney, en février, mars et avril 1914, bien des événements se sont déroulés sur la scène politique de l'Ontario. Le règlement XVII fut adopté et mis en vigueur ; la petite commission d'Ottawa fut créée, a vécu pendant quelques mois et a disparu sous le coup d'un jugement du Conseil Privé ; un règlement plus draconien encore, à l'endroit des colons canadiens-français dans l'Ontario, fut passé par le gouvernement ; enfin, entre 1910 et 1918, la lutte bilingue a connu bien des phases.

Mgr McNeil parle des deux assemblées des évêques de l'Ontario en 1909 et 1910.

La réunion épiscopale du 13 janvier 1909, à Peterborough, "avait lieu pour étudier des questions d'éducation." "J'ai devant moi," dit Mgr McNeil, "les minutes de cette assemblée et elles indiquent que quatorze résolutions furent adoptées **et que la question du français dans les écoles ne fut pas discutée du tout pendant la réunion.** La question qui occupait le plus les évêques était les difficultés croissantes de financer les écoles catholiques de façon à répondre aux besoins." Donc, à l'assemblée des évêques de l'Ontario en 1909, quoique pour des fins d'éducation catholique, il n'y fut pas question des droits des catholiques de langue française.

Un an plus trd, en janvier 1910, "il y eut le congrès canadien-français à Ottawa, pour étudier les besoins et les difficultés des écoles bilingues dans l'Ontario." Je cite en autant que possible les mots de Sa Grandeur.

(En ce temps-là, remarquez bien, Mgr McNeil était dans la Colombie-Anglaise ; il est à Toronto depuis cinq ans ; peut-être si alors il eut été à la tête de la hiérarchie de l'Ontario, beaucoup des ennuis de ces années de lutte n'auraient pas eu lieu.) Le congrès canadien-français de 1910 n'était pas une affaire de cette année-là, c'était le résultat naturel de plusieurs années d'efforts inutiles et de dévouement incessant de la part des Canadiens-français pour obtenir la reconnaissance de leurs droits indiscutables. Ils avaient l'espérance que les évêques, assemblés en congrès à Peterborough, étudieraient la question de l'enseignement du français. Quand ils ont constaté que cette assemblée épiscopale n'a pas même pris la question en considération, et que le souffle néfaste des loges poussa leur cause de plus en plus à la dérive, ils ont convoqué le congrès de 1910 à Ottawa ; et certes ! ils avaient bien raison. Ceci a eu lieu en janvier Ce n'est qu'au mois d'août suivant que les évêques se sont réunis à Kingston Mgr McNeil nous dit que cette assemblée n'était pas une assemblée régulière, "mais les évêques, naturellement, discutèrent ensemble les problèmes scolaires qu'ils voulaient résoudre" C'était là une occasion pour les évêques de prendre en considération les résolutions du congrès du mois de janvier, si toutefois ils désiraient coopérer avec les catholiques de langue française à l'amélioration des conditions scolaires dans la province. Mais rien n'y fut fait. La principale raison de la convocation du congrès d'Ottawa, en janvier 1910, fut le fait que l'épiscopat de la province n'a rien fait en 1909, à sa grande assemblée scolaire, concernant l'enseignement du français dans les écoles bilingues.

* * *

Voici maintenant les conclusions de Mgr McNeil :

"Les évêques se sentirent mal à l'aise sur les résultats du congrès d'Ottawa, non pas parce que le congrès était canadien-français, mais parce qu'il substituait l'agitation populaire à la diplomatie épiscopale en traitant des affaires scolaires.

"Après huit ans, nous sommes incapables de décider par les résultats quelle méthode il conviendrait d'adopter, parce que l'agitation populaire et la diplomatie épiscopale ont été employées sans coopération ou compréhension mutuelle, avec le résultat que les adversaires ont pu prendre avantage de notre manque d'unité et empêcher tous les bons effets. Ce n'était pas un différend de races à l'origine. Il résultait de ce que deux groupes de catholiques essayaient d'intéresser le gouvernement de l'Ontario dans les affaires scolaires par deux méthodes différentes et sans coopération ou compréhension mutuelle."

Supposons donc qu'il y avait manque de confiance de part et d'autre. L'assemblée épiscopale de 1909 n'a pas même étudié la question du français ; le congrès de janvier 1910, qui comprenait des membres de la hiérarchie et du clergé, n'avait pas adopté le système de "diplomatie épiscopale" pour intéresser le gouvernement de l'Ontario dans les affaires scolaires catholiques; depuis 1912 jusqu'à la fin de 1915, j'ai connaissance personnelle de maintes et maintes démarches auprès du gouvernement Hearst, auprès de l'épiscopat de l'Ontario et auprès des représentants des Canadiens-français et des Irlandais catholiques, dans le seul but d'arriver à une entente cordiale et à sauvegarder les intérêts sacrés de la foi, de l'enseignement catholique, et d'établir l'harmonie et la bonne entente entre les catholiques des deux langues. J'y étais chaque fois, et je sais de quoi je parle.

* * *

Puis-je, maintenant, adresser un mot à Mgr McNeil, directement ? Votre Grandeur, il n'est pas encore trop tard pour se reprendre. Si, comme vous le dites si bien, "après huit ans nous sommes incapables de décider quelle méthode il conviendrait d'adopter, parce que l'agitation populaire et la diplomatie épiscopale ont été employées sans coopération ou compréhension mutuelle," pourquoi ne pas se donner la main et faire un effort bien déterminé pour combiner les deux méthodes dans un sel et même but ? Le règlement XVII est encore en vigueur ; les mêmes injustices à l'endroit des catholiques de langue française existent de par la province ; les mêmes nécessités financières pèsent sur les catholiques en général dans l'Ontario ; les questions discutées à l'assemblée de 1909 sont encore sur le tapis ; les réclamations du congrès d'Ottawa, en 1910, sont encore à l'ordre du jour ; Votre Grandeur est chef, aujourd'hui, de l'Eglise dans cette province. Pourquoi ne pas se donner la main ; pourquoi ne pas enterrer les discussions, pourquoi ne pas éviter les malentendus de ces dernières années et, avec votre puissante coopération et sage direction, sous l'égide de la foi, dont l'avenir est en jeu dans cette province, faire naître un mouvement propre à nous conduire au but où le succès nous attend ? Que les catholiques de langue anglaise et les catholiques de langue française forment une combinaison sous la présidence de Votre Grandeur pour étudier les deux questions (de finance et de langue) et pour trouver le moyen le plus effectif d'intéressor le gouvernement aux intérêts catholiques et scolaires.

Si c'est là le but de la lettre que Votre Grandeur vient de publier ; si votre objet est de faire disparaître tous les malentendus qui existent entre catholiques de différentes langues et ainsi parvenir à obtenir justice auprès des gouvernants de l'Ontario, je puis vous assurer de mon faible, mais cordial appui, si toutefois mes humbles services valent quelque chose, et en même temps je puis vous promettre que les Canadiens-français — et je les connais — se rendront de tout coeur à vos désirs et vous accorderont, eux aussi, l'appui le plus dévoué dans vos efforts patriotiques et éminemment catholiques, pour le bien-être du Canada et pour la plus grande gloire de Dieu.

UNE MERE ET SON BEBE ASSASSINES RUE NOTRE-DAME

L'assassin assomme une troisième victime et tente de se suicider. — Il est sous surveillance à l'hôpital

Un crime abominable dont rarement nos annales policières aient l'occasion de faire mention a été commis hier à la tombée du jour, au troisième étage d'un logement de la maison portant le No 703 de la rue Notre-Dame Est ; ce logement était occupé par la famille Joseph Sayfoy, Syriens d'origine.

Une pauvre mère et son bébé de huit mois, ont été brutalement tués par un nommé Ababe Maher, ou George Maker, âgé de 35 ans et frère de la victime.

Une dame Moses Marouf, qui bravement s'était portée au secours de la malheureuse mère, gît, elle aussi, sur un lit d'hôpital, le crâne fracturé.

La cause du crime, une querelle entre frère et soeur, l'instrument de mort un marteau.

L'assassin ayant essayé de se suicider est gardé à vue par les détectives Royal et Fafard, dans la chambre de l'hôpital Notre-Dame où il a été conduit pour être pansé.

Voici les informations que nous avons obtenues hier soir sur cette horrible tragédie :

Ababe Maher, ou Maker, connu dans la colonie syrienne sous le nom de George, demeurait chez sa soeur, Mme Joseph Sayfoy, au No 703 de la rue Notre-Dame Est, depuis son retour de Napanee, Ont., il y a environ un mois ; depuis ce temps Ababe ne travaillait pas.

Or, il appert que des remontrances furent faites à ce sujet par Mme Sayfoy à son frère et que de violentes querelles surgissaient ; hier après-midi, Ababe, qui refusait d'aller chercher de l'ouvrage, fut réprimandé par sa soeur, qui lui intima l'ordre de quitter la maison, ne voulant pas l'héberger davantage ; des gros mots furent dits ou échangés.

Au paroxisme de la colère, Ababe se voyant chassé du logis où il coulait une douce paresse, s'empara d'un marteau et en frappa sa soeur de plusieurs coups à la tête ; celle-ci tomba foudroyée sur le plancher, le crâne défoncé ; tournant alors sa colère contre l'innocente enfant qui vagissait dans son berceau, la brute lui asséna un formidable coup de marteau. Sur ces entrefaites Mme Marouf, qui se trouvait dans une chambre voisine accourut et à son tour fut la troisième victime du forcéné ; Mme Marouf tomba aussi aux côtés de son amie à quelques pieds du berceau ; le théâtre de cette tragédie était épouvantable à voir.

Pris de remords ou de peur l'assassin tourna l'instrument meurtrier contre lui-même ; il se frappa le front de cinq coups de marteau, tombant à son tour aux côtés de ses victimes.

Dès que l'alarme fut donnée l'agent Charlebois du poste de police No 2, accompagné du capitaine de pompiers Lessard et de trois pompiers pénétra dans le logement de la famille Sayfoy ; ils furent terrifiés du spectacle qu'ils avaient devant eux.

L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame fut aussitôt appelée, mais Mme Sayfoy et son bébé expiraient à leur arrivée à l'hôpital ; Ababe et Mme Marouf seuls ont pu recevoir les soins immédiats ; les médecins ont constaté que Mme Marouf avait le crâne fracturé et que son état était très précaire.

Quant à l'assassin après avoir reçu les pansements il est resté sous la stricte surveillance des détectives.

Voyant l'état critique de Mme Marouf, le juge Leet s'est rendu à son chevet et a pris la déposition ante mortem de la blessée.

PREMIERE ASSEMBLEE DU CLUB LIBERAL DES FEMMES

M. W. C. Munn parle devant les membres du Club Libéral des Femmes de Montréal du rôle politique passé et futur de la femme

LA CONSTITUTION ET LES REGLEMENTS DU NOUVEAU CLUB SONT ADOPTES

M. W. C. Munn a parlé du rôle politique de la femme d'aujourd'hui, devant le club libéral des Femmes de Montréal, réuni au Monument National, hier après-midi. Sans discuter du bien fondé de la dernière loi du suffrage féminin, M. Munn l'accepte comme un fait accompli et demande quel sera le rôle que jouera ou plutôt continuera de jouer la femme sur le théâtre politique.

Cette étude n'allait pas sans un petit retour en arrière, une évocation du rôle que nos compagnes ont joué à travers les siècles.

L'orateur cite quelques noms de celles qui se sont signalées dans les arts où les lettres, dans le passé et dans les différents pays. Les noms de plusieurs femmes célèbres entre autres celui de Rosa Bonheur, reviennent sur les lèvres de l'orateur.

M. Munn cite les opinions de Lincoln et de Dickens en faveur du suffrage féminin et se demande si les femmes doivent user du droit que leur accorde une loi récente. Quant à lui, il est pour l'affirmative. Le passé de la femme est une garantie pour l'avenir. Les lois adoptées aux Etats-Unis grâce à l'initative féminine, touchant les conditions de la femme et de l'enfant dans les usines sont là pour ne faire augurer rien que de bon de l'entrée de la femme dans la politique.

Si la femme a désormais des droits politiques, elle a aussi des devoirs dont elle ne pourra se départir. Ces devoirs se répartiront dans les domaines de l'éducation de la législation sociale et de l'entente des races, M. Munn rappelle en terminant que c'est aux idées libérales que la femme doit maintenant son mot à dire sur les choses qui la regardent.

M. Athanase David avait été invité à prendre la parole, mais fut empêché de se rendre à l'invitation.

Mme F. L. Béique, présidente du club, adressa quelques mots.

"La dernière loi du suffrage féminin est, dit-elle, la raison d'existence de notre club. Nous n'avons pas voulu établir un club suffragiste. Nous voulons simplement faire face à la situation. Les événements récents ont démontré la nécessité d'une organisation forte."

Mme Béique pèse la valeur des raisons militant pour et contre l'immixtion de la femme dans la politique et déclare que les désastres que certains pessimistes présagent comme résultats de la dernière loi ne seront pas si terribles.

Quant à savoir si les femmes doivent former parti à part, Mme Béique ne le croit pas. La séquestration à l'écart de tout parti n'attirerait aux femmes que la méfiance de tous. Les femmes libérales l'ont compris. Elles suivront le sage programme de notre grand homme d'Etat canadien, sir Wilfrid Laurier.

Mme Béique termine en faisant appel à la charité des femmes montréalaises. Ce n'est pas une souscription qu'elle propose. Les dames ont prouvé jusqu'ici leur générosité. Ce qu'elle demande, c'est l'épargne à la maison, c'est l'économie domestique, c'est une charité patriotique envers les peuples européens qui meurent de faim.

La constitution du club avait été préalablement adoptée. La teneur de ses principaux articles se lit comme suit :

Art. 1. Le nom de cette association sera : Le Club Libéral des Femmes de Montréal.

Art. 2. Le but de ce club sera : De soutenir la cause libérale. De contribuer à l'éducation politique des femmes. D'aider à assurer et à maintenir le bon gouvernement du pays. De promouvoir et d'affermir entre les différentes races du pays la meilleure entente possible. D'inspirer et stimuler un vif sentiment national canadien en harmonie avec le maintien du lien britannique.

Art. 3. Membres du club : Il y aura trois classes de membres du club, membres actifs, membres associés, membres honoraires.

Art. 4. — 3o. La présidente et la 1ère vice-présidente ne parleront pas toutes deux la même langue maternelle. Une présidente de langue anglaise succèdera à une présidente de langue française et réciproquement ; le même règlement s'appliquera aux 1ères vice-présidentes. Il y aura un nombre égal de vice-présidentes, de secrétaires et d'assistantes-secrétaires de langue française et de langue anglaise.

Art. 7. Assemblées :

1o. Il y aura une assemblée annuelle du club pour l'élection des officières et autres affaires.

2o. Toute question soulevée à une assemblée annuelle doit au préalable être approuvée par le sous-comité exécutif ou à une assemblée générale précédente.

3o. Des assemblées mensuelles auront lieu d'octobre à avril inclusivement.

4o. Des assemblées spéciales du club pourront être convoquées à la discrétion de la présidente ou à la demande du sous-comité exécutif.

5o. Assemblées du comité exécutif. Il devra y avoir une assemblée du comité exécutif avant chacune des assemblées générales.

Art. 8. Souscriptions :

1o. Les membres actives devront payer une souscription annuelle d'un dollar payable le ou avant le second mardi du mois d'octobre.

2o. Les membres associées devront payer une souscription annuelle de cinq dollars payable le ou avant le second mardi d'octobre.

Le chapitre des règlements stipule que l'assemblée annuelle aura lieu le troisième mardi du mois d'avril ou à toute autre date fixée par le sous-comité exécutif et que les assemblées mensuelles auront lieu régulièrement le deuxième mardi de chaque mois, d'octobre à avril inclusivement.

Les règlements tracent l'ordre du jour de l'assemblée annuelle, les devoirs et le processus de l'élection des officiers et le travail aux différents comités.

Lady Laurier a accepté avec plaisir d'être présidente d'honneur du nouveau club ainsi que Lady Gouin.

La liste des officières est comme suit : Présidente, Mme F. L. Béique ; vice-présidentes, Mmes Rodolphe Lemieux, Jérémie Décarie, Honoré Mercier, Andrew McMaster, E. Glaugh, J. C. Walsh ; secrétaire de langue française, Mme Alphonse Brodeur ; assistante secrétaire, Mlle Henriette Tassé ; secrétaire de langue anglaise, Mme W. B. Sommer ; assistante secrétaire, Mlle Sheridan ; trésorière, Mme Fitch ; comité de la presse : Mmes Donat Brodeur et Mlle Sample; comité exécutif, Mmes P. Bercovitch, Samuel Jacobs, Hel. Fortier, J. Davis, J. A. Brown, Ernest Pitt, W. C. Munn, J. S. Archibald, Walter Mitchell, Zéphirin Hébert, Jos. Lemieux, Alfred Leduc, Athanase David, Sévérin Létourneau, Pierre Casgrain, Edouard Montpetit, P. R. DuTremblay.

Sont membres associées : Mmes P. P. Casgrain, Raoul Dandurand, J. W. Wilson, H. B. Rainville, Georges Simard, Alph. Verville, D. A. Lafortune, Olivier Faucher, U. H. Dandurand, Gaspard DeSerres, Jules Allard, D. Gilmore, Mlle Guerin, Robert Taschereau, J. E. Lesage, Emile Ostigny.

UNE CAUSE QUI DURE DEPUIS PLUSIEURS ANNEES

Après avoir été soumise à des arbitres, à la Cour Supérieure et au Conseil Privé, elle est renvoyée finalement devant de nouveaux arbitres.

Il s'instruit actuellement une cause assez intéressante au palais de justice. C'est celle de la Compagnie des Cèdres dans le comté de Soulanges vs La succession de Beaujeu. Elle est devant les cours depuis 1911.

Il s'agit d'une certaine expropriation sur laquelle on n'a pu s'entendre quant au prix demandé. Comme les choses allaient de mal en pis, les deux parties convinrent en 1911 de soumettre la question à des arbitres. Ceux-ci furent MM. Leluau et St-Georges qui choisirent comme tiers-arbitre M. François Bastien. Ils adjugèrent un montant d'environ $5,000 à la succession de Beaujeu. Mécontente, la succession alla en appel. Le juge de la Cour Supérieure devant qui se plaida la cause lui accorda un plus fort montant.

Voyant cela, la Compagnie des Cèdres en appela à son tour devant le Conseil Privé, en Angleterre. Celui-ci renvoya les parties devant des arbitres pour être entendus de nouveau. C'est ce qui se fait présentement. Les arbitres sont l'hon. Louis Tellier, juge retraité, et M. Charles Leluau et le tiers arbitre, M. St-George.

M. L. A. Bédard, greffier de la Cour de Pratique, agit comem secrétaire de l'arbitrage.

M. Descelles, C.R., assisté de M. Migneault, C.R., comme conseil, est le procureur de la Compagnie des Cèdres.

La succession De Beaujeu est représentée par le bureau légal Kavanagh, Lajoie & Lacoste.

LA COLONIE DE VACANCES "LES GREVES"

Le grand concert organisé pour La Colonie des Vacances aura lieu demain soir et tout fait prévoir un éclatant succès. Le public comprend que l'oeuvre pour laquelle le concert est donné mérite de l'encouragement et les billets s'enlèvent rapidement. Les amateurs de belle et bonne musique feraient bien de se hâter. Nous avons déjà publié les noms des artistes qui ont généreusement offert leur concours; nous y reviendrons encore demain.

Les billets sont en vente à l'école Normale Jacques-Cartier, où doit avoir lieu le concert.

C'est ce Numéro-là ST-LOUIS 678

que vous devez appeler tout de suite si vous désirez goûter au Pain de la Boulangerie

BROSSEAU

et constater qu'il est aussi bon pour vous que pour les milliers qui en mangent quotidiennement. Pain recommandé par les autorités médicales. Aucun n'est plus délicieux. Aucun n'est mieux cuit. Aucun n'est aussi hygiénique.

J. A. BROSSEAU, Ltée

49 à 75, rue Boyer, Livraison partout

10—1-M-s-n

La semaine de "Progrès" soulève de l'espoir.

C'est une semaine d'un effort spécial—une sorte de saut au pas de course fait au détriment de l'année dernière.

Chaque gérant de chaque rayon a devant lui le montant des ventes de l'année dernière et ce qu'on attend de lui, c'est qu'il dépasse ce montant. En battant le total atteint il y a douze mois, il établit un nouveau chiffre plus élevé pour l'année prochaine, et ainsi, d'année en année nous devenons conscients de progrès; et tous ces mots n'ont qu'un seul et unique but: celui de vous dire que vous pouvez vous attendre à recevoir de meilleures valeurs pour votre argent en achetant les articles annoncés sous la mention "Semaine de "Progrès". Si nous ne parvenons pas à nous trouver à la hauteur de l'espoir que nous soulevons, il aurait mieux valu pour nous de ne l'avoir jamais soulevé.

Le fait, cependant, que nous ayons écrit ce que nous avons écrit démontre au moins que nous n'avons pas la moindre idée que vous puissiez être désappointés.

VOYEZ NOS NOMBREUSES OFFRES DANS LES JOURNAUX DU SOIR

Magasins fermés à 6 p.m.
Magasins ouverts à 9 a.m.

Goodwin's LIMITED

Incorporée en 1911

18—1-D

LE TIRAGE des Coupons pour les bandes Pélican, aura lieu le 28 Avril, (Dimanche, 3 heures p. m.) à la Salle du Club Letellier No 300 Rue Visitation, Coin Sainte-Catherine.

LEGAULT, THOMSON & CIE, LTEE
Manufacturiers du Cigare Pélican.

18—3-D.

DECES

DUPERE.—En cette ville, le 21 avril courant, à l'âge de 43 ans, 7 mois, Eugénie Pouliot, épouse d'Abraham Dupéré.

Le service funèbre aura lieu mercredi le 24 courant.

Le convoi funèbre partira de sa demeure No 4474 rue Notre-Dame Est, à 9 1-4 heures, pour se rendre à l'église St-Victor, Quartier Mercier et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Les parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. 17—2-D

DUBOIS.—A l'Hôpital des Incurables, le 22 courant, à l'âge de 24 ans, 6 mois et, 7 jours, est décédé Geo. Dubois, fils, époux de feu Hélène Louise Murray.

Les funérailles auront lieu jeudi le 25 courant à huit heures et demie. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No 162 rue Roy, pour se rendre à l'église Saint-Louis de France et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 17—2-D.

PLACEZ VOS ASSURANCES FEU DANS LA COMPAGNIE

UNION ASSURANCE SOCIETY
(LIMITED, LONDRES, ANG.)
FONDEE EN 1714 A.D.

HORACE J. LABRECQUE
AGENT GENERAL, DEPT. FRANCAIS.
260, RUE ST-JACQUES. TEL. MAIN 968.

THE ARBOUR HOTEL COMPANY LIMITED

Liqueurs et cigares de choix.

Repas réguliers à 35c

157 BOULEVARD St - LAURENT

Chas. C. de Lorimier

TEL. BELL EST 1584

Fleurs Naturelles et Artificielles.

250 RUE SAINT-DENIS - MONTREAL
(Près DeMontigny).

Spécialité: Tributs floraux funéraires.

ON DEMANDE

On demande des charretiers d'expérience pour faire la livraison du journal.

S'adresser à l'administration, "LE CANADA", 73 St-Jacques.